

# Contrat de Développement de Pays Rhône Alpes

## Ardèche verte - Pilat

# Charte de territoire

Novembre 2003



FSE

# SOMMAIRE

## I/ PREAMBULE

**1 - Le contexte** p1

---

**2 - Les instances de travail et d'animation** p2

---

2.1 Une structure chef de file en attente de la création d'une structure ad hoc

2.2 Le pilotage du dispositif

**3 - Les étapes de travail pour l'élaboration de la charte** p7

---

3.1 Première étape : la définition du périmètre d'étude

3.2 Deuxième étape : l'élaboration de la Charte de Pays

**4 - Organisation administrative : évolution du périmètre** p8

---

4.1 Les établissements publics de coopérations intercommunales et les communes non fédérées inscrits dans la démarche de candidature Pays Ardèche verte – Pilat

4.2 D'autres orientations politiques en cours : évolution du périmètre

**5 - Promouvoir l'identité du Pays Ardèche verte – Pilat** p11

---

## II/ PRESENTATION DU TERRITOIRE

**1 - Périmètre** p12

---

**2 - Situation géographique** p12

---

**3 - Articulation avec les procédures en cours** p13

---

## A/ Eléments de diagnostic

# **1 - Une croissance démographique modérée et inégalement répartie sur le territoire**

p14

## **2 - Une identité paysagère et patrimoniale à valoriser**

p14

### **2.1 Des espaces naturels et paysages remarquables**

### **2.2 Un Patrimoine bâti peu valorisé**

### **2.3 Des espaces forestiers en constante évolution**

### **2.4 Des espaces agricoles en forte régression**

## **3 - Une économie marquée par la diversité de ses activités**

p18

### **3.1 Industrie : Un bassin d'emploi traditionnellement industriel en perte de vitesse**

#### **3.1.1 Une fragilité causée par la délocalisation des centres de décision**

#### **3.1.2 Une diversité de filières**

A/ L'industrie automobile

B/ Les matériaux composites

C/ Le textile, l'habillement et le cuir

D/ Le papier

E/ L'agro-alimentaire

F/ La pharmaceutique et la chimie

G/ L'électrique et l'électronique

H/ La mécanique et le travail des métaux

#### **3.1.3 Des maillons faibles**

A/ La logistique

B/ Les services aux entreprises

#### **3.1.4 Organisation spatiale et capacités foncières**

### **3.2 Commerce - Artisanat : un maillage à préserver**

p21

#### **3.2.1 Les commerces et services**

A / Le commerce traditionnel

B / La grande distribution

C / Les marchés de plein air

#### **3.2.2 L'artisanat**

A / Zoom sur le secteur du Bâtiment

### **3.3 Tourisme : une activité économique complémentaire**

p23

#### **3.3.1 L'hébergement touristique**

A/ La répartition géographique des lits touristiques

B/ La typologie des lits touristiques

C/ L'évolution de l'offre d'hébergement

D/ L'offre hôtelière est en déclin

E/ L'offre de campings

#### **3.3.2 Les résidences secondaires**

#### **3.3.3 Les activités proposées**

A/ Des sites touristiques ou événement ayant un fort pouvoir d'attractivité

B/ Quelques spécificités locales

#### **3.3.4 Tourisme de découverte**

A / Le patrimoine industriel et technique

B / Les musées

#### **3.3.5 Environnement / paysage et cadre naturel**

#### **3.3.6 L'agritourisme**

#### **3.3.7 Les activités de pleine nature**

A / La randonnée

B / Les Véloroutes Voies Verte et le cyclotourisme

C / La baignade

### **3.3.8 Le tourisme fluvial**

### **3.3.9 L'organisation du tourisme**

A / Les maillages des OTSI

B / Taxe de séjour et carte d'hôte

C / La Promotion/ communication

D / La commercialisation

E / La signalétique

## **3.4 Agriculture**

p30

### **3.4.1 Quelques constats**

### **3.4.2 Les freins à l'installation et au maintien des exploitations**

### **3.4.3 Les exploitations recensées sur le Pays réalisent toutes sortes de production**

A / La filière viande

B / La filière lait

C / La filière fruits

D / La filière viticole

E / La filière châtaigne

### **3.4.4 L'évolution de l'activité agricole**

A / La qualification des produits

B / La valorisation de la production par son appartenance à un terroir

C / Une organisation et un promotion suffisantes des filières

D / L'accueil à la ferme et la transformation fermière

### **3.4.5 La ressource en eau**

## **3.5 Filière bois**

p33

## **3.6 Emploi, formation, insertion par l'économie**

p34

### **3.6.1 L'Emploi**

### **3.6.2 La formation**

### **3.6.3 L'insertion par l'économique**

### **3.6.4 L'enseignement et la recherche**

## **4- Un cadre de vie attractif, des services à améliorer**

p36

### **4.1 Les déplacements et l'accessibilité du territoire**

p36

#### **4.1.1 Les infrastructures routières**

#### **4.1.2 Les infrastructures ferroviaires**

A / Le fret

B / Le transport de voyageurs

#### **4.1.3 Le transport collectif**

#### **4.1.4 Les infrastructures portuaires et fluviales**

#### **4.1.5 Les Technologies de l'Information et de la Communication**

A / La téléphonie mobile

B / Le haut débit

### **4.2 Le logement : de nombreux besoins**

p39

#### **4.2.1 Des constats différenciés selon les zones géographiques**

#### **4.2.2 Des demandes spécifiques en fonction des catégories de population**

A / L'accueil des repreneurs ou des créateurs d'activités économiques

B / Les étudiants

C / Les travailleurs saisonniers

D / Les populations en difficulté

E / Les jeunes en insertion

F / Les personnes ayant un handicap

G / Les personnes âgées

<b>4.3 La culture</b>	p42
4.3.1 Le cinéma	
4.3.2 L'activité musicale	
4.3.3 L'activité théâtrale, le conte, les arts de la rue	
A/ Le conte	
B/ Les arts de la rue et le spectacle vivant dans les espaces publics et de proximité	
4.3.4 Les manifestations culturelles	
4.3.5 Les lieux d'accueil et de diffusion	
A/ Les lieux de diffusion, l'accueil, l'équipement	
B/ Les résidences d'artistes	
4.3.6 Les acteurs et partenaires du développement culturel et social	
4.3.7 Le patrimoine	
A/ Les patrimoines bâtis et culturels	
B/ Les musées	
C/ Des notions de transversalité à trouver entre culture, tourisme, agriculture	

<b>4.4 Les sports et loisirs</b>	p48
----------------------------------	-----

<b>4.5 La santé et les services aux personnes</b>	p49
4.5.1 La santé	
4.5.2 La petite enfance	
4.5.3 Les personnes âgées	
A/ Les soins de longue durée	
B/ Les maisons de retraite	
C/ Les logements foyers	
a. Les services de soins des infirmiers à domicile	
b. Les services d'aide à domicile	

<b>B/ Forces et faiblesses du territoire</b>	p52
--	-----

## **III/ LES ORIENTATIONS DE LA CHARTE A 10 ANS** p57

### *3 PRE REQUIS :*

*p57*

---

- 1 - Une solidarité affirmée entre les intercommunalités**
- 2 - Une taille critique pour devenir référent sur les orientations stratégiques définies à différentes échelles**
- 3 - Des interactivités avec les territoires limitrophes**

### *5 GRANDS ENJEUX :*

*p58*

---

- 1- Rendre le pays attractif et accueillant,**
- 2- Maintenir l'existant en soutenant les acteurs en place**
- 3- Développer l'innovation et l'émergence de nouvelles filières**
- 4- Anticiper et préparer les reconversions économiques**

## 5- Mener une politique d'aménagement concertée en préservant la qualité paysagère

### 4 AXES STRATEGIQUES

p61

*AXE 1 : Un pays acteur de son développement économique*

*AXE 2 : Un pays acteur de l'évolution de son environnement*

*AXE 3 : Un pays acteur du développement de son cadre de vie et de ses services à la population*

*AXE 4 : Un pays, acteur de son progrès*

## IV/ LES OBJECTIFS D'INTERVENTION PRIORITAIRES A 5 ANS

p 64

*AXE1 : Un pays acteur de son développement économique*

p65

### **1 - Renforcer l'attractivité en proposant un environnement propice au développement de l'activité économique dans tous les secteurs d'activités**

- ↪ Impulser la création, la transmission et la reprise d'activités
- ↪ Décliner une politique d'accueil adaptée
- ↪ Développer les services aux entreprises,
- ↪ Impulser la diversification et la création d'activités nouvelles,

### **2 - Mener une politique volontariste d'accompagnement afin de dynamiser le tissu économique existant dans tous les secteurs d'activités**

- ↪ Soutenir l'industrie, les PME/PMI et TPE,
- ↪ Commerce – Artisanat : renforcer le maillage du territoire,
- ↪ Soutenir le développement de l'accueil touristique comme facteur d'attractivité et de rayonnement du territoire,
- ↪ Maintenir et développer une agriculture durable,
- ↪ Soutenir la filière bois,

*AXE 2 : Un pays acteur de l'évolution de son environnement*

p68

### **1 – Valoriser et préserver les patrimoines existants**

- ↪ Valoriser les patrimoines bâtis, naturels, culturels... à travers une politique culturelle, touristique, et agricole,
- ↪ Identifier et préserver les sites et milieux naturels remarquables
- ↪ Soutenir les manifestations événementielles ayant pour objet de promouvoir l'identité du territoire,

## **2 – Mener une politique de gestion et d’entretien**

- ↪ Avoir une approche spatiale de notre territoire permettant la mise en place de politiques de gestion concertée,
- ↪ Développer un urbanisme de qualité respectueux de son environnement,
- ↪ Reconquérir des sites par l’installation de nouvelles activités
- ↪ Etre attentif à l’évolution des paysages et mener une politique équilibrée et diversifiée,
- ↪ Offrir un lieu d’échanges sur la question de la gestion des déchets,
- ↪ Permettre une réflexion collective sur la politique de l’eau,

### *AXE 3 : Un pays acteur du développement de son cadre de vie et de ses services à la population*

---

p70

#### **1 – Contribuer à un aménagement de l’espace plus cohérent**

- ↪ Développer une offre locative satisfaisante et diversifiée,
- ↪ Participer à la définition des politiques de planification avec les collectivités et acteurs compétents,

#### **2 – Favoriser le désenclavement du territoire**

- ↪ Devenir force de propositions sur la question récurrente d’amélioration des transports et des déplacements,
- ↪ Améliorer les dessertes industrielles et les capacités logistiques en s’appuyant sur les potentiels existants et leurs combinaisons (routier, fluvial, ferroviaire),
- ↪ Améliorer les transports collectifs destinés à la desserte locale et à la connexion au réseau régional,
- ↪ Diversifier les modes de déplacements (piétons, pistes cyclables, etc.),

#### **3 – Apporter une meilleure offre en matière de services, culturelle et de loisirs**

- ↪ Mener une politique d’équité sociale,
- ↪ Développer des services adaptés et en nombre suffisant s’adressant aux différentes générations,
- ↪ Appuyer le secteur de la santé en particulier à destination des personnes âgées,
- ↪ Favoriser un développement structuré des activités sportives, culturelles et de loisirs,
- ↪ Accompagner la création et la diffusion artistiques et culturelles sur tout le territoire,

### *AXE 4 : Un pays, acteur de son progrès :*

---

p74

#### **1 – Favoriser le développement des nouvelles Technologies**

#### **2 - Améliorer les outils de formation et les apports de compétences**

- ↪ Etre force de proposition sur la formation et la qualification en lien avec les besoins identifiés,
- ↪ Doter le Pays d’une politique plus ambitieuse en matière d’enseignement supérieur,
- ↪ Développer un réseau de compétences en matière d’études, de recherche et d’innovation,
- ↪ Développer des réseaux de coopération autour de projets communs,
- ↪ Inscire la communication au cœur du projet de développement du Pays,

#### **3 – Améliorer la performance environnementale**

- ↪ Concilier développement économique et préservation d’un environnement de qualité,
- ↪ Encourager l’utilisation des énergies locales et renouvelables, développer l’efficacité énergétique dans les différents secteurs d’activité,

# I/ PREAMBULE

## 1 – Le contexte

---

La création du Pays Ardèche verte - Pilat s'inscrit à trois niveaux complémentaires :

- l'un national : le Pays
- l'autre régional : le CDRA
- enfin, celui départemental.

### **Le niveau national :**

La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT) dite « loi Voynet » du 25 juin 1999 fait de l'élaboration d'une charte de développement durable le véritable pacte fondateur du Pays. La Pays est avant tout un lieu de mise en cohérence, d'actions collectives qui fédère les communes, les groupements de communes, les organismes socioprofessionnels, les entreprises, les associations, l'ensemble des forces vives, autour d'un projet commun défini dans la charte. Mais le Pays est aussi un niveau privilégié de partenariat et de contractualisation qui facilite la coordination des initiatives de chaque acteur (Etat, Région et Département).

### **Le niveau régional :**

La Région Rhône Alpes a préfiguré dans le cadre de sa politique des Contrats Globaux de Développement, cette coopération opérationnelle autour d'une démarche de projet. Dans le nord du département de l'Ardèche deux contrats globaux ont été portés par les collectivités locales :

- celui du Pays Annonéen partagé entre deux départements : la Loire pour le canton de Bourg-Argental et l'Ardèche pour les cantons de Annonay Nord et Annonay Sud, Satillieu et Serrières.
- celui des Vallées du Doux et du Rhône moyen pour les cantons de Lamastre, Saint Félicien, Saint Agrève et Tournon sur Rhône.

La nouvelle génération de Contrats de Développement de Rhône Alpes (CDRA) est proposée aux collectivités territoriales, ils restent un des outils les mieux adaptés à la définition et à la réalisation d'un projet de territoire. L'économie est l'élément structurant de l'organisation des territoires dans l'objectif de renforcement des bassins d'emplois.

Dans un souci de cohérence avec la stratégie nationale de Pays, la Région Rhône Alpes offre la possibilité qu'un territoire puisse contractualiser avec la Région et l'Etat dans une démarche conjointe de Pays et de Contrat Régional. Il s'agit des Contrat de Développement de Pays Rhône Alpes (CDPRA).

### **Le niveau départemental :**

Le Département de l'Ardèche a initié des démarches de développement local et s'est impliqué tant au niveau technique que financier dans les contrats globaux de développement. Il souhaite poursuivre son implication dans le cadre de territoire ayant opté pour la démarche CDPRA (Pays/CDRA).

La charte de développement durable, document de référence, énonce les orientations stratégique à 10 ans. Ce document s'inscrit dans la dernière évolution législative à travers la loi « urbanisme et habitat » du 2 juillet et parue au journal officiel le 3 juillet 2003.

Cette charte associée au premier contrat à 5 ans constituera de manière générale la réponse locale du Pays Ardèche verte - Pilat aux grandes orientations et objectifs esquissés par l'Etat, la Région Rhône Alpes et le Département de l'Ardèche pour le territoire.

## 2 – Les instances de travail et d’animation

---

### 2.1 Une structure chef de file en attente de la création d’une structure ad hoc

Dès la mi 2002, les élus des 2 contrats globaux de développement ont travaillé sur la mise en fonction d’un GIPDL<sup>1</sup> pour le portage du CDPRA Ardèche verte - Pilat. Compte tenu de l’évolution législative en cours, le projet de création du GIPDL Ardèche Verte Pilat (fédérant les EPCI et communes non fédérées du territoire) s’est vu ajourné : plusieurs EPCI, communes et partenaires avaient délibéré sur un projet de statuts.

La structuration se base ainsi sur deux établissements publics de coopération intercommunale pour le compte des autres EPCI et communes non fédérées :

- le SIVOM des services du canton de Tournon sur Rhône transformé en Communauté de Communes du Tournonais (arrêté préfectoral 9/12/2002) est désigné chef de fil de la démarche, bureau du siège au 8 impasse courbis 07 300 Tournon sur Rhône,
- la Communauté de Communes de Vivarhône, située 36 place de l’église 07 340 Peaugres.

Dans l’attente de la création d’une structure ad hoc Ardèche verte - Pilat, l’équipe technique d’animation est portée par ces deux Communautés de communes (selon le principe connu lors de l’existence des CGD Pays Annonéen et Vallées du Doux et du Rhône moyen)<sup>2</sup> :

- Communauté de Communes Vivarhône : 2 animateurs (2 ETP) et 1 secrétaire (0,8 ETP)
- Communauté de Communes du Tournonais : 3 animateurs (3 ETP) et 2 secrétaires comptables (1,5 ETP)

Des conventions<sup>3</sup> ont été rédigées à cet effet sachant que l’organisation de pilotage et le suivi administratif et financier devraient être revus dans le cadre de la possible création d’une structure unique de coordination et de gestion.

La présente Charte constitue une déclinaison stratégique du Projet pour le Pays Ardèche verte - Pilat dont l’élaboration a été menée en association avec l’ensemble des partenaires concernés, qu’ils soient publics ou privés, réunis au sein des instances de pilotage.

### 2.2 Le pilotage du dispositif

Le **COMITE DE PILOTAGE** du Contrat de Développement de Pays Rhône Alpes (CDPRA) Ardèche verte - Pilat :

Institué en mai 2003, il est présidé par Messieurs Richard MOLINA, Président de la Communauté de Communes Vivarhône et Maurice QUINKAL, Vice Président de la Communauté de Communes du Tournonais et Conseiller Général de l’Ardèche.

Il est constitué de :

---

<sup>1</sup> Groupement d’Intérêt Public de Développement Local

<sup>2</sup> \* Association pour le Développement Economique du Bassin de Vie des Vallées du Doux et du Rhône moyen fédérant dès septembre 1994 les SIVOM de St Agrève, Lamastre, St Félicien, Tournon/Rhône

\* Association Intercommunale pour le Développement du Nord Ardèche créée en août 1994 regroupant les SIVOM de Satillieu, Serrières, le District d’Annonay, la commune d’Annonay et les communes du canton d’Annonay Sud puis en janvier 1998 la Communauté de Communes de la Déôme (Loire)

<sup>3</sup> Convention annexée

- 2 Coprésidents
- 17 membres élus des intercommunalités
- 6 Conseillers Généraux de l'Ardèche
- 6 Conseillers Régionaux
- 8 représentants du CLD
- 2 Présidents des Parcs Naturels Régionaux du Pilat et des Monts d'Ardèche
- Le Député de l'arrondissement
- La Sous Préfète de l'Ardèche

Les membres titulaires sont les suivants :

- **Pour les collectivités locales :**
  - . Alex PETIT (CC Bassin d'Annonay)
  - . Brigitte GONI (CC Bassin d'Annonay)
  - . Roland BOMBRUN (CC Bassin d'Annonay)
  - . Pierre CHIFFLET (CC Tournonais)
  - . Jean FAURE (CC Tournonais)
  - . Pierre XAVIER (CC Tournonais)
  - . Sylvain DESBOS (CC Val d'Ay)
  - . Michel BECHERAS (CC Val d'Ay)
  - . Henri COUX (SIVOM St Félicien)
  - . Alain REYNAUD (SIVOM St Félicien)
  - . Eliane WAUQUIEZ MOTTE (CC Haut Vivarais)
  - . Henri GUILLOT (CC Haut Vivarais)
  - . Denis BADEL (CC Vivarhôte)
  - . Richard MOLINA (CC Vivarhôte)
  - . Régis ARNAUD (CC Déôme)
  - . François TIOLLIER (CC Déôme)
  - . Christian ARCHIER (Représentant des Communes non fédérées)
- **Pour la Région Rhône Alpes :**
  - . Jean Pierre BAYON
  - . Dominique CHAMBON
  - . Claude FAURE
  - . Jean Pierre FRACHISSE
  - . Serge PLANA
  - . Bernard PINET
- **Pour le Conseil Général de l'Ardèche :**
  - . Jacques DUBAY (Saint Péray)
  - . Denis LACOMBE (Annonay nord)
  - . Pierre GIRAUD (Satillieu)
  - . Maurice QUINKAL (Tournon sur Rhône)
  - . Maurice WEISS ( Saint Agrève)
- **Pour l'Etat :**
  - . Monsieur le Préfet de l'Ardèche représentée par Madame la Sous Préfète de Tournon sur Rhône :  
Madame MARTINEZ – POMMIER
- **Pour le Conseil Local de Développement :**
  - . Christian ASTIER (Comité de Pays de l'Ay au Doux)
  - . Henry CHANTEPY (Chambre d'agriculture de l'Ardèche)
  - . Patrick DESIGAUX (Safari Parc du Haut Vivarais)

- . César GALLO (Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord Ardèche) et Président du CLD
- . Bernard MARCE (CGPME)
- . Rémy SAPET (Association des fermiers et artisans de l'Ay au Doux)
- . Marie Jeanne SINZ (Festival International des Arts)
- . Maxime VERGNES (Chambre des Métiers de l'Ardèche)

Cette instance, qui se réunit deux fois par trimestre, a pour mission de coordonner l'ensemble de la démarche, de valider le Projet ainsi que les axes de travail et actions faisant l'objet de la contractualisation. C'est elle qui décide des affectations des ressources et qui pilote le dispositif d'évaluation.

Le **COMITE DE PILOTAGE RESTREINT** du CDPRA Ardèche verte Pilat :

Institué en mai 2003, il est présidé par Messieurs Richard MOLINA, Président de la Communauté de Communes Vivarhône et Maurice QUINKAL, Vice Président de la Communauté de Communes du Tournonais et Conseiller Général de l'Ardèche.

Il est constitué de :

- 2 Coprésidents
- 7 membres élus des intercommunalités
- 1 Conseiller Général de l'Ardèche
- 1 Conseiller Régional
- 1 Président du CLD

Les membres titulaires du Comité de Pilotage Restreint sont les suivants :

- Régis ARNAUD - Délégué CC de la Dédôme
- Michel BECHERAS - Délégué de la CC du Val d'Ay
- Dominique CHAMBON - Vice Président de la Région Rhône Alpes
- Pierre CHIFFLET - Délégué de la CC du Tournonais
- Henri COUX - Délégué du SIVOM de Saint Félicien
- César GALLO - Président du CLD
- Richard MOLINA - Coprésident du CDPRA et délégué CC de Vivarhône
- Alex PETIT - Délégué de la CC du Bassin d'Annonay
- Maurice QUINKAL - Coprésident du CDPRA et Conseiller Général de l'Ardèche
- Eliane WAUQUIEZ MOTTE - Déléguée de la CC du Haut Vivarais

Cette instance, se réunit deux fois par mois, elle est plus souple que le Comité de pilotage, elle suit de très près l'ensemble de la démarche : charte et contrat. Elle pré valide les grandes orientations, les axes de travail et les actions. Elle est force de proposition auprès du Comité de Pilotage.

Les **6 COMMISSIONS THEMATIQUES** du CDPRA Ardèche verte - Pilat et le **CONSEIL LOCAL DE DEVELOPPEMENT (CLD)** :

Deux principales phases ont permis la création officielle du CLD.

### **Phase 1 : la mobilisation de la société civile à travers 6 commissions thématiques**

Les 2 CGD avaient respectivement mis en œuvre des commissions de travail pour l'élaboration et la mise en œuvre de leur programme d'actions. Les commissions ont logiquement fusionné pour réfléchir

à l'échelle du périmètre d'étude Pays Ardèche verte -Pilat. Elles se sont structurées et se sont réunies régulièrement dès le début de la démarche.

Constituées de personnes ressources de tous les milieux économiques, sociaux, culturels, touristiques et associatifs, les commissions thématiques aident à la réflexion. Elles contribuent, dans leurs thématiques respectives, à l'élaboration du diagnostic et des grandes orientations stratégiques de développement du Pays. La constitution de ces commissions de travail marque le lancement de l'élaboration collective du projet de territoire.

Elles se déclinent de la manière suivante :

Agriculture - gestion de l'espace et filières associées :

Président : Henri COUX du SIVoM de St Félicien,  
Vice-Présidents: Christian ARCHIER de la commune de St Julien Vocance représentant des communes non fédérées et Pierre XAVIER de la CC du Tournonais.

Cadre de vie - habitat - services à la population :

Président : Sylvain DESBOS de la CC du Val d 'Ay,  
Vice-présidents : Pierre CHIFFLET de la CC du Tournonais et Roland BOMBRUN de la CC du Bassin d'Annonay.

Développement culturel et communication :

Présidente : Eliane WAUQUIEZ MOTTE de la CC du Haut Vivarais,  
Vice-présidents : Michel BECHERAS de la CC du Val d'Ay et Denis DUCHAMP de la CC de Vivarhôte.

Développement touristique :

Président : Denis BADEL de la CC de Vivarhôte,  
Vice-présidents : Henri GUILLOT de la CC du Haut Vivarais et Monique FOREL de la CC du Bassin d'Annonay.

Technologie de l'Information et de la Communication « TIC » :

Président : Alex PETIT de la CC du Bassin d'Annonay,  
Vice-présidents : Alain REYNAUD du SIVoM de St Félicien et Georges ALLEMAND de la CC de Vivarhôte.

Industrie artisanat commerce « I.A.C. » :

Présidente : Brigitte GONI de la CC du Bassin d'Annonay,  
Vice-présidents : Jean FAURE de la CC du Tournonais et Régis ARNAUD de la CC de la Déôme.

**Phase 2 : Structuration officielle du CLD**

De ces différentes commissions, associé au recueil de nouvelles personnes ressources, est né progressivement le Conseil Local de Développement. Il s'est ainsi constitué officiellement le 21 octobre 2003.

Sa mission est de favoriser le dialogue entre les acteurs de la société civile et les élus du Pays Ardèche verte - Pilat. Il aide à la réflexion et joue un rôle transversal de véritable force de proposition et d'aide à la décision publique.

Le CLD est constitué de 3 collèges représentant l'ensemble des acteurs locaux (milieux économiques, sociaux, culturels, touristiques et associatifs) :

- le collège du Monde Economique (104 membres)
- le collège de la Vie Locale (56 membres)
- le collège des élus (20 membres)

Chaque membre du CLD<sup>4</sup> est intégré dans une des 6 commissions thématiques du CDPRA en fonction du travail déjà engagé, de ses compétences et de son souhait. La composition du CLD n'est pas figée afin de pouvoir l'élargir le cas échéant en fonction des volontés de la société civile et après avis des EPCI.

Des titulaires et suppléants ont été élus ainsi qu'un Président pour représenter le CLD dans les instances de décision du CDPRA Ardèche verte - Pilat ; respectivement dans le Comité de Pilotage et le Comité de Pilotage Restreint. Il s'agit de :

Président du CLD : César GALLO

Pour la commission agriculture - gestion de l'espace et filières associées :

Titulaire : Remi SAPET (Association des fermiers et Artisans de l'Ay au Doux),  
 1<sup>er</sup> Suppléant : Henri CHANTEPY (Chambre d'Agriculture de l'Ardèche),  
 2<sup>ème</sup> Suppléant : Denis SAUZE (Artisan charpentier).

Pour la commission cadre de vie - habitat - services à la population :

Titulaire : Christian ASTIER (Comité de Pays de l'Ay au Doux),  
 1<sup>er</sup> Suppléant : Jean-Philippe GAMBLIN (Fédération Familles Rurales),  
 2<sup>ème</sup> Suppléant : Robert HERLIER (Centres sociaux Annonay).

Pour la commission développement culturel et communication :

Titulaire : Marie-jeanne SINZ (Festival International des Arts),  
 1<sup>ère</sup> Suppléante : Jeannine PIGNEROL (Association Chantelermuze),  
 2<sup>ème</sup> Suppléant : Christian KATCHIKIAN (Association Les Epicuriens de services).

Pour la commission développement touristique :

Titulaire : Patrick DESIGAUX (Safari Parc du Haut Vivarais),  
 1<sup>er</sup> Suppléant : Joël CHARRIN (Office de Tourisme cantonal du Tournonais),  
 2<sup>ème</sup> Suppléante : Marie-Hélène REYNAUD (Musée Canson).

Pour la commission technologie de l'information et de la communication « TIC » :

Titulaire : César GALLO (Chambre de Commerce et d'Industrie),  
 1<sup>er</sup> Suppléant : Jean-Claude ABRY (Ingénieur Informatique),  
 2<sup>ème</sup> Suppléant : Philippe ROBERT (Chambre des métiers de l'Ardèche).

Pour la commission industrie artisanat commerce « I.A.C. » :

Titulaire : Bernard MARCE (CGPME),  
 1<sup>er</sup> Suppléant : François SIBILLE (Association d'animation économique du Bassin d'Annonay),  
 2<sup>ème</sup> Suppléant : Maxime VERGNES (Chambre des Métiers de l'Ardèche).

## LE COMITE TECHNIQUE

Il s'agit d'un lieu d'échanges constitué du réseau des techniciens agissant sur le territoire Ardèche Verte - Pilat : chambres consulaires, sites de proximité, PNR du Pilat et des Monts d'Ardèche,

<sup>4</sup> Liste des membres du CLD au 13 novembre 03 annexée  
 CDPRA Ardèche verte – Pilat / Charte de territoire novembre 2003

Conseils Généraux (DPT), Conseil Régional Rhône-Alpes (DPT), Etat, EPCI et établissements publics et villes principales (DGS, SG ou Agents de développement).

Cette composition est ouverte en fonction des ordres du jour et des besoins propres à chaque séance de travail.

## **L'EQUIPE D'ANIMATION DU DISPOSITIF**

L'animation de l'élaboration et de la mise en œuvre (suivi - évaluation) du CDPRA Ardèche verte - Pilat est assuré par une équipe pluridisciplinaire de 4 animateurs et 2 secrétariats comptabilité soit 6,3 équivalents temps plein.

Est également intégré au dispositif le poste d'animateur / secrétariat du Conseil Local de Développement.

Cette animation se fait en lien avec les techniciens des structures partenaires du territoire.

## **3 – Les étapes de travail pour l'élaboration de la charte**

---

### **3.1 Première étape : la définition du périmètre d'étude**

Dès octobre 2002, les élus membres des deux instances porteuses des Contrats Globaux de Développement du Pays Annonéen et des Vallées du Doux et du Rhône moyen souhaitent mettre en synergie leurs dynamiques de projet et entament une démarche de candidature à la reconnaissance de périmètre d'un Pays commun.

Ces deux contrats globaux de développement partagent une base territoriale commune : des tendances socio-économiques similaires, des enjeux de développement comparables, des inter-relations bourg-centre/arrière pays, des difficultés d'accessibilité et de mobilité interne hors frange rhodanienne et des influences des départements limitrophes (Drôme - Loire et Haute Loire).

C'est avec une volonté commune d'approfondir la réflexion stratégique à l'échelle d'un bassin d'activités que le chef de file administratif désigné, le SIVOM des services du canton de Tournon sur Rhône transformé en Communauté de Communes du Tournonais (arrêté préfectoral 9/12/2002), dépose une demande de reconnaissance en périmètre d'étude « Pays ». Ce périmètre d'étude regroupant 86 communes et 91 009 habitants a obtenu des avis favorables :

- du Conseil Régional Rhône Alpes (18 décembre 2002),
- des Conseils Généraux de l'Ardèche (6 janvier 2003) et de la Loire (17 février 2003),
- de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) de l'Ardèche (7 mars 2003).

La candidature a été approuvée par la Conférence Régionale d'Aménagement et de Développement du Territoire (CRADT) le 13 mars 2003.

Cette première étape est portée à la connaissance de l'ensemble du territoire lors d'une première journée Pays le 21 février 2003 réunissant l'ensemble des élus locaux et les membres de la société civile impliqués dans les 2 CGD.

### **3.2 Deuxième étape : l'élaboration de la Charte de Pays**

Réunis au sein d'un projet commun, les élus poursuivent la mise en œuvre des actes constitutifs du futur Pays à travers l'élaboration du projet de territoire en associant la société civile via les 6 commissions thématiques et le conseil local de développement.

De janvier à novembre 2003 près de 500 personnes ont participé à la réflexion commune sur l'avenir de ce territoire à dix ans.

Afin de partager un diagnostic territorial et définir des orientations stratégiques de développement :

- une réflexion participative a été menée à travers une quarantaine de commissions thématiques, ateliers de travail, groupes techniques et réunions,
- des contributions écrites précisant les positions des représentants des acteurs économiques (les chambres consulaires réunies en inter consulaire)
- des envois de questionnaires auprès des communautés de communes, des acteurs économiques dans tous les domaines d'activités (artisanat, commerce, industrie, tourisme, culture, ...), des représentants de mouvements associatifs, ...
- des réunions inter cantonales

et ceci dans un processus de double validation de la société civile et du comité de pilotage du CDPRA.

## 4- Organisation administrative : évolution du périmètre

### 4.1 Les établissements publics de coopérations intercommunales et les communes non fédérées inscrits dans la démarche de candidature Pays Ardèche verte - Pilat

Présidents	Communes	Population 1999 avec double compte	Cantons	code INSEE	% sur ensemble de la population	
					Oct-02	Nov-03
M. Gérard WEBER	Annonay-Nord	11 592	Annonay Nord	07010		
	Annonay-Sud	6 641	Annonay Sud	07010		
	Boulieu	2 138	Annonay Nord	07041		
	Davezieux	2 704	Annonay Nord	07078		
	Roiffieux	2 501	Annonay Sud	07197		
	Savas	708	Serrières	07310		
	St Clair	951	Annonay Nord	07225		
	St Cyr	1 025	Annonay Nord	07227		
	St Marcel	1 215	Annonay Nord	07265		
	Talencieux	784	Annonay Sud	07317		
	Thorrenc	190	Serrières	07321		
	Vernosc	1 712	Annonay Sud	07337		
	<b>TOTAL CC du Bassin d'Annonay</b>	<b>32 161</b>				35%
	Le Monestier	66	Annonay Sud	07160		
	St Julien Vocance	244	Annonay Sud	07258		
	Vanosc	781	Annonay Sud	07333		
	Villevocance	1 106	Annonay Sud	07342		
	Vocance	628	Annonay Sud	07347		
	<b>TOTAL non fédérées canton A. Sud</b>	<b>2 825</b>				3%

M. Michel VAUTARET	Ardoix	786	Satillieu	07013		
	Lalouvesc	499	Satillieu	07128		
	Preaux	531	Satillieu	07185		
	Quintenas	1 289	Satillieu	07188		
	Satillieu	1 619	Satillieu	00709		
	St Alban d'Ay	1 135	Satillieu	07205		
	St Jeure d'Ay	387	Satillieu	07250		
	St Pierre sur Doux	85	Satillieu	07285		
	St Romain d'Ay	779	Satillieu	07292		
	St Symphorien de Mahun	131	Satillieu	07299		
	<b>TOTAL CC Val d'Ay</b>	<b>7 241</b>				
M. Richard MOLINA	Bogy	274	Serrières	07036		
	Brossainc	166	Serrières	07044		
	Charnas	605	Serrières	07056		
	Colombier le Cardinal	232	Serrières	07067		
	Félines	1 296	Serrières	07089		
	Limony	616	Serrières	07143		
	Peaugres	1 943	Serrières	07172		
	Serrières	1 116	Serrières	07313		
	St Désirat	724	Serrières	07228		
	St Jacques d'Atticieux	174	Serrières	07243		
	Vinzieux	265	Serrières	07344		
<b>TOTAL CC Vivarhône</b>	<b>7 411</b>				8%	9%
	Andance	997	Serrières	07009		
	Champagne	494	Serrières	07051		
	Peyraud	457	Serrières	07174		
	St Etienne de Valoux	203	Serrières	07234		
	<b>TOTAL non fédérées canton Serrières</b>	<b>2 151</b>				
M. Bernard BONNE	Bourg Argental	2 823	Bourg Argental	42023		
	Burdignes	344	Bourg Argental	42028		
	Colombier sous Pilat	271	Bourg Argental	42067		
	Graix	131	Bourg Argental	42101		
	La Versanne	309	Bourg Argental	42329		
	St Julien Molin Molette	1 174	Bourg Argental	42246		
	St Sauveur en Rue	1 200	Bourg Argental	42287		
	Thélis la Combe	148	Bourg Argental	42310		
	<b>TOTAL CC Déôme</b>	<b>6 400</b>				
M. Alain REYNAUD	Arlebosc	327	Saint Félicien	07014		
	Bozas	247	Saint Félicien	07039		
	Colombier le vieux	557	Saint Félicien	07069		
	Pailharès	292	Saint Félicien	07170		
	St Félicien	1 206	Saint Félicien	07236		
	St Victor	843	Saint Félicien	07301		
	Vaudevaut	199	Saint Félicien	07335		
	<b>TOTAL SIVoM Canton Saint Félicien</b>	<b>3 671</b>				

M. Pierre CHIFFLET	Boucieu le roi	261	Tournon sur Rhône	07040		
	Cheminas	229	Tournon sur Rhône	07063		
	Colombier le jeune	515	Tournon sur Rhône	07068		
	Etables	560	Tournon sur Rhône	07086		
	Glun	507	Tournon sur Rhône	07097		
	Lemps	581	Tournon sur Rhône	07140		
	Mauves	1 119	Tournon sur Rhône	07152		
	Plats	516	Tournon sur Rhône	07177		
	Sécheras	311	Tournon sur Rhône	07312		
	St Barthélémy le plain	676	Tournon sur Rhône	07217		
	St Jean de Muzols	2 432	Tournon sur Rhône	07245		
	Tournon sur Rhône	10 607	Tournon sur Rhône	07324		
	Vion	760	Tournon sur Rhône	07345		
<b>TOTAL CC Tournonnais</b>	<b>19 074</b>				21%	24%
M. Jean Paul VALLON	Désaignes	1 117	Lamastre	07079		
	Empurany	500	Lamastre	07085		
	Gilhoc/Ormèze	389	Lamastre	07095		
	Lafarre	57	St Félicien	07124		
	Lamastre	2 569	Lamastre	07129		
	Le Crestet	516	Lamastre	07073		
	Nozières	262	Lamastre	07166		
	St Barthélémy Grozon	509	Lamastre	07216		
	St Basile	285	Lamastre	07218		
	St Prix	254	Lamastre	07290		
	<b>TOTAL SIVoM Canton Lamastre</b>	<b>6 458</b>				7%
M. Alain CABANNE	Devesset	275	St Agrève	07080		
	Labatie d'Andaure	205	St Agrève	07114		
	Mars	217	St Agrève	07151		
	Rochepeule	347	St Agrève	07192		
	St Agrève	2 727	St Agrève	07204		
	St André en Vivarais	238	St Agrève	07212		
	St Jeure d'Andaure	98	St Agrève	07249		
	<b>TOTAL CC Haut Vivarais</b>	<b>4 107</b>				4%
<b>TOTAL AVP Périmètre candidature</b>		<b>91 499</b>			100%	
<b>TOTAL AVP Périmètre au 13/11/2003</b>		<b>78 641</b>				100%

Une structuration intercommunale qui se poursuit :

- Les communes non fédérées de Le Monestier, Villevoceance, Vanosc, Saint Julien de Vanosc et Vocance devraient intégrer la CC du Bassin d'Annonay au 1<sup>er</sup> janvier 2004,
- Le SIVOM de Saint Félicien en cours de transformation en Communauté de Communes (Arrêté de périmètre le 22 septembre 2003 / délibérations des communes sur les statuts et le périmètre en cours).

## **4.2 D'autres orientations politiques en cours : évolution du périmètre**

- La communauté de commune de la Déôme souhaite se regrouper avec les communes du canton de Saint Genest Malifaux réunies actuellement au sein d'un SIVoM. Ainsi cette nouvelle structure intercommunale s'orienterait vers le contrat de parc du PNR du Pilat,
- Le SIVoM de Lamastre souhaite s'engager dans une étude de préfiguration en vue d'intégrer le périmètre de candidature Pays regroupant les CGD du Grand Valentinois, Vallée de l'Eyrieux de l'Ouvèze et du Plateau de Vernoux.

Un périmètre de Pays qui bouge en conséquence et qui se définit ainsi :

Le Comité de Pilotage réuni le 5 novembre 2003 en présence des 8 représentant du CLD a approuvé à l'unanimité le projet de charte du Pays Ardèche verte - Pilat.

Il a été pris acte du nouveau périmètre qui recouvre désormais le Pays sur 7 cantons (Annonay Sud et Nord, Saint Agrève, Saint Félicien, Satillieu, Serrières, Tournon sur Rhône) et rassemble 6 intercommunalités et 4 communes non fédérées<sup>5</sup>.

La charte sera présentée pour validation à l'ensemble des membres du CLD à l'occasion de commissions thématiques prévues les 4 et 9 décembre 2003.

## **5 - Promouvoir l'identité du Pays Ardèche verte - Pilat :**

---

La communication doit être au cœur du projet de développement du Pays. Le Pays Ardèche verte - Pilat existe de par sa configuration géographique, son bassin de vie et son histoire. Il se situe entre Deux Parc Naturels Régionaux, le Pilat et les Monts d'Ardèche, entre Vallée du Rhône, Plateaux Ardéchois, et Vallée de l'Heyrieux. Cette géographie a donc créé des identités et des sentiments d'appartenances différents. C'est pourquoi le Pays Ardèche Verte Pilat doit encourager en priorité des actions à l'échelle de son territoire pour conforter cette identité commune tout en préservant les spécificités et caractères forts de chacun de ses secteurs.

---

<sup>5</sup> CC Bassin d'Annonay, CC Haut Vivarais, CC Tournonais, CC Val d' Ay, CC Vivarhône, SIVoM Saint Félicien, communes non fédérées : Andance, Champagne, Peyraud, Saint Etienne de Valoux.  
CDPRA Ardèche verte – Pilat / Charte de territoire novembre 2003

# II/ PRESENTATION DU TERRITOIRE

## 1- Périmètre

---

Localisé dans le département de l'Ardèche pour la plus grande partie, le périmètre proposé pour le Pays Ardèche verte - Pilat s'étend sur 2 départements (Nord de l'Ardèche et Sud de la Loire). Il comprend les territoires couverts par l'intégralité des 2 CGD Pays Annonéen et Vallées du Doux et du Rhône moyen.

Il recouvre 9 cantons, 86 communes et compte plus de 91 009 habitants pour une superficie de 1 300 km<sup>2</sup> et une densité de 70 habitants/km<sup>2</sup>.

## 2- Situation géographique

---

Délimité à l'Ouest par les Monts du Vivarais, à l'Est par la plaine rhodanienne, le pays Ardèche verte - Pilat est situé entre l'agglomération de Vienne et le bassin de Rhône pluriel au Nord et l'agglomération Valentinoise au Sud. Il se situe au barycentre de 4 importantes agglomérations de la Région Rhône Alpes : Lyon, Grenoble, Valence et Saint Etienne, ce qui représente un atout considérable pour son développement futur.

Ce territoire se caractérise par un relief assez marqué (importantes zones de montagnes, alternance de plateaux et de vallées), des accès routiers parfois difficiles et des types d'espaces aux sensibilités démographiques différentes. Le fleuve Rhône marque la porte d'entrée Est du territoire.

### **Deux pôles sous influence urbaine directe :**

La ville d'Annonay et sa couronne avec la commune de Davézieux représentent 20 151 habitants. Ce bassin est un pôle urbain et économique vers lequel convergent d'importantes migrations alternantes et la plupart des fonctions collectives (loisirs, achats, enseignements, administrations).

La ville de Tournon, sous-préfecture de l'Ardèche, et sa couronne avec Saint Jean de Muzols et Mauves représentent 14 158 habitants. Ces communes situées en bordure du fleuve Rhône, sont au carrefour des flux provenant de l'arrière pays (zones de montagne) et des fortes migrations alternantes avec la Drôme. Elles constituent un pôle économique certain à fort potentiel en devenir.

### **Le secteur Ouest en déclin (canton de Bourg-Argental, Ouest des cantons d'Annonay Sud et Satillieu, cantons de Lamastre, Saint-Félicien, et Saint-Agrève) :**

Ces secteurs ruraux, souvent en zone de montagne, à faible densité de population, où l'activité agricole éprouve de plus en plus de difficultés à tenir l'espace, perdent régulièrement de leur population depuis 1962. Ils se caractérisent par les activités agricoles, sylvicoles et de transformation du bois. Les activités touristiques se concentrent principalement en saison estivale.

Toutefois, il est à noter le rôle des bourgs centres qui contribuent par leurs fonctions à l'équilibre global du territoire avec<sup>6</sup> :

- Bourg-Argental (2 767 habitants),
- Lamastre (2 467 habitants),
- Saint-Agrève (2 688 habitants),
- Saint-Félicien (1 183 habitants),
- Satillieu (1 592 habitants).

En effet c'est dans ces villages « chefs lieux de canton » qu'est concentré l'essentiel de la vie économique. Cette caractéristique est un facteur de maintien de la population permettant la pérennisation de ces communes.

---

<sup>6</sup> RGP 99, sans double compte

### **Une frange Est en développement (cantons de Serrières, Tournon sur Rhône, Est des cantons Annonay Sud et Satillieu) :**

Ces secteurs ruraux sous influence urbaine (Annonay, Tournon sur Rhône et l'axe rhodanien) permettent le développement de l'habitat résidentiel. Les activités agricoles, touristiques, commerciales, artisanales et industrielles cohabitent. Ces zones enregistrent d'importants déplacements domicile - travail en direction d'Annonay, de Tournon sur Rhône et de la Vallée du Rhône en particulier côté Drômois.

## **3- Articulation avec les procédures en cours**

---

Le diagnostic du territoire ainsi que les axes stratégiques d'intervention à 10 ans intègrent les orientations fixées par les procédures en cours. De même le Pays Ardèche verte - Pilat veillera à ce que ses axes de développement soient pris en compte dans les réflexions à venir.

Les procédures en cours sur le territoire sont :

- Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) pour le bassin d'Annonay regroupant les cantons de Satillieu, Serrières, Annonay Sud, Annonay Nord et Bourg Argental,
- Une réflexion pour participer au SCOT de l'agglomération de Valence,
- Le Parc Naturel Régional du Pilat (Contrat de Parc en cours d'élaboration) couvrant le canton de Bourg Argental,
- Le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche couvrant 4 communes du canton de Lamastre,
- Trois villes portes : Lamastre et Saint Agrève pour le Parc des Monts d'Ardèche et Annonay pour le Parc du Pilat,
- Le Contrat des 3 Rivières avec le SIVU des 3 Rivières,
- La Fin du Contrat de rivière de l'Ay (par le SIVU de l'Ay),
- La Fin du Contrat de rivière du Doux Clair (par le SIVU Doux Clair dissout le 1<sup>er</sup> Janvier 2003)
- Le Comité Emploi Formation Rhône Alpes (COEFRA) qui recouvre le Nord, le centre Ardèche et le Nord Drôme,
- La démarche Rhône Alpes Sud initiée par la Région Rhône-Alpes dans laquelle le Pays s'est pleinement intégré.

# A/ Eléments de diagnostic

## 1- Une croissance démographique modérée et inégalement répartie sur le territoire

---

Sources :

- RGP 1999 – INSEE
- Fiches profil INSEE (zone : 9 cantons dont communes du canton de Tournon membres de la CC des 2 Rives)
- Schéma Départemental en faveur des personnes âgées, CG07, janvier 2001

Le territoire comptabilise 88 862 habitants<sup>7</sup> contre 86 527 en 1990 avec une augmentation de 2,70 %. Le Département de l'Ardèche enregistre + 3 %.

Le solde migratoire ne représente pas l'essentiel de la croissance (37%). Le solde naturel reste plus important (63%).

La croissance démographique se concentre essentiellement autour des 2 pôles urbains d'Annonay et Tournon sur Rhône et sur l'Est du territoire à proximité de la Vallée du Rhône. Des exemples comme les communes de Saint Clair (+24%) ou de Glun (+ 27%) témoignent de cette tendance.

A noter la particularité de la commune d'Annonay qui subit le phénomène inverse avec une diminution de 5% de la population passant de 18 525 habitants<sup>8</sup> à 17 522 habitants.

Les territoires de l'Ouest situés en zone de montagne sont confrontés à une diminution démographique. Les bourgs - centres sont davantage touchés par ce phénomène - Satillieu (-12%), Lamastre (-9%), Saint Félicien (-5%), Bourg Argental (-4%) et Saint Agrève (-3%)-. Ce phénomène est une réelle difficulté pour ces bourgs - centres qui concentrent l'essentiel des équipements et des activités économiques de proximité du canton.

On constate globalement une sous représentation des jeunes : les moins de 20 ans représentent 23 % de la population totale contre une moyenne de 27% pour la Région Rhône-Alpes. Leur nombre est en diminution entre 1990 et 1999 (-8%).

La part des personnes âgées est importante : les plus de 60 ans représentent 23% de la population totale. Elle est en augmentation de 8% entre 1990 et 1999. L'indice de vieillissement est fortement élevé pour les cantons de Lamastre, Saint Félicien et Saint Agrève. Ce phénomène de vieillissement est également présent sur la commune d'Annonay et le canton de Satillieu.

## 2 - Une identité paysagère et patrimoniale à valoriser

---

Sources :

- SCOT Bassin d'Annonay
- Etude CREN
- Rapport de stage Nadège Gillet, CGD Pays Annonéen

Quatre secteurs paysagers présentant des caractéristiques homogènes peuvent être mis en évidence sur le territoire : montagne, plateau sud et contreforts, plateau nord et zone urbaine, Vallée du Rhône.

---

<sup>7</sup> RGP 99 sans double compte

<sup>8</sup> RGP 99 sans double compte

## 2.1 Des espaces naturels et paysages remarquables

Les **Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique** de type 1 et 2 sont particulièrement présentes sur le territoire<sup>9</sup>. Certains sites naturels sont particulièrement remarquables et quelque uns bénéficient même d'un classement particulier :

### Des zones Natura 2000 :

- Plateau de Saint Agrève (2 sites forêt et tourbière),
- L'île de la Platière dont une partie située sur la commune de Limony est classée en réserve naturelle de France,
- Le suc de Clava sur la commune de Savas.

### Deux parcs naturels régionaux :

- Le Pilat qui couvre toutes les communes situées sur le canton de Bourg Argental et se caractérise par une couverture forestière importante (50% de l'espace), des points de vue souvent spectaculaires et la richesse de sa faune et flore
- Les Monts d'Ardèche qui couvre les communes de Saint-Prix, Saint-Basile, Désaignes, et une partie de Lamastre avec 2 villes portes : Lamastre et Saint-Agrève. Ce parc se caractérise par la présence d'une filière importante qu'est la châtaigne, en renouveau dynamique.

### La ressource en eau :

L'eau est très présente sur le territoire et constitue une ressource à préserver à la fois pour la beauté et la diversité des paysages, mais aussi pour la pratique d'activités de loisirs (pêche, baignade..) et le développement économique (agriculture).

Le réseau hydrographique est dense, de nombreux cours d'eau et ruisseaux parcourent ce territoire. Un des fils conducteurs, naturellement vecteur d'identité est la rivière du Doux et ses affluents sur le bassin versant sud du Pays. On peut citer également la Cance et le Deûme, la Vallée de l'Ay avec tous leurs affluents. L'ensemble de ses rivières coure d'Ouest en Est en direction du Rhône. Ses cours d'eau subissent les variations climatiques. Les pluies peuvent être violentes et provoquer des crues importantes, par contre l'été, les cours d'eau peuvent être asséchés.

Les eaux ont une qualité variable sur le territoire. Elle est généralement de bonne qualité sur une grande partie du linéaire mais des points noirs subsistent en aval des agglomérations et des pôles industriels en particulier sur Annonay et Tournon sur Rhône.

L'utilisation de l'eau est sujette à des conflits d'usage (industrie, agriculture, sports, pêche, ...), d'irrigation et de protection de la nature. Le Pays peut être un lieu de rencontre et de dialogue entre les différents usagers.

Les outils de réflexion et d'intervention sur la gestion de l'eau, comme les Contrats de rivière ou les SAGE<sup>10</sup> permettent de préserver cette ressource de base. Aucun SAGE n'est actuellement en place sur le territoire ardéchois, et seulement deux bassins versants sont concernés par un contrat de rivière :

- La Vallée de l'Ay, avec un premier contrat de 1998 à 2003, une deuxième candidature est en cours de validation.
- La Deûme, la Cance et le Torrençon font également l'objet d'un contrat de rivière.

On constate que malheureusement tous les territoires ne sont pas couverts par ce type de procédure. Le Contrat de rivière « Doux clair » qui couvrait le bassin versant de la rivière Doux, a été dissous fin 2002.

### Les Espaces Naturels Sensibles, un patrimoine à préserver :

Le Conseil Général de l'Ardèche élargit sa politique départementale en matière des Espaces Naturels Sensibles sur l'ensemble du territoire ardéchois : 14 sites départementaux ont été retenus pour le lancement d'une étude préalable. Les hautes vallées de la Cance et de l'Ay, les gorges du Doux, du

---

<sup>9</sup> Données DIREN

<sup>10</sup> SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
CDPRA Ardèche verte – Pilat / Charte de territoire novembre 2003

Duzon et de la Daronne, ainsi que les îles du Rhône de Limony à Serrières ont été sélectionnées. Le secteur hautes vallées de la Cance et de l'Ay a déjà fait l'objet d'une étude<sup>11</sup> afin de mesurer le potentiel de certains espaces en terme d'enjeux biologiques, paysagers et patrimoniaux, et vérifier également les motivations des acteurs locaux pour la préservation de ce patrimoine.

## 2.2 Un Patrimoine bâti peu valorisé

Le territoire dispose d'un patrimoine bâti et culturel relativement riche, châteaux, donjons, églises fortifiées, maisons fortes du XIV<sup>e</sup> s au XVI<sup>e</sup> s, édifices romans (prieuré de Veyrines, églises romanes, ...). Un chantier de fouilles archéologiques à St Etienne de Valoux (canton de Serrières), temples, moulins, demeures vivaroises et artistes régionaux : Forot, Gimond, Vincent d'Indy... Le patrimoine bâti ne fait pas l'objet d'un repérage précis, ni d'une mise en valeur à l'échelle du territoire.

Un inventaire a été réalisé à l'échelle de la Vallée du Doux sur le patrimoine bâti et naturel en lien direct avec les sentiers de randonnées. Actuellement 503 fiches renseignées peuvent servir de base à un inventaire plus fouillé. A l'instar du SIVOM Vivarais-Lignon qui a réalisé un inventaire de type Malraux sur les communes de Saint-Agrève et Devesset, le Pays pourrait être le levier déclencheur d'une opération similaire sur la totalité de son périmètre.

## 2.3 Des espaces forestiers en constante évolution

Les taux de boisement sont variables, relativement fort en milieu rural et faible en milieu urbain et périurbain. Ce territoire est tout de même fortement boisé puisqu'il y a 31 705 hectares<sup>12</sup> de surface boisée privée sur le Pays pour 44 000 hectares sur l'ensemble du Département (surfaces publics et privés confondues).

La façade Est de ce territoire reste cependant moins boisée (taux de boisement de 39,3% nettement inférieur à celui du Département). Par contre la façade ouest (région des Boutières) a un taux de boisement fort 64,9%.

Les espaces forestiers se caractérisent essentiellement par des peuplements de qualité moyenne. Les conifères sont prépondérants, avec une majorité de futaies de pins sylvestres, douglas, sapins et épicéas.

La forêt privée est largement dominante : elle représente près de 97% de la surface boisée du Pays. Certaines forêts de feuillus persistent (chênes, hêtres, ...) mais restent minoritaires. Dans les reboisements de moins de 40 ans, qui représentent plus du quart de la surface boisée, le douglas est la principale essence.

L'espace forestier est également très morcelé en une multitude de détenteurs (10 513 propriétaires) ayant en moyenne 2 à 3 hectares chacun. Ce morcellement rend particulièrement difficile l'application d'une gestion durable et efficace de la forêt.

Les espaces boisés se caractérisent par une triple fonctionnalité : la forêt proche des zones urbaines assure plutôt une fonction sociale (accueil en forêt, loisirs, tourisme), la forêt en zone de montagne joue plutôt un rôle économique. Elle remplit aussi une fonction écologique avec entre autre le maintien de la biodiversité, des paysages et la régulation des eaux.

Les espaces forestiers sont de manière générale peu gérés et entretenus, ils sont parfois abandonnés. Les propriétaires forestiers privés doivent faire face à de nombreuses difficultés : problème de la desserte des massifs forestiers, morcellement du foncier, problème de débouchés des bois.

La forêt progresse pour sa grande majorité de manière naturelle mais aussi pour des raisons de déprise agricole qui continue d'augmenter sur les plateaux.

Pour faire face à l'ensemble de ces problèmes, il conviendra d'encourager le maintien :

---

<sup>11</sup> Etude de faisabilité sur les Hautes Vallées de la Cance et de l'Ay, Année 2003, CG07, CREN

<sup>12</sup> Données cadastrales 1999

- des forêts de feuillus si l'on veut garder une certaine diversité et représentativité des écosystèmes forestiers,
- des espaces ouverts (ou leur création) de type prairie et/ou culture, notamment dans les fonds de vallées.

## 2.4 Des espaces agricoles en forte régression

En parallèle de cette augmentation des forêts, les surfaces agricoles ne cessent de diminuer. Malgré le déclin amorcé depuis une trentaine d'années, l'agriculture reste une activité économique majeure et les surfaces agricoles occupent aujourd'hui une grande partie du territoire même si le taux d'occupation varie en fonction des secteurs considérés.

La nature de l'occupation de l'espace par l'agriculture est très différente d'un secteur à l'autre. On distingue ainsi une zone d'élevage (zone de Satillieu, vallée de la Vocance, plateau sud), zone de polyculture élevage (zone urbaine et périurbaine et plateau nord), zone viticole (la Vallée du Rhône et ses coteaux) et fruitière (le plateau Est, la plaine du Rhône et les Vallées du Doux et de la Cance) avec les arbres fruitiers (pommiers, abricotiers, cerisiers) et petits fruits de type myrtilles, framboises, ... sans oublier les châtaigneraies.

On constate également que près du ¼ de la surface agricole n'est pas utilisée. Tôt ou tard ces terres passeront en terrain constructible où se transformeront en friches, landes ou forêts.

Parallèlement à la déprise agricole, l'urbanisation en périphérie des zones urbaines d'Annonay et de Tournon sur Rhône est en progression constante et conduit à une déstructuration de l'espace par un étalement de l'habitat.

Pour répondre aux problématiques de gestion de l'espace, il existe plusieurs outils dont les chartes de paysage, les PLGE<sup>13</sup>, les CFT<sup>14</sup>. Ces outils permettent d'avoir une approche globale et concertée de la gestion de l'espace. La Communauté de Communes du Val d'Ay a lancé sur son périmètre une phase d'étude diagnostic pour la mise en œuvre d'un PLGE. Cette démarche permet de mobiliser la profession agricole, les collectivités locales et les usagers autour d'une mesure visant à mieux gérer l'espace et les problématiques qui y sont liés : déprise agricole, valorisation du patrimoine, lutte contre l'incendie ...

Le Pays peut envisager les conditions de la mise en place de PLGE, ceci constituerait un apport déterminant pour la gestion de l'espace.

**En conclusion**, les surfaces forestières ont augmenté de manière continue, l'urbanisation a progressé de manière constante, les surfaces agricoles n'ont cessé de diminuer, en conséquence, on relève un développement des friches qui engendre :

- la fermeture de l'espace et la modification des paysages,
- le mitage du territoire par l'augmentation des constructions isolées,
- l'augmentation des interfaces zone urbaine/zone naturelle conduisant à une forte augmentation des risques d'incendie,
- l'augmentation d'autres risques naturels (érosion, crues...)

<sup>13</sup> PLGE = Plan Local de Gestion de l'Espace

<sup>14</sup> CFT = Charte Forestière d'Exploitation

### 3 - Une économie marquée par la diversité de ses activités

---

Sources :

- *Etat des lieux pour le CDPRA réalisé par la CCI Nord Ardèche, Chambre des métiers de l'Ardèche, et la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, mai 2003*
- *Fiches profil INSEE (zone : 9 cantons dont communes du canton de Tournon membres de la CC des 2 Rives)*
- *Présentation des risques économiques, Note CCI, septembre 2003*
- *SCOT du Bassin d'Annonay, mai 2001*
- *Etude MIDE, CG07, avril 2002*
- *« Pays », PME et nouvelles territorialités, programme DATAR, GLYSI, MRASH, CNRS, novembre 1996*
- *Etude d'opportunité sur la création d'un pays CCBA & Rhône Valloire, Mairie Expansion, mars 2001*
- *Diagnostic de territoire, requalification des zones d'activités, CCDéome, ADEN, avril 2000*
- *Etude ORC vallée du Doux, AID Observatoire, et inter consulaire mars 2003*
- *Diagnostic socio économique cantons de Lamastre, Saint Félicien, Vernoux, Site de proximité CeDRE, décembre 2001*
- *Schéma d'aménagement commercial, SDAU d'Annonay, CCI, AID Observatoire, juillet 1997*

En janvier 2000, on dénombrait pour les 9 cantons 3 693 établissements<sup>15</sup> dont :

- 40% dans le secteur tertiaire avec une augmentation de ce secteur de 7 % depuis 1993 (55% des emplois).
- 16 % dans l'industrie (33% des emplois) pour lequel on note une diminution de 5% depuis 1993. Seul l'agro-alimentaire est stable. Parmi les 56 établissements qui comptent plus de 50 salariés 41 sont des industries.
- 15 % dans la construction (6% des emplois). Le nombre d'établissements est stable mais le nombre d'emplois diminue de 2% entre 90 et 99 ce qui implique une baisse des structures de taille moyenne.

L'agriculture compte 1 188 exploitations professionnelles<sup>16</sup> et représente 6% des emplois<sup>17</sup>.

#### 3.1 Industrie : Un bassin d'emploi traditionnellement industriel en perte de vitesse

L'activité économique de la zone se caractérise par une très forte activité industrielle avec 564 établissements et 12 467 emplois<sup>18</sup>.

Le bassin d'Annonay en particulier bénéficie d'une importante tradition industrielle dans différents secteurs (1/3 des emplois industriels du département de l'Ardèche). Il existe une forte tradition industrielle (cuir, textile, papier, industrie du car) mais pas d'identité industrielle propre.

---

<sup>15</sup> Etablissement : champ statistique Industrie, Construction, Commerce et des Services à l'exclusion de l'agriculture et des services financiers. Fiches profil INSEE « Etablissements » « Emploi par secteur »

<sup>16</sup> AGRESTE 07 et 42

<sup>17</sup> Fiche profil INSEE « Emploi par secteur »

<sup>18</sup> Présentation des risques économiques, note CCI Nord Ardèche, septembre 2003

### 3.1.1 - Une fragilité causée par la délocalisation des centres de décision

Rappelons qu'entre 1980 et 1995, pratiquement toutes les grosses PME de la zone sont passées sous contrôle de firmes multinationales. Pratiquement toutes les grosses entreprises moyennes qui ont constitué depuis les années 70-80 le fer de lance de la croissance locale se trouvent désormais absorbées par des groupes multinationaux. Ceux-ci ne semblent pas avoir de demandes locales particulières et ne souhaitent pas s'impliquer plus en avant dans la prise en charge d'un territoire local, quel qu'il soit à l'instar d'autres secteurs en Ardèche comme au Cheylard qui concentrent des entreprises de type familial. Cette situation s'illustre d'ailleurs par l'absence d'associations ou de clubs d'entreprises sur la zone.

Par conséquent, les acteurs locaux manquent de visibilité sur les entreprises détenues majoritairement par des capitaux étrangers. Pour exemple, la décision de fermeture du site de production de Voith Fabrics sans raison économique apparente met en péril 144 emplois.

### 3.1.2 Une diversité de filières

**A/ L'industrie automobile**, Irisbus (autobus et autocar), Frappa (carrosserie frigorifique), Trigano VDL (campings cars), ... :

Grâce à l'installation de Renault Véhicules Industriels sur Annonay, relayé par Irisbus, une sous-traitance s'est organisée sur le nord du département. Cette filière y constitue 30 % des emplois industriels. Cependant, ce secteur n'échappe pas à la conjoncture économique défavorable. Une baisse d'activité a obligé Irisbus à imposer à ses salariés (2 200 emplois) 2 semaines de chômage technique pendant l'été.

**B/ Les matériaux composites**, Polyrim (pièces de carrosserie en matière plastique), Inoplast (matériaux composites pour automobiles), Bore plastique, MECelec Composites, MCR, CODESSA, MPI . Ce secteur en développement sur la scène internationale, abrite localement une entreprise de type familiale Inoplast (1 500 emplois) qui semble vouloir poursuivre son développement sur la zone en se mobilisant sur la formation et la recherche appliquée.

**C/ Le textile, l'habillement et le cuir**, Chamatex (employeur important de la Région Rhône Alpes), Janin, Tissages de Quintenas, Chrismatex, ITDT, Tisstech, Dellvaux, Bacou-Dalloz ... Les entreprises qui constituent ce secteur se positionnent principalement dans les domaines du moulage, de la texturation et du tissage. On note la présence d'un tissu de sous-traitants. Il s'agit d'un secteur en grande difficulté. De nombreux emplois seront touchés à court terme. A ce jour, des licenciements sont annoncés chez STM à Ardoix (117), aux Teintures de Quintenas (8), chez ITDT (21), chez Bacou à Annonay (59). A ce titre, l'absence de formation et de centre de recherche sur le territoire est un point faible pour l'évolution positive de cette activité. « *L'un des principaux enjeux des usines françaises est leur positionnement sur les produits compliqués à produire, à forte valeur ajoutée ou sur les étapes d'ennoblissement et de finition (secteur du luxe, textiles à usage technique, ou produits en circuits courts)* »<sup>19</sup>. La mise en réseau des entreprises sur l'exemple roannais (Mutex) est fortement préconisée.

**D/ Le papier** Canson, (Arjo Wiggings Canson), GPV (enveloppes), Luquet Duranton (papeterie spécialisée pour les entreprises et administrations) :

Très localisée sur les communes d'Annonay et de Davézieux, il s'agit d'une activité traditionnelle haut de gamme, avec des savoirs faire et un niveau technologique élevé.

A cette activité se raccroche un site de production de feutre : Voith Fabric (ex établissement Binet) dont les emplois sont aujourd'hui menacés suite à une décision du groupe de fermer le site de production.

<sup>19</sup> Extrait de l'état des lieux de la filière textile habillement en Rhône-Alpes, cabinet conseil Algoe  
CDPRA Ardèche verte – Pilat / Charte de territoire novembre 2003

**E/ L'agro-alimentaire**, Nutrition et Santé (diététique), Euronat (grossiste bio) Chaillot, Teyssier, (salaisons), Le Partouret, (découpe des viandes), Barou (poulet label), Ardèche marrons, les vins AOC St Joseph, les laiteries industrielles avec entre autre LACTALIS (Saint Félicien), Fromagerie GIRARD (Saint Clair), Neslité (Saint Agrève), etc., ou encore l'AOC Picodon, etc., Cette filière qui représente 563 emplois devra faire l'objet d'une attention particulière pour favoriser son développement. *En effet, l'image de l'Ardèche à l'extérieur est porteuse sur le segment de marché « produits sains, aliments santé ».* « La filière dans son ensemble manque de structuration. Elle ne dispose pas de services amont/aval. Elle n'a pas encore développé de pôle d'excellence, peut-être par manque de coordination et de coopération des entrepreneurs »<sup>20</sup>. A noter que le Conseil Général de l'Ardèche a décidé de soutenir les entreprises de cette branche qui valoriseraient les ressources agricoles locales ou l'image du Département dans le cadre d'une démarche qualité.

**F/ La pharmaceutique et la chimie**, Excel vision (conditionnement), Ciba, Tétra Médical (compresses, soins stériles), Aguettant (solutés),... Pour ce secteur qui compte 1 145 emplois, il est repéré par le cabinet conseil Ernst et Young dans l'étude réalisée par le Département de l'Ardèche comme un potentiel de développement en particulier sur le secteur santé (aromathérapie, vinothérapie) en cohérence avec le vieillissement de la population locale et l'accueil de touristes plus âgés.

**G/ L'électrique et l'électronique** : SAMOV (fabrication de moteurs électriques) Agrematel du groupe ASCOM (cartes électroniques), Mecelec Industrie, Ebenoïd. Cette activité basée dans la zone de montagne du territoire devra être soutenue en particulier sur les besoins exprimés en terme de nouvelles technologies (accès au haut débit, téléphonie mobile). Pour exemple la SAMOV possède sur le périmètre du pays 3 unités de production localisées à Devesset, Saint Félicien et La Louvesc (178 emplois).

**H/ La mécanique et le travail des métaux** : ce secteur bien représenté sur le canton de Bourg Argental, et le bassin d'Annonay (53 unités de production et 592 emplois) est essentiellement constitué de PME/PMI et compose une partie du réseau de sous-traitants des grosses industries. Leur savoir faire représente une vraie valeur ajoutée pour le territoire avec des unités très spécialisées et une capacité d'adaptation et d'innovation souvent peu connue des centres techniques (CETIM). Le Parc Naturel Régional du Pilat a entrepris un travail de mise en réseau<sup>21</sup> et un partenariat pourrait être proposé pour la partie de bassin d'Annonay.

### 3.1.3 Des maillons faibles

#### **A/ La logistique**

L'activité logistique notamment très développée dans la Drôme Nord et présente dans le Sud de l'Ardèche, est faiblement représentée sur le secteur et plutôt mal organisée. Le relief accidenté ardéchois est un frein naturel au développement de cette activité. Néanmoins, ce secteur est indispensable pour le bon développement du tissu économique et l'irrigation sur l'arrière pays. *« Le manque de disponibilité à proximité des grandes agglomérations rendent les zones interurbaines particulièrement attractives. Desservis par l'autoroute A7 et au carrefour des marchés allemand, italien, espagnol, le département de l'Ardèche à une carte à jouer sur des flux nationaux et européens<sup>22</sup> »*

#### **B/ Les services aux entreprises**

« Un sous-développement des services aux entreprises » est le terme utilisé pour l'ensemble du département de l'Ardèche, ils sont à nuancer pour le nord du département. *« Néanmoins ce secteur*

<sup>20</sup> Du diagnostic à la Stratégie, MIDE CG07, Ernst et Young, avril 2002

<sup>21</sup> Annuaire des entreprises du secteur des métaux dans le parc du Pilat, édition 2002

<sup>22</sup> Du diagnostic à la Stratégie, MIDE CG07, Ernst et Young, avril 2002

*reste sous représenté par rapport à l'activité industrielle du territoire ce qui contribue à accentuer sa dépendance par rapport aux pôles régionaux (Lyon, Valence, Saint Etienne) »<sup>23</sup>.*

Une enquête nationale a mis en évidence un nouveau facteur de localisation des entreprises, celui de l'offre de services sur les zones d'activités<sup>24</sup>. Cette offre de services concerne à la fois l'entreprise avec essentiellement de la prestation immatérielle (hôtellerie économique, aide au montage de projets type ANVAR, annuaire des entreprises, aide au recrutement, ...) mais aussi les salariés (restauration, guichet bancaire, bureau de poste, etc.)

### **3.1.4 Organisation spatiale et capacités foncières**

A l'instar de la Communauté de communes du Tournonais, il est nécessaire qu'un état des lieux des zones d'activités, de leur taux d'occupation et de leur capacité d'accueil soit réalisé pour l'ensemble du territoire de manière précise afin d'élaborer un schéma de développement à l'échelle du Pays et mettre en oeuvre une politique de réserve foncière concertée.

## **3.2 Commerce - Artisanat : un maillage à préserver**

Le Pays Ardèche verte - Pilat possède un artisanat bien représenté et un tissu commercial relativement dense. Il s'agit d'une activité de proximité encore présente dans presque toutes les communes qui contribue à la vitalité des centres bourgs.

Néanmoins, on observe certaines disparités. Des difficultés ont été identifiées sur la plupart du territoire qui ont donné lieu à des études dans l'objectif de mener des opérations collectives de redynamisation du commerce et de l'artisanat. C'est le cas des cantons de Lamastre, Saint Agrève, Saint Félicien et Tournon sur Rhône, de la Ville d'Annonay et de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay pour les cantons d'Annonay Nord et Sud. Les Communautés de Communes de la Déôme et du Val d'Ay mènent actuellement un diagnostic.

La pyramide des âges avec plus d'un tiers des artisans commerçants âgés de plus de 50 ans augure des difficultés de reprise d'activité en particulier dans les secteurs les plus ruraux. Un important travail en amont devra être mené pour lutter contre la dévitalisation de ces zones et l'accueil des repreneurs.

### **3.2.1 Les commerces et services**

Sur la zone, on comptabilise 1 600 commerces et services (8 952 emplois).

Commerces de détail : 616 (2 289 salariés)

Commerces de gros : 182 (483 salariés)

Secteur Café - Hôtel - Restaurant : 354 (541 salariés)

Services (taxi, auto-écoles, coiffure,...) : 448 (5 639 salariés)

#### **A / Le commerce traditionnel**

Il est à noter que le commerce traditionnel a des difficultés à se maintenir en zone rurale (-30% en moyenne depuis 10 ans), la dominante alimentaire est très marquée et la desserte non alimentaire est très restreinte voire parfois quasiment inexistante sur des pôles comme Saint Félicien par exemple qui sont à proximité des aires urbaines (Tournon sur Rhône et Annonay).

Zoom sur Annonay : ce pôle ne doit pas être considéré comme le centre-ville de la commune mais plutôt comme le cœur d'agglomération. Aujourd'hui, son appareil commercial rencontre de sérieuses

---

<sup>23</sup> Etude d'opportunité sur la création d'un pays CCBA & Rhône Valloire, Mairie Expansion, mars 2001

<sup>24</sup> Enquête nationale KPMG/CNER, avril juillet 2002

difficultés. Ce centre-ville mérite une réflexion approfondie sur la nature et la qualité des éléments d'attractivité qu'ils soient d'ordre commercial ou environnemental.

Zoom sur Tournon sur Rhône : bien que la commune soit située sur un axe de passage, la concurrence de la grande distribution à proximité oblige la commune à apporter une attention particulière à son tissu commercial.

### **B / La grande distribution**

Des grandes surfaces commerciales sont présentes sur le territoire. Avec les zones commerciales de Davézieux (27 000 m<sup>2</sup>) et de Tournon sur Rhône / Saint Jean de Muzols (13 000 m<sup>2</sup>). Le commerce de l'alimentaire est bien représenté et la représentativité des autres secteurs d'activité peut être qualifiée de satisfaisante (équipements de la personne, de la maison et la culture).

Certains cantons plus ruraux ont une offre commerciale en grandes surfaces majoritairement alimentaire. Il s'agit plutôt d'une offre de proximité (Lamastre, Saint Agrève, Bourg Argental). On notera l'absence de l'offre commerciale en grande distribution sur les cantons de Saint-Félicien, Satillieu et Serrières.

### **C / Les marchés de plein air**

On recense sur le pays des marchés de taille importante à Annonay, Lamastre, Bourg Argental, Saint-Agrève, Saint-Félicien, Satillieu, Tournon sur Rhône.

Pour les bourgs centres en milieu rural, la taille de certains de ces marchés est conséquente puisqu'elle varie en saison touristique à minima d'une cinquantaine d'emplacements à Saint Félicien à près de 200 à Saint Agrève. La Louvesc organise un marché uniquement en période estivale. A noter que ce surdimensionnement, lié à la fréquentation touristique, apporte une véritable amélioration de la desserte pour les populations résidentes, même s'il se restreint en hors saison.

Les marchés de plein air peuvent être un vrai générateur de flux de fréquentation et par conséquent participer à la redynamisation du commerce de proximité.

## **3.2.2 L'artisanat**

Avec 1 525 entreprises soit 32 % des entreprises du territoire, l'artisanat demeure un des éléments moteurs de l'économie locale avec 3 secteurs principaux le bâtiment, les transports et réparations puis l'alimentaire. On observe une stabilité du nombre d'entreprises au cours de ces 10 dernières années.

	<b>au 30/09/03</b>		<b>au 31/12/92</b>	
<b>Alimentation</b>	<b>276</b>	<b>18%</b>	<b>287</b>	<b>19%</b>
<b>Travail des métaux</b>	<b>76</b>	<b>5%</b>	<b>76</b>	<b>5%</b>
<b>Textile, habillement, cuir</b>	<b>32</b>	<b>2%</b>	<b>48</b>	<b>3%</b>
<b>Bois et ameublement</b>	<b>73</b>	<b>5%</b>	<b>84</b>	<b>6%</b>
<b>Autres Fabrications</b>	<b>86</b>	<b>6%</b>	<b>84</b>	<b>6%</b>
<b>Bâtiment</b>	<b>568</b>	<b>37%</b>	<b>524</b>	<b>34%</b>
<b>Transport, réparations, autres services</b>	<b>414</b>	<b>27%</b>	<b>404</b>	<b>27%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 525</b>		<b>1 507</b>	

On note une difficulté à trouver de la main d'œuvre dans certains métiers (métiers de bouche, restauration, BTP). La formation et la mise en valeur de certains secteurs d'activité devront être prises en compte.

Malgré le vieillissement des entrepreneurs, on constate peu de préparation à la transmission d'entreprise (absence de transmission du savoir-faire, d'investissements de mise aux normes, et tassement des marges), ce qui va fortement pénaliser la reprise éventuelle notamment en zone rurale.

### **A / Zoom sur le secteur du Bâtiment**

Ce secteur représente 549 entreprises (1 659 emplois) :

- Travaux Publics, Forage :	45 entreprises
- Construction, maçonnerie, (couverture, charpente) :	150 entreprises
- Travaux installation, (électricité, plomberie) :	137 entreprises
- Travaux de finition, (peinture, menuiserie, carrelage) :	215 entreprises
- Location matériel :	2 entreprises

Cette filière a un fort potentiel de développement sur la zone (marché de la rénovation du bâtiment et TVA à 5,5%). L'enquête sur les propriétaires des résidences secondaires (canton de Lamastre), menée par le Site de proximité Cèdres, indique que la moitié d'entre eux font appel à des artisans locaux malgré des délais d'intervention qui restent longs.

Par contre, la filière est principalement composée de petites unités pour lesquelles on observe certaines fragilités (gestion des ressources humaines et déficit de main d'œuvre, positionnement difficile sur des marchés de taille moyenne).

Plusieurs éléments peuvent expliquer le déficit de main d'œuvre : la désaffection pour certains métiers, la part importante des entreprises artisanales moins armées pour la gestion du personnel, l'évasion vers d'autres métiers (intérim, industries locales).

- bassin d'Annonay : le ratio demande/offre d'emploi est de 0,86 en 2001
- bassin de Tournon : le ratio demande/offre d'emploi est de 0,55.<sup>25</sup>

## **3.3 Tourisme : une activité économique complémentaire**

Sources :

- *Etat des lieux pour le CDPRA réalisé par la CCI Nord Ardèche, Chambre des métiers de l'Ardèche, et la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, mai 2003*
- *Stratégie marketing de promotion et de communication de la Vallée du Doux Avril 2001*
- *Enquête auprès des acteurs du territoire Mars 2003 - CDPRA Ardèche verte Pilat*
- *Eléments de diagnostic fournis par le Service développement du CDT de l'Ardèche, les Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative, les Gîtes de France, Clévacances, Communauté de Communes de la Déôme*

Le tourisme est une activité économique complémentaire d'un poids non négligeable qui contribue à l'équilibre général du territoire. Pour l'essentiel, centré sur la saison estivale, le territoire Ardèche verte - Pilat développe un tourisme rural diffus orienté sur une demande de proximité (Rhône-Alpes) mais également nationale (PACA, Nord, Ile-de-France) et étrangère (Hollande, Belgique, Allemagne, Suisse).

<sup>25</sup> COL nord Ardèche diagnostic 2002  
CDPRA Ardèche verte – Pilat / Charte de territoire novembre 2003

### **3.3.1 L'hébergement touristique**

Le territoire Ardèche verte - Pilat compte près de 21 000 lits touristiques (hébergements marchands et résidences secondaires confondus). Avec seulement 9 900 lits marchands (soit 4 % du parc de lits touristiques ardéchois), le nombre de lits commercialisables reste globalement faible, pour un territoire de 86 communes.

#### **A/ La répartition géographique des lits touristiques**

L'essentiel de l'offre d'hébergement marchand se concentre sur la Vallée du Doux (64%), le Pays Annonéen représente 36% des hébergements (dont 10% pour la Déôme).

#### **B/ La typologie des lits touristiques**

La typologie se caractérise par une dominante de lits en campings (59%), pour l'essentiel situé sur la Vallée du Doux (la Vallée du Doux concentre 71% des campings de l'ensemble du Pays).

L'offre hôtelière, irrégulière sur le territoire, vient en deuxième position avec 17% des lits, la part des gîtes ruraux représente 12%, et les hébergements collectifs et les chambres d'hôtes restent encore modestes (9% pour l'hébergement collectif et 4% pour les chambre d'hôtes).

#### **C/ L'évolution de l'offre d'hébergement**

Le nombre de lits touristiques est en progression et ce sont les lits en gîtes ruraux et en chambres d'hôtes qui augmentent. On note la création de 624 entre 1998 et 2002, soit une augmentation de près de 7%.

Ce type d'hébergement, alliant qualité de site, prestation, accueil, authenticité, pratiques d'activités sportives et de pleine nature, est de plus en plus prisé par la clientèle. L'hébergement rural de qualité représente un créneau de développement intéressant pour le territoire, d'où l'importance à accorder en parallèle à la préservation de notre environnement paysager, patrimonial.

#### **D/ L'offre hôtelière est en déclin**

L'hôtellerie constitue une faiblesse pour le territoire : disparition d'hôtels (ex : canton de St-Félicien), problème de mise aux normes, de rentabilité des établissements, et un parc hôtelier qui n'est plus adapté à la demande sur certains secteurs. (ex : Commune de La Louvesc).

#### **E/ L'offre de campings**

L'offre de campings est quantitativement stable et qualitativement en développement même si de nombreux efforts d'adaptation à la demande sont encore nécessaires.

### **3.3.2 Les résidences secondaires**

6 119 résidences secondaires (données de 1999) ont pu être recensées sur ce territoire, ce qui représente environ 10 700 lits non marchands (données 1990). Le nombre est en augmentation sur l'arrière Pays (canton de Saint Agrève par exemple) et tend à se stabiliser voire diminuer sur la frange Est.

Une analyse approfondie a été réalisée sur le canton de Lamastre. La tendance est identifiée sur toute la zone et cette étude peut servir de base d'extrapolation à l'échelle du Pays.

Les résidences secondaires représentent 29% des logements du canton (20% sur le département de l'Ardèche). Sur le Pays, on notera une augmentation des résidences secondaires mais de façon modérée, entre 4 et 11% sur les cantons Est et une stabilité est à signaler sur la frange Rhodanienne. Elles restent importantes dans les secteurs ruraux : si certaines redeviennent des résidences principales, elles restent prisées et représentent une pression importante sur le bâti ancien, surtout isolé. A contrario, elles représentent un apport économique qui peut être important.

L'origine de leur implantation :

- 64 % ont un lien familial ou sont originaires du canton
- 27 % viennent pour le cadre de vie
- 6 % en raison de la proximité de la résidence principale

On note une répartition géographique très inégale des résidences sur la zone.

Les habitations appartiennent pour 72 % à des personnes dont la résidence principale se situe en Région Rhône-Alpes dont 42 % en Drôme Ardèche. 8% viennent de la communauté européenne. Seuls 46% des propriétaires sont retraités.

Une clientèle fidèle puisque plus de la moitié des résidents secondaires viennent depuis plus de 20 ans et près de 10 ans pour les Européens.

Concernant le foncier attenant à la propriété, la majorité des propriétaires l'entretiennent ou le mettent à disposition d'agriculteurs à titre gracieux ou onéreux. Il est cependant à souligner que sur certaines zones géographiques, l'accessibilité des terres reste une difficulté constante pour l'entretien du paysage.

### **3.3.3 Les activités proposées**

Le territoire compte de nombreux atouts naturels, paysagers, des sites touristiques attractifs.

#### **A/ Des sites touristiques ou événement ayant un fort pouvoir d'attractivité**

- Le Safari Parc de Peaugres avec ses 265 000 visiteurs par an - le 3<sup>ème</sup> site nature/culture de Rhône-Alpes en visites payantes  
Constats : 20% de la clientèle du Safari parc reste environ 3 jours sur le territoire et 50% du Chiffre d'Affaire du Safari se fait en saison.
- Le Musée de l'Alambic, 130 000 visiteurs en 2002
- Le Mastrou, 65 000 visiteurs en 2002
- L'Ardéchoise, 15 000 participants avec un impact médiatique très important pour le territoire (présence le France télévision – retransmission sur les chaînes nationale un 20minutes sur France 3 et un passage sur France 2 au national ...)
- Le Musée des Papeteries Canson et Montgolfier, 10 000 visiteurs en 2002

Il s'agit d'une chance à saisir pour drainer des touristes sur une grande partie du territoire.

#### **B/ Quelques spécificités locales**

- Un « cadre de vie » à valoriser et développer : patrimoines naturels, paysagers,
- Une qualité de vie à valoriser
- Un AOC pour le vignoble (AOC St Joseph)
- Un AOC pour le fromage (AOC Picodon)
- Des activités humaines développées grâce au milieu naturel : textile, moulinage, papier, tanneries, moulins...
- Un patrimoine autour de la Montgolfière (Annonay, patrie des frères Montgolfier)
- Des patrimoines culturels (culinaires, religieux, historiques...)

### 3.3.4 Tourisme de découverte

**A / Le patrimoine industriel et technique** du bassin est en phase de constituer une filière à part entière du développement touristique local.

Certains établissements ont déjà fait le choix d'ouvrir leurs portes (Musée Canson, Espace Muséal sur le Charronnage, Musée César Filhol, Parcheminerie Dumas...), et il semble que d'autres sites souhaitent poursuivre cette démarche dans l'idée de valoriser un patrimoine et des savoir-faire locaux. Sur une vingtaine de sites, membres du club TISTRA<sup>26</sup> en Rhône-Alpes, nous possédons actuellement 3 musées associatifs TISTRA sur notre territoire (Musée de l'Alambic, Musée des Papeteries Canson, l'espace Muséal Joseph Besset). Le Musée de l'Alambic est l'un des sites les plus visités en Rhône-Alpes.

Ainsi le réseau des acteurs du tourisme industriel et technique s'étoffe chaque année et mérite d'être soutenu. D'autres débutent en proposant des visites sur RDV tel Trigano VLD, ou de petites structures de type petits ateliers et petites exploitations agricoles (ex : Tissages à St Victor, ...). La montgolfière constitue également un potentiel intéressant à exploiter.

#### **B / Les musées**

La majorité des musées souffre d'une faiblesse en moyens de fonctionnement et d'une faible reconnaissance de la part des collectivités. La fréquentation est en baisse dans certains musées. Des plages d'ouverture sont restreintes.

En matière de structuration, les constats sont alarmants : aucun inventaire des ressources, aucune politique en faveur de la réhabilitation, de la valorisation et de l'acquisition de collections, ...

Trois musées sont labellisés Musée de France : Musée César Filhol, Musée des Mariniers, le Château Musée de Tournon sur Rhône ce dernier étant en plus classé. Tous méritent une attention toute particulière, de part, l'intérêt des collections et de leur ancrage dans le patrimoine ardéchois.

Certains musées consentent malgré tout, des efforts en faveur d'animations, ou d'expositions temporaires, comme le Musée des Papeteries Canson et Mongolfier, le Musée César Filhol.

Des efforts ont été consentis par les structures pour embaucher du personnel qualifié, mais la pérennisation de ces postes n'est bien souvent pas prévue par les employeurs et pose la difficulté du suivi des projets.

### 3.3.5 Environnement / paysage et cadre naturel

Les études sur la demande touristique sur le territoire et, de façon plus large, dans le département de l'Ardèche et sur l'ensemble des territoires ruraux font ressortir 3 motivations principales :

- le « tourisme vert » : la découverte d'un cadre naturel attrayant,
- la tranquillité, la qualité de vie retrouvée, le ressourcement (en opposition à la vie citadine : la population touristique locale vient principalement des grandes agglomérations),
- le sentiment de faire du tourisme qui ne nuit pas à l'environnement (en opposition au tourisme de masse).

Au delà des principaux pôles touristiques, le territoire Ardèche verte - Pilat se décline au travers de paysages d'une grande variété : un relief doux en certains points, des vignobles, des gorges et des routes panoramiques, des ambiances plus montagnardes au niveau des plateaux, des lacs.

**Ce cadre naturel, culturel et bâti constitue l'atout principal du territoire pour un développement touristique.**

---

<sup>26</sup> Club du Tourisme Industriel Scientifique et Technique Rhône-Alpes  
CDPRA Ardèche verte – Pilat / Charte de territoire novembre 2003

Cet atout «cadre de vie» est encore loin d'être valorisé à sa juste valeur.

Certains problèmes environnementaux très actuels mettent en péril cet atout :

- une fermeture brutale des paysages issue de la forte déprise agricole (apparition de paysages plus austères, moins accueillants, disparition des points de vue, risques d'incendie rendant la fréquentation touristique dangereuse pour le milieu, ...)
- de nombreuses verrues dans les paysages (entrées de villes, de villages et de vallées, peu d'intégration des bâtiments agricoles, industriels et collectifs, abandons de patrimoines bâtis et naturels...)
- des problèmes de quantité et de qualité des eaux sur les lieux de baignade
- des modes de déplacement « doux », appréciés des touristes, mais peu ou pas développés donc difficiles à pratiquer (notamment dans les zones urbaines)
- ...

### 3.3.6 L'agritourisme

L'agritourisme est considéré comme source de revenu complémentaire à l'activité principale pour les agriculteurs.

Le territoire a su initier des opérations locales et véhiculer les initiatives départementales et nationales.

Cette filière est mise en valeur par des initiatives s'appuyant sur :

- Des animations et manifestations ponctuelles (de ferme en ferme, semaine du goût, marchés.),
- La mise en réseau des professionnels agricoles dans le cadre de démarches qualités (Chambriolez au fil du Doux avec des agriculteurs, viticulteurs et fleuristes..., Guide des produits du terroir de l'Ardèche verte, réseau Bienvenue à la ferme, Accueil Paysan.),
- Des boutiques (Maison de Pays de l'Ay au Doux, la Main Paysanne, ...).

La coordination de la promotion avec les acteurs du tourisme, de l'agriculture et de l'agroalimentaire reste à encourager pour permettre une valorisation touristique de cette filière.

Il conviendra aussi, en relation avec les actions en faveur de l'agriculture, d'accompagner les exploitations à la mise aux normes, de professionnaliser les acteurs, de mieux identifier les acteurs qui accueillent, et de mettre en œuvre une signalétique adaptée.

### 3.3.7 Les activités de pleine nature contribuent fortement au développement de ce territoire.

#### A / La randonnée

Les réseaux de randonnées non motorisées couvriront à terme l'ensemble du territoire Ardèche verte - Pilat. Les différents projets de réseaux intercommunaux se situent à des avancées différentes mais poursuivent tous des objectifs communs : le développement du tourisme de randonnées à travers la mise en place d'un système signalétique directionnelle, la valorisation thématique des sentiers, la promotion et la communication (notamment autour de supports « cartes » et « topoguides »).

Pourtant, des questions restent en suspens :

- Entretien et gestion des réseaux de sentiers à moyen et long terme
- Entretien et évolution des mobiliers signalétiques et informatifs
- La diversification de l'offre randonnées et son ouverture vers les différentes pratiques (pédestre, équestre, VTT)
- L'animation et la promotion de ces réseaux
- L'évaluation des retombées

## **B / Les Véloroutes Voies Verte et le cyclotourisme :**

Un schéma départemental de **Véloroutes Voies Vertes** est actuellement en cours d'élaboration. Le nord Ardèche présente un potentiel dans le cadre du développement de cette activité pouvant à la fois servir de desserte locale et présentant également un potentiel de développement touristique sur l'ensemble du territoire. Des liaisons sont possibles avec des itinéraires d'intérêt européen comme le projet Léman à la Mer.

Le schéma fait apparaître deux grands itinéraires:

- projet la Voult-sur-Rhône/ Le Cheylard/ St-Agrève/ Haute-Loire/ Loire (canton de la Dédôme)/ Bassin d'Annonay/ Vallée du Rhône
- itinéraire au départ de Tournon (Le Mastrou) puis liaison Lamastre/ le Cheylard

**Le cyclotourisme** se développe via un événement important pour le Pays : L'Ardéchoise. Cet événement cyclo touristique et sportif réunit près de 15000 cyclo sportifs (2003) et contribue fortement au développement économique du territoire. L'Association l'Ardéchoise est une force pour ce territoire, elle cherche à développer son activité pour augmenter les retombées sur une période plus longue dans l'année.

## **C / La baignade**

La baignade, activité incontournable dans l'offre touristique d'un territoire, est peu présente sur le territoire. Quelques sites aménagés sur le Doux et le lac Devesset permettent la pratique de la baignade en période estivale mais la qualité de l'eau semble préoccupante sur certains plans d'eau. (problème d'étiages, de pollutions..)

Le Nord du territoire réfléchit à l'implantation d'un lieu de baignade adapté depuis de nombreuses années.

### **3.3.8 Le tourisme fluvial**

Sur le Rhône, cette filière touristique connaît un développement certain. VNF prévoit un doublement de la flotte des paquebots fluviaux sur trois ans. Les deux contrats globaux ont, de suite, saisi l'intérêt d'une telle activité. Ainsi les aménagements des quais d'Andance et de Tournon vont permettre d'améliorer l'accueil des paquebots fluviaux. Malgré quelques initiatives visant à faire découvrir les arrière pays, il conviendra à l'avenir de travailler avec les croisiéristes pour leur proposer des circuits permettant de valoriser notre territoire et développer également de nouvelles activités à destination de cette clientèle.

### **3.3.9 L'organisation du tourisme**

#### **A / Les maillages des OTSI**

Il repose sur deux secteurs maillés des OTSI du Département de l'Ardèche : le maillage Vallée du Doux et le maillage Haut-Vivarais Ardèche verte, auquel il faut rajouter la présence du Parc du Pilat sur le canton de Bourg-Argental.

Ces structures sont très hétérogènes, notamment au niveau des moyens dont elles disposent pour fonctionner. Cependant, des efforts ont été consentis. Certaines difficultés apparaissent parfois concernant la qualification du personnel et les périodes d'ouverture.

4 OT et 1 SI Vallée du Doux  
2 OT et 1 SI Ardèche verte  
1 OTSI et 1 SI Canton de Bourg Argental

Les actions de structuration touristique entreprises par le Département et les CGD ont impulsé une véritable stratégie de travail par territoire, avec la déclinaison d'actions en faveur des acteurs et de l'accueil des clientèles. La structuration des deux maillages ardéchois devrait se poursuivre à travers la création fin 2003 d'une association.

L'accompagnement des chargés de missions tourisme des CGD a permis le développement et la mise en œuvre des plans d'actions de promotion et de communication sur 5 ans.

## **B / Taxe de séjour et carte d'hôte**

La mise en œuvre de la taxe de séjour homogénéisée à l'échelle de la Vallée du Doux (hors CC de Saint Agrève) permet de financer et de mettre en œuvre la stratégie marketing de promotion et de communication touristique.

Certaines collectivités du Pays Annonéen l'ont également mise en œuvre, mais la réflexion doit se poursuivre pour homogénéiser la taxe à l'échelle du Pays en la couplant à la mise en œuvre de la carte d'hôte. L'instauration de la taxe de séjour sur l'ensemble du Pays peut constituer un apport déterminant pour le développement touristique local.

Elle permettrait de réunir les moyens financiers indispensables à la promotion et à la commercialisation des produits touristiques et des hébergements du pays.

La carte d'hôte traduit de manière concrète le souci constant d'améliorer la qualité de l'accueil des professionnels du territoire.

## **C/ La Promotion/ communication**

Deux stratégies marketing ont été mises en œuvre sur ce territoire à l'échelle des deux maillages OTSI sur une période d'environ 3 ans.

La stratégie touristique de « l'Ardèche verte » a été conduite en concertation avec les 4 OTSI (dont OT de Bourg-Argental sur la Loire) et les collectivités. Cette stratégie a permis de poursuivre des objectifs visant à valoriser l'identité du territoire et promouvoir les atouts touristiques de ce territoire en matière de sites touristiques phares, d'activités et d'animations en particulier auprès d'une clientèle de proximité. Les actions conduites par les OTSI, en partenariat avec l'animatrice du CGD a permis de renforcer le rôle des OTSI en matière d'accueil et de promotion. (Outils mis en œuvre : charte graphique, salons touristiques, site internet, dépliants, relations presse conduites par un cabinet extérieur. ...)

Les collectivités participent à hauteur de 0.15 euros/hab/an en complément de l'aide régionale.

La stratégie touristique « *Vallée du Doux, le sourire de l'Ardèche* » a été conduite avec l'appui du cabinet conseil Altimax, en concertation avec le maillage des 5 OTSI de la Vallée du Doux, les professionnels touristiques et les collectivités locales. Un diagnostic de l'offre, une étude de clientèles et une analyse de la concurrence ont permis de déterminer un positionnement marketing visant à capitaliser sur la notoriété et l'image de l'Ardèche, sur la valorisation de la nature et des paysages et sur l'accueil en affirmant l'identité de la Vallée du Doux.

Cette démarche a donné lieu à la mise en œuvre d'un plan marketing à 5 ans décliné à travers un premier programme d'actions à 3 ans en direction d'un public cible de proximité. Le programme fait référence, entre autre, à la mise en œuvre de la taxe de séjour homogène sur l'ensemble de la Vallée du Doux afin de renforcer les financements consacrés à la promotion du territoire, à la réalisation de documents promotionnels déclinés à travers une charte graphique cohérente, la réalisation de documents de communication de type dossiers presse etc., la mise en place d'éducteurs, de relations presse ou encore la participation à des salons touristiques.

Les aides financières ont été conséquentes en matière de promotion et de communication. Les moyens en promotion doivent être renforcés si l'on souhaite mener une véritable politique de conquête. Un renforcement en moyen humain doit accompagner les diverses démarches.

#### **D/ La commercialisation**

Plusieurs actions ont été conduites sur le territoire pour apporter un soutien au développement de produits touristiques en vue de leur commercialisation par des structures habilitées à commercialiser des produits. Environ une quinzaine de produits sont bien formalisés et attractifs dans leur contenu mais le point faible se situe au niveau de leur commercialisation.

Aucun office du tourisme n'est en mesure de commercialiser des produits. Seuls quelques agences de voyage locales ou autocaristes jouent actuellement le jeu.

#### **E/ La signalétique**

La signalétique touristique est très limitée et parfois absente des endroits stratégiques sur le territoire. Le CGD Vallée du Doux a programmé l'étude d'un schéma directeur de signalétique de proximité avec pour objectif de concevoir les routes comme support de développement, d'assurer la lisibilité des atouts paysagers, patrimoniaux, touristiques..., capter la clientèle touristique et/ou les gens de passages et affirmer le positionnement et l'identité du Pays.

Cette étude pourra donc servir de point de départ pour une généralisation de cette démarche dans le cadre du pays Ardèche verte - Pilat.

L'ensemble des acteurs sont conscients qu'une démarche de promotion et de communication du territoire passe aussi par une valorisation des lieux.

#### **Conclusion :**

Beaucoup de choses ont déjà été réalisées en matière d'organisation, de structuration, et de promotion de l'offre, mais le développement économique du tourisme constitue un fort potentiel de développement pour le territoire et doit être poursuivi.

En conséquence, durant les 10 années à venir, la stratégie globale de développement devra s'articuler sur la constitution et l'affirmation d'une identité touristique au travers des forces de ce territoire, sur l'encouragement à l'accueil d'activités de loisirs et de découverte et sur l'augmentation de la capacité et de la qualité des hébergements touristiques en privilégiant l'accueil des clientèles de proximité.

### **3.4 Agriculture**

*Sources :*

- *Etat des lieux pour le CDPRA réalisé par la CCI Nord Ardèche, Chambre des métiers de l'Ardèche, et la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, mai 2003*
- *Eléments de diagnostic prospectif Agricole, Chambre d'Agriculture 07, février 2003*

#### **3.4.1 Quelques constats**

Avec 6,7% des emplois totaux en 1990, l'agriculture demeure malgré ses difficultés, un élément fort de la vie du territoire regroupant 1 743 entreprises agricoles.

Elle occupe également une part importante dans l'occupation de l'espace et dans la vie locale.

Par contre, la surface agricole utilisée diminue, on est passé de 44 013 hectares de SAU en 1998 à 36 112 ha en 2000, et le nombre d'exploitations tend également à diminuer, ainsi que la population familiale active moyenne par exploitation.

En 12 ans, on a pu constater la disparition de 3 600 exploitations, soit 4 500 emplois directs (il faudrait rajouter les emplois indirects, plus les incidences sur l'entretien de l'espace...). La population qui

rajeunit globalement, compte deux fois moins de jeunes de – de 30 ans (367 contre 711), et 38% de + de 55 ans (2 933, contre 4 988).

Au cours des 5 prochaines années, la transmission des exploitations agricoles va concerner à peu près 30% de celles-ci. D'ici 2006, 273 exploitations sont libérables sur le territoire.

### **3.4.2 Les freins à l'installation et au maintien des exploitations sont :**

- L'acquisition foncière trop chère et souvent pas de logement et de bâtiments disponibles,
- La pression foncière des résidences secondaires,
- Les mises aux normes,
- La concurrence pour les meilleures parcelles,
- La sensibilisation des cédants, la qualification des repreneurs potentiels, le tutorat
- La viabilité des exploitations à reprendre

Mais au-delà de ce constat global, l'agriculture du Pays apparaît diversifiée et complexe. Environ 60% des entreprises agricoles se consacrent à la culture et 22% à l'élevage, le reste concerne la culture et l'élevage associé.

### **3.4.3 Les exploitations recensées sur le Pays réalisent toutes sortes de production :**

Globalement, la majorité des filières souffre souvent d'une faible structuration, qui se traduit par des faiblesses dans les services (amont/aval), le secteur agro-alimentaire est assez peu développé, et les structures promotionnelles sont bien souvent insuffisantes.

#### **A/ La filière viande**

La filière viande est très présente sur le Pays. La présence d'abattoirs, d'ateliers de découpe et de démarche de qualité constitue des atouts.

Il conviendra de favoriser le développement de veaux gras, de porcs fermiers, et des agneaux permettant de maintenir de petites exploitations, de mettre en place des partenariats éleveurs /abattoirs/bouchers pour valoriser la production locale (Régale Viande, Fin Gras du Mézenc...).

#### **B/ La filière lait**

Le Pays représente le plus gros secteur laitier de l'Ardèche. 57% des élevages laitiers se concentrent sur le Pays. La production laitière représente la moitié du litrage ardéchois pour le lait de chèvre et pour le lait de vache.

Cette filière souffre du manque de producteurs spécialisés, de difficultés liées au coût de la collecte et à son acheminement. De nombreuses exploitations ne sont pas aux normes.

La collecte du lait de vache est en difficulté du fait de la politique dictée par de grands groupes extérieurs qui n'apportent aucune valeur ajoutée au territoire. Les grands groupes ne veulent collecter le lait que dans des exploitations disposant d'un quota élevé : supérieur à 300 000 litres alors que le quota moyen est de 80 000 litres.

#### **C/ La filière fruits**

La production fruitière couvre 2 800 hectares du territoire. C'est le territoire le plus fruitier du Département ; la production fruitière est présente dans 80% des exploitations du territoire de la Vallée du Doux. Cette activité est génératrice de nombreux emplois directs et indirects plus saisonniers.

Il serait important pour les années qui viennent de tendre vers la qualification accrue des fruits. Le territoire est favorable à une production de qualité, les opérateurs économiques sont bien souvent implantés localement et la proximité du couloir rhodanien facilite la commercialisation des produits.

Cette filière souffre cependant d'un manque de main d'œuvre qualifiée, du peu d'infrastructures d'accueil de la main d'œuvre, d'un verger fragilisé par des problèmes sanitaires et de la concurrence des arboriculteurs de la Vallée du Rhône (Ardèche et Drôme) où les terrains restent plus faciles à exploiter (eau abondante – terrains plats – proximité des grossistes).

#### **D/ La filière viticole**

La zone viticole s'étend le long de la Vallée du Rhône. Elle est le support d'une production viticole de qualité, fleuron de l'agriculture de ce territoire avec l'AOC St Joseph.

Les exploitations sont de plus en plus spécialisées et la production intensive permet aux exploitations de vivre sur de petites surfaces. Mais la pression foncière et l'inflation des prix rendent difficile la transmission, la reprise d'activités et l'extension du vignoble. La main d'œuvre qualifiée se fait également rare.

#### **E/ La filière châtaigne**

La châtaigneraie couvre une partie sud du Pays Ardèche verte - Pilat, essentiellement sur le secteur Lamastrois. Le châtaignier participe très largement à l'équilibre de certaines exploitations agricoles. Il est un des éléments fédérateurs du PNR des Monts d'Ardèche qui effectue un travail important de structuration et d'organisation de la filière (AOC « châtaignes et marrons d'Ardèche », circuits de distribution, etc., ...). Le Pays s'attachera à encourager la démarche en étroite collaboration avec le Parc.

### **3.4.4 L'évolution de l'activité agricole**

Même si certaines parties du territoire souffrent de déprise agricole, les tendances d'évolution récentes en matière d'agriculture sont le reflet d'une activité agricole encore dynamique. Il conviendrait d'encourager l'installation et la reprise d'activités.

Concernant l'agriculture, des pistes existent pour mieux valoriser les productions et les produits :

#### **A/ La qualification des produits**

Reste à développer entre autre :

- la qualité des produits, avec des labels et notions porteurs de valeur ajoutée (AOC, BIO, qualité supérieure, label rouge, ...)
- la protection des productions locales (protection des variétés et productions locales) pour concurrencer les autres régions

#### **B/ La valorisation de la production par son appartenance à un terroir**

- Encourager la reconnaissance de savoirs faire traditionnels, image du territoire
- Développer la consommation locale : population résidente, touristique,...

#### **C/ Une organisation et un promotion suffisantes des filières**

En développant :

- les services amont et aval à la production
- la transformation locale : apport de valeur ajoutée

## **D/ L'accueil à la ferme et la transformation fermière**

Une part non négligeable des exploitants transforme et commercialise directement la production qui, pour la plupart, bénéficie de marques collectives ou de reconnaissance de qualité (AOC viticole : AOC St Joseph , Condrieu , fromage : AOC picodon, ..). 350 exploitations pratiquent la transformation fermière et la vente directe sur le Pays et une grande diversité de produits fermiers (fromage, charcuterie...) caractérise la production du territoire.

De nombreuses dynamiques locales (opération de ferme en ferme, points de vente collectifs, réseaux d'accueil...) contribuent à la valorisation des productions et des exploitations agricoles.

Il conviendrait de développer des démarches collectives de transformation, de vente et de conforter de manière significative les liens entre tourisme et agriculture.

Le Pays s'oriente vers une production de qualité attachée aux terroirs dans différents secteurs de production (fromages, filière bio, fruits, pommes de terre, viticole). Le développement de la filière « produits fermiers » dans la cadre d'initiatives individuelles et collectives de production transformation commercialisation est encouragé.

### **3.4.5 La ressource en eau**

L'eau représente un enjeu majeur pour l'agriculture du territoire. Les besoins en eau sont conséquents du fait de la présence d'une agriculture dynamique et diversifiée et d'un contexte pédoclimatique difficile (sols sableux peu profonds, peu de réserve en eau).

On constate que près de 1 800 hectares sont irrigués sur le bassin du Doux et 750 hectares sur le Pays Annonéen.

372 exploitations agricoles (sur 697 exploitations sur le Département de l'Ardèche), pratiquant des activités d'accueil de transformation fermière ou production laitière, ne sont pas raccordables au réseau public, elles utilisent des captages de sources privées. Les captages de sources nécessitent bien souvent d'être mis aux normes.

Pour préserver cette réserve en eau, il est nécessaire d'améliorer la gestion quantitative et qualitative de l'eau, c'est-à-dire, accompagner les agriculteurs pour la mise aux normes des captages de sources, les sensibiliser à la préservation de la ressource en eau, les accompagner à la recherche de solutions alternatives en matière de pompages en rivière. Il s'agit également de lutter contre les pollutions ponctuelles et diffuses.

Les contrats de rivière peuvent jouer un rôle en matière de préservation de l'eau et de sensibilisation des agriculteurs au maintien de la ressource en eau.

## **3.5 Filière bois**

Les activités de première transformation occupent une place non négligeable (30% des scieries du Département de l'Ardèche) mais souffrent d'une conjoncture économique difficile d'autant que l'activité de deuxième transformation est peu présente sur le secteur.

La sous filière « exploitation forestière » est un secteur peu dynamique, vieillissant et en crise. Il souffre d'une conjoncture économique difficile. La quasi totalité des exploitants forestiers sont des doubles actifs : soit scieurs, soit agriculteurs.

## 3.6 Emploi, formation, insertion par l'économie

Sources :

- Diagnostic de bassin 2002 et plan d'action 2003, Bassin d'emploi Nord Ardèche, Service Public de l'Emploi
- Programmes Territoriaux du Service Public de l'Emploi, septembre 2002
- L'emploi salarié dans le département de l'Ardèche au 31/12/01, Assedic Vallées du Rhône et de la Loire
- Fiches Profil INSEE
- Enquête du collectif emploi sur les besoins en ressources humaines, février 2003

### 3.6.1 L'Emploi

Données 1999	Hommes	Femmes	Ensemble	Evolution 90-99
Population active	22 973	18 214	41 187	+ 6,4 %
Population active avec un emploi	21 140	15 402	36 542	+ 5 %
Salariés			30 961	+ 11,1 %
Non salariés			5 581	- 19,2 %
Emplois dans la zone			33 677	
Chômeurs			4 530 11%	

Avec 30 961 salariés, le Pays Ardèche verte - Pilat compte 56 % des emplois salariés du département de l'Ardèche.

#### L'emploi par canton (ASSEDIC) :

Fin 2001	Annonay Nord	Annonay Sud	Annonay Ville	Lamastre	Satillieu	Serrières	St Agrève	St Félicien	Tournon (CCT)	Total
Total	3 174	463	7 920	883	1 038	2 350	1 062	367	4 046	21 303
hommes	1 962	270	4 944	475	644	1 805	613	232	2 303	13 248
femmes	1 212	193	2 976	408	394	545	449	135	1 743	8 055

#### Répartition des effectifs salariés par secteur (sauf agriculture) :

Fin 2001	Agro-alimentaire	Industries	Filière bois	Bâtiment	Commerces de détail	Commerces de gros	Cafés Hôtels Restaurant	Services	Total
Nbre entreprises	151	351	40	549	503	182	354	448	2 578
Nbre salariés	753	9 838	101	1 659	2 289	483	541	5 639	21 303
Taux	4%	46%	0%	8%	11%	2%	3%	26%	

Le Service Public de l'Emploi a territorialisé son intervention, c'est pourquoi on distinguera 2 zones :

- La zone de territorialisation Nord Ardèche qui recouvre 7 cantons (Annonay Sud et Nord, Saint Agrève, Saint Félicien, Satillieu et Bourg Argental)
- La zone de territorialisation Nord Est Ardèche bidépartementale avec 3 cantons en Ardèche (Tournon, Lamastre, Vernoux) et 2 cantons dans la Drôme (Saint-Vallier, Tain l'Hermitage).

Pour la zone Nord Ardèche, le secteur automobile et ceux des services aux entreprises et de commerce sont les secteurs d'activités les plus importants en nombre de salariés. Une importante disparité existe entre les hommes et les femmes qui travaillent dans les entreprises de plus de 500 salariés (3 205 hommes et 238 femmes). Cela tient essentiellement à 2 entreprises Irisbus et Inoplast. Aussi la baisse d'activité dans ces entreprises risque d'engendrer des tensions sur l'emploi. On observe déjà fin juin 2002, une diminution du nombre d'hommes (3 105). A cela s'ajoutent les plans sociaux en cours dans

le domaine du textile. La situation est particulièrement tendue pour les jeunes de moins de 25 ans (21,3% des demandeurs d'emploi). Les secteurs déficitaires en demandes d'emploi sont l'artisanat, l'agriculture, l'hôtellerie et le BTP. Un déficit d'offres est constaté dans le secteur des services administratifs et commerciaux et chez les cadres. Cette zone regroupe 13% des bénéficiaires du RMI du département.

Pour la Zone Nord Est Ardèche, l'industrie des biens intermédiaires, le commerce, l'éducation, la santé, l'action sociale sont les secteurs d'activités dominants. Les entreprises de transport et de logistique sont également très présentes. Les hommes représentent 58 % des effectifs salariés dans les entreprises de 50 salariés et plus. Mais sur ce territoire, le poids de la population employée dans les entreprises de plus de 50 salariés est de 30%. On observe comme pour le nord une situation tendue pour les jeunes de moins de 25 ans (18,2 % des demandeurs d'emplois). Cette zone regroupe 19% des bénéficiaires du RMI du département.

### **Un réseau de professionnels mobilisés : charte pour l'emploi**

Ce réseau mis en place localement réunit l'AFPA, l'ANPE, la CCI Nord Ardèche, le CFA Ardèche Nord, les CGD Pays Annonéen et Vallées du Doux et Rhône moyen (futur CDPRA Ardèche verte - Pilat), la DDTEFP, le GRETA des Pays Annonéens et Rhodaniens (GPAR), les Lycées Marius Bouvier (Tournon), Boissy d'Anglas (Annonay), Saint Denis (Annonay), la Mission Locale Nord Ardèche (Contact 07). Une enquête réalisée fin 2002 par l'ensemble de ces acteurs auprès de 130 entreprises met en lumière leurs difficultés de recrutement particulièrement pour les plus petites structures. On relève une inadaptation des formations aux petites entreprises et la difficulté à trouver des formations spécifiques sur le secteur. Il n'existe pas hormis pour les plus grosses entreprises de politique en terme de ressources humaines.

## **3.6.2 La formation**

Une importante réflexion est à mener sur les besoins en formation et en qualification au regard de l'évolution de l'activité économique sur le secteur. Cette réflexion ne pourra pas être réalisée sans intégrer d'autres bassins de vie, en particulier sur la question de l'enseignement supérieur. Il faudra par ailleurs être attentif à la formation secondaire (véritable enjeu et atout certain pour la zone tournonnaise) associée à la professionnalisation de type BTS ou formation continue.

Les acteurs professionnels mobilisés poursuivent les réflexions en lien avec les dispositifs existants COEFRA et Service Public de l'Emploi.

## **3.6.3 L'insertion par l'économique**

L'enquête réalisée par les partenaires de la « charte pour l'emploi » indique que les contrats favorisant l'embauche de personnel jeune sont sous employés (contrats de qualification, contrat d'apprentissage,...).

Par ailleurs, les outils d'insertion par l'économique sont peu développés. En particulier, on note l'absence d'outils en lien direct avec le tissu économique local comme des groupements d'employeurs voire des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) ou encore les entreprises d'intérim d'insertion. Ceci se vérifie également dans le domaine agricole, avec l'inexistence de groupement d'employeurs, ou de services de remplacement qui sont des outils permettant la professionnalisation des jeunes.

L'Equipe Locale de Concertation composée des représentants des institutions locales (ANPE, CCAS, CLI, Mission Locale, Unité Territoriale Nord « porte d'entrée » unique pour les orientations dans les dispositifs d'insertion existants) constate un manque d'atelier Permanent d'Insertion en tertiaire et d'Entreprises d'Insertion par l'économique. Ce qui pénalise les personnes en difficulté d'insertion à qui on ne peut pas proposer les réponses adaptées tout au long de leur parcours.

### 3.6.4 L'enseignement et la recherche

Le territoire est correctement pourvu en terme d'établissements scolaires élémentaires. Les collèges sont présents dans certains chefs lieux de canton puis les lycées se concentrent dans les deux principales villes. On relève quelques classes d'enseignement supérieurs (BTS) et école spécialisées (école d'infirmières, ...). En règle générale, les jeunes poursuivent leur cursus universitaire à Grenoble, Valence, Saint Etienne ou Lyon. De ce fait, il n'existe pas de partenariat institutionnel avec le milieu universitaire localement aussi on note l'absence de d'antenne universitaire et d'unité de recherche sur le territoire du Pays.

## 4- Un cadre de vie attractif, des services à améliorer

---

### 4.1- Les déplacements et l'accessibilité du territoire

#### 4.1.1 Les infrastructures routières

La situation géographique du territoire peut être considérée comme handicapante, excepté pour les cantons de Tournon sur Rhône et de Serrières. Il s'agit d'un territoire qui est difficile d'accès et dépourvu d'un réseau de communications performant en raison principalement d'une topographie particulièrement accidentée.

L'architecture du réseau routier s'organise en peigne autour de l'axe rhodanien avec des pénétrantes à l'intérieur du département. Les communications routières sont difficiles et exigent des temps de déplacements relativement longs. La desserte la plus rapide d'un point à l'autre du département nécessite le plus souvent d'utiliser les axes routiers drômois, notamment l'Autoroute A7<sup>27</sup>.

La proximité immédiate avec les grands axes de communication, via la Vallée du Rhône, est un atout. Le premier axe autoroutier en Europe (A7) offre 2 portes d'accès au territoire : Chanas pour le bassin annonéen, Tain-Tournon pour la Vallée du Doux.

Un important travail est à mener sur la liaison à ces accès autoroutiers compte tenu des difficultés rencontrées. *« Il s'agit pour les habitants et les entreprises de pouvoir rallier au plus vite les grandes agglomérations. L'impératif du rabattement sur l'A7 est essentiel pour les villes moyennes ou petites villes qui disposent d'un tissu industriel et de services significatifs en particulier côté ardéchois Annonay, ... »*<sup>28</sup> :

=> Désenclavement d'Annonay pour rejoindre l'échangeur à Chanas.

=> Délester la traversée de Tournon sur Rhône située entre montagne et Rhône aujourd'hui parasitée par la circulation afin de lui redonner son cachet de ville fluviale.

Le territoire compte seulement 2 routes nationales : la RN 86 sur l'axe Nord - Sud en bordure du Rhône et la RN 82 à l'extrême Nord du département traversant le canton de Bourg Argental reliant St-Etienne par la col de la République. Ces axes structurants pour le territoire sont à la fois les vecteurs principaux de communication pour les proches riverains, les activités économiques. Ils sont déjà

---

<sup>27</sup> Présentation des risques économiques, note CCI Nord Ardèche, septembre 2003

<sup>28</sup> Esquisse d'un Schéma Transports et Déplacements Moyenne Vallée du Rhône, RRA, SGAR, DRE, BETURE CONSEIL, novembre 98

utilisés comme itinéraires bis par les touristes. Des réflexions sont en cours sur l'évolution de ces itinéraires. En particulier, la RN 86 qui offre des vues remarquables sur le Rhône, pourrait à terme être qualifiée afin de devenir une route paysagère et patrimoniale révélant les atouts touristiques et identitaires du territoire.<sup>29</sup>

## **4.1.2 Les infrastructures ferroviaires**

### **A/ Le fret**

En Ardèche, le trafic ferroviaire uniquement présent sur la rive droite du Rhône se limite au trafic de marchandises. Le schéma national de développement sur les transports collectifs<sup>30</sup> prévoit une priorité au fret ferroviaire (doublement à 10 ans) en particulier pour améliorer le problème de congestion de la vallée du Rhône. A noter qu'il n'existe pas de zone de desserte organisée sur la rive qui borde notre territoire. Aujourd'hui, le territoire subit cet état de fait sans être en mesure de valoriser cette activité.

### **B/ Le transport de voyageurs**

Le Pays, à l'image du département de l'Ardèche, ne dispose pas de lignes « passagers » mais bénéficie de la proximité des gares SNCF sur la rive gauche du Rhône, et en particulier des 2 gares TGV de Lyon et Valence. Des correspondances TER/TGV ont été mises en place à travers le Schéma Régional des Transports. On peut constater que sur le Nord du Département, la desserte en autobus des gares TER et TGV a été peu développée en terme de cadence. Une étude complémentaire sur l'opportunité d'un développement à moyen terme serait opportune compte tenu de l'évolution observée des trajets domicile/travail sur les proches agglomérations.

## **4.1.3 Le transport collectif**

Hormis un important réseau mis en place par le Conseil Général de l'Ardèche pour le transport des scolaires (souvent non accessible aux riverains), les partenaires socio-économiques<sup>31</sup> font part d'un déficit important d'offre en matière de transport collectif. Encore tout récemment, une ligne provenant de l'extérieur du Département (Vienne/Annonay) permettant de desservir le canton de Serrières, a été supprimée. Les cantons situés dans l'arrière pays comme Saint Félicien, Satillieu, Saint Agrève sont directement touchés par cette faible desserte.

Le problème de la mobilité se pose régulièrement pour les jeunes (actions de formation), les publics fragilisés, et la population âgée qui ont besoin de rejoindre le bourg-centre ou les deux villes pour accéder aux services de première nécessité (services de santé, commerces alimentaire et non alimentaires, etc.).

## **4.1.4 Les infrastructures portuaires et fluviales**

En terme d'infrastructures portuaires, la zone d'étude compte dans le domaine touristique le port de Tournon-sur-Rhône et la halte fluviale d'Andance en cours de restructuration et d'aménagement.

Il n'existe pas de port à vocation industrielle sur cette partie du fleuve qui se situe entre les ports de Vienne et Valence. Les orientations du schéma national de développement sur les transports prévoient le développement de la voie navigable, le renforcement des ports et de leur desserte, l'organisation de

---

<sup>29</sup> Journée RN86, CAUE 07, Maison du Rhône et PNR du Pilat, Courant Rhône n°7, printemps 2003.

<sup>30</sup> Schémas de services collectifs de transport de voyageurs et de transport de marchandises, avril 2002 présentation DRE pour la MVR, mars 2003

<sup>31</sup> Site de proximité Cèdre, Mission Locale, UT Nord et Centre,...

services performants de transports combinés à travers la création de plates-formes multimodales. La réflexion sur les équipements structurants à vocation économique qui pourraient être développée sur la moyenne vallée du Rhône est à poursuivre avec les territoires limitrophes. Aujourd'hui, le territoire a toutes les capacités à s'ouvrir sur le Rhône pour conforter ses activités industrielles.

#### **4.1.5 Les Technologies de l'Information et de la Communication**

Sources :

- *Carte de couverture ADSL (France Telecom, août 2003)*
- *Carte de couverture en téléphonie mobile (Conseil Général, mars 2003)*
- *Les NTIC au service de l'aménagement du territoire et du développement économique de l'Ardèche (Cabinet MUTANDI, octobre 2000)*
- *Politique TIC du Conseil Général (Conseil Général, )*
- *Anticipation des mutations économiques en Ardèche, présentation des risques économiques (CCI, octobre 2003)*

Les Technologies d'Information et de Communication (TIC), en se diffusant dans l'ensemble du tissu économique et social, bouleversent d'ores et déjà les organisations, les compétences et les habitudes de vie. Elles contribuent de manière significative à la croissance et provoquent l'émergence d'activités nouvelles, mais ne concernent pas l'intégralité du territoire Ardèche verte - Pilat. Les premiers services de télécommunication déployés dans un cadre totalement libéralisé (téléphonie, haut débit) démontrent clairement la réalité de la fracture numérique calquée sur la densité des territoires.

##### **A/ La téléphonie mobile**

Aujourd'hui plus d'un quart des communes de l'Ardèche verte - Pilat (24 sur 86) n'est couverte par aucun opérateur en téléphonie mobile, soit 9% de la population. Il est à noter que les 3/4 des communes restantes ne sont pas couvertes par les trois opérateurs.

##### **B/ Le haut débit**

De plus, France Telecom est actuellement le seul opérateur haut débit à déployer tous les équipements nécessaires à l'Internet haut débit sur le territoire (alors que tous les opérateurs alternatifs sont présents à quelques kilomètres dans la vallée du Rhône, le long du fleuve, de la voie ferrée et de l'autoroute). L'équipement en ADSL concerne uniquement 13 communes, et pour certaines que de manière partielle, soit, d'après les estimations, 44% de la population. Les 56% de la population restante sont situés en zone noire, c'est à dire que seul un accès haut débit via le satellite ou une liaison louée serait possible.

Cette faible attractivité du territoire auprès des opérateurs de télécommunication trouve son origine dans trois éléments : une géographie difficile (partie importante du territoire en zone de montagne), une faible densité de population, et un regroupement sur des zones étroites de l'activité économique rentable pour les opérateurs de télécommunication (une majorité des zones d'activités ne sont d'ailleurs pas desservies en haut débit).

Face aux menaces, dues à la défaillance des opérateurs de télécommunication, pour l'ensemble des secteurs socio-économiques (santé, service à la population, télétravail, industrie, artisanat, commerce, tourisme, agriculture...), les structures institutionnelles se sont mobilisées :

\* Le SIVU des Inforoutes de l'Ardèche (créé en 1996) dans un souci de développement des usages propose des solutions alternatives pour favoriser l'accès haut débit en faveur des collectivités locales, des écoles primaires (un ordinateur par classe connecté à l'Internet) et de la population (à travers la

mise en place de centres multimédia sur l'ensemble du territoire, l'équipement des bibliothèques principales).

\* Le département a mis en place une politique volontariste en 2000 afin d'améliorer la couverture territoriale en téléphonie mobile, de permettre l'accès au haut débit pour tous, de favoriser le développement des usages de l'Internet dans la population, les administrations et les entreprises, de soutenir les actions du SIVU.

\* Des acteurs socioprofessionnels (l'ensemble des chambres consulaires, MEDEF Ardèche, CGPME, SIVU des Inforoutes de l'Ardèche) se sont également mobilisés et associés afin de permettre l'amélioration et l'exploitation des TIC à travers la création de CybArdèche. Cette association a pour but d'informer, de conseiller et de diffuser les bonnes pratiques des TIC auprès des acteurs économiques grâce à un centre de ressources éclaté sur le territoire (Annonay, Tournon sur Rhône pour le territoire Ardèche verte - Pilat).

Pour conserver la richesse liée à sa grande diversité économique et rester compétitif, le territoire Ardèche verte - Pilat doit continuer à mobiliser les structures institutionnelles, les acteurs socioprofessionnels, mais aussi l'ensemble des acteurs économiques, car le défaut de couverture en téléphonie mobile et en ADSL (qui n'est que le premier service de connexion à haut débit), préfigure déjà l'écart qui se creusera entre les territoires.

## 4.2 Le logement : de nombreux besoins

Sources :

- *Stratégie Habitat CAL 07 et CREPAH, novembre 1999 Vallée du Doux*
- *Diagnostic socio économique cantons de Lamastre, Saint Félicien, Vernoux, Site de proximité CeDRE, décembre 2001*
- *Note de problématique sur le logement en Ardèche, DDE, Service Habitat et Construction, juillet 2001*
- *Etude des enjeux habitat sur le secteur d'Annonay, DDE, Urbanis octobre 03.*

Le parc est composé en 1999 de 45 877 logements répartis comme suit<sup>32</sup> :

- 36 335 résidences principales (79,2%) + 11% par rapport à 1990
- 6 119 résidences secondaires (13,3%)
- 3 423 logements vacants (7,5%) – 3,7% par rapport à 1990 (*part des vacants en RRA 6,6%*)

Le territoire se caractérise par une prépondérance très forte de maisons individuelles :

- 33 689 logements individuels (73,4%) + 10,9 % par rapport à 1990 (*part en RRA : 46,7%*)
- 12 188 dans immeuble collectif (26,6%) +1,9 % par rapport à 1990

On observe une amélioration du confort dans les résidences principales (-59,6% sans baignoire/douche par rapport à 1990)

Les propriétaires occupants sont fortement représentés avec 62% des résidences principales occupées par des propriétaires soit + 13,7 % par rapport à 1990 (*la part en RRA des propriétaires occupants est de 53,9%*).

Les logements en accession constituent l'essentiel des constructions en individuel pur. Depuis 1982, elles représentent plus de 70 % de la construction sur l'ensemble du secteur.

Les locataires occupent 12 100 logements (33%) et représentent 25 863 personnes et 11% d'entre eux (9 071 personnes) occupent des logements HLM (4 014 logements) +14,9% par rapport à 1990.

---

<sup>32</sup> Fiches profils INSEE

## 4.2.1 Des constats différenciés selon les zones géographiques

Le service habitat de la DDE distingue 5 bassins d'habitat avec des problématiques différentes :

### **Le bassin du Pays du Doux** (canton de Lamastre et Saint Félicien)

Le marché est légèrement tendu du fait d'une offre inadaptée à la demande avec encore de nombreux logements qui ne disposent pas du confort de base. Le parc locatif public est faible (6,4% des résidences principales) et la moitié est concentrée sur la commune de Lamastre.

### **Le bassin de Satillieu / Saint-Agrève**

Le marché est peu tendu avec de nombreux logements inconfortables. Il existe une très forte proportion de résidences secondaires (27,2%), et seulement 23% des résidences principales sont occupées par des locataires. Des efforts sur l'offre locative sont à faire en privilégiant la réhabilitation des logements existants.

### **Le bassin de la Vallée du Rhône centre** (cantons de Tournon sur Rhône, Saint Péray et La Voulte)

Une forte tension du marché est liée à la vocation résidentielle des communes ardéchoises autour de l'agglomération de Valence. Le secteur locatif (29%) est dominé par le locatif privé. Le niveau de loyer est élevé, la pression foncière reporte les besoins de logement sur les communes plus éloignées. Un potentiel de logements vacants est encore présent sur le canton de Tournon ce qui l'amène à lancer une nouvelle OPAH.

### **Le bassin du Nord Ardèche** (canton de Serrières, Annonay Sud)

Le marché est tendu du fait de la croissance démographique qui a généré une forte demande de logements. On observe une diminution des résidences secondaires et des logements vacants. Le parc ancien est voisin de la moyenne départementale avec 5,3% de résidences principales qui ne disposent pas du confort de base. Le parc locatif social est faible (3,6%). Des efforts sont à mener pour développer le parc locatif social et intermédiaire adossé à la mise en œuvre d'une politique d'urbanisation.

### **Le bassin d'Annonay**<sup>33</sup> (ville d'Annonay, canton Annonay Nord)

Le déséquilibre spatial dans la répartition de l'habitat est important avec le parc résidentiel en périphérie et le parc locatif sur Annonay. Ce déséquilibre est accru par la poursuite de la croissance de l'accession individuelle en périphérie. Aussi l'offre locative est insuffisante en périphérie et partiellement inadaptée au centre ville d'Annonay. Par ailleurs, certains centres bourgs de communes périphériques disposent d'un potentiel de bâti à réhabiliter. A noter que l'offre en locatif intermédiaire n'existe pas sur l'agglomération ce qui amène les classes moyennes et les familles à quitter ou s'installer en dehors de la zone.

Une véritable dynamique à l'échelle intercommunale est nécessaire pour :

- créer les conditions d'accueil d'une population mixte dans les communes périphériques afin de permettre le renouvellement des populations et ne pas devenir des cités dortoir,
- produire une offre plus équilibrée et plus diversifiée,
- concourir à l'amélioration de la qualité de la ville centre d'Annonay qui est l'image du bassin.

---

<sup>33</sup> Etude des enjeux habitat sur le secteur d'Annonay, DDE de l'Ardèche, URBANIS oct 2003.

## **4.2.2 Des demandes spécifiques en fonction des catégories de population**

### **A/ L'accueil des repreneurs ou des créateurs d'activités économiques**

Le logement doit constituer un levier pour l'accueil de nouveaux actifs en particulier dans les zones les plus rurales. Les acteurs socio économiques<sup>34</sup> font le constat de l'absence de réponse adaptée à l'occasion de l'installation de repreneurs d'entreprise.

### **B/ Les étudiants**

A Tournon-sur-Rhône et à Annonay<sup>35</sup>, la population scolaire est importante et les internats permettent de répondre à l'essentiel des besoins mais certains élèves ou étudiants sont demandeurs de petits logements en ville meublés ou non. L'accessibilité n'est pas insurmontable si ce n'est les loyers trop élevés.

### **C/ Les travailleurs saisonniers**

Il est à noter une certaine carence en matière de logements adaptés aux saisonniers agricoles qui interviennent en arboriculture (taille, cueillette) particulièrement en période estivale.

### **D/ Les populations en difficulté**

L'accueil des familles monoparentales avec 2 enfants revêt un caractère difficile sur la zone. Leurs ressources sont souvent faibles, elles accèdent au logement via le FSL qui donne une garantie de loyer au propriétaire mais souvent pour des logements en mauvais état. L'accès aux HLM est très difficile. La difficulté s'accroît pour des ménages modestes dont les revenus sont supérieurs au plafond du FSL puisqu'il n'y a plus de garantie, donc pas de caution donc, in fine, pas de logement.

### **E/ Les jeunes en insertion**

Ils peuvent bénéficier, selon leur projet, des dispositifs courants d'aide (FAJ<sup>36</sup> et FSL<sup>37</sup>).

### **F/ Les personnes ayant un handicap**

A ce jour, aucun zoom n'a été réellement réalisé pour établir un état précis. Cependant, il est à noter que l'action des associations spécialisées et des services sociaux par la mobilisation de financements spécifiques (ANAH,...) permet de répondre de mieux en mieux au problème d'adaptation des logements aux handicaps physiques des personnes âgées, malades ou accidentées.

### **G/ Les personnes âgées**

Les personnes âgées non autonomes ont un besoin en relogement en structure d'accueil spécialisée (foyers logements ou hôpital). Cependant, ces personnes âgées souhaitent de plus en plus être maintenues à domicile. Des alternatives sont déjà proposées ou à l'étude : HLM de Vion, domiciles regroupés avec services adaptés en veillant à la stabilité des structures en place pour ne pas risquer de mettre en péril leur existence. On constate également une demande dans les quartiers du centre ville (Annonay et Tournon) des personnes retraités qui souhaitent se rapprocher des commodités présentes à proximité (commerces et services).

---

<sup>34</sup> Site de proximité CèDRE, Chambres d'Agriculture 07 et 42, Chambre des Métiers 07, CCI du Nord Ardèche.

<sup>35</sup> 500 étudiants post bac sont recensés sur Annonay (BTS, école d'infirmières).

<sup>36</sup> FAJ : Fond d'Action Jeunes utilisable y compris pour acquérir du mobilier

<sup>37</sup> FSL : Fond Solidarité Logement

Il faut, par ailleurs, souligner que l'amélioration de l'habitat pour maintenir à domicile les personnes âgées ou ayant un handicap nécessite une adaptation du logement à la perte de mobilité ou d'autonomie qui peut se heurter à des résistances psychologiques, financières et de satisfaction de services à la personne (aide ménagère, auxiliaires de vie, soins à domicile, téléalarme, portage de repas, ...).

## **En conclusion**

Par rapport aux besoins en nouveaux logements, la ressource en logements vacants semble nettement insuffisante sur la zone, du moins en ville, et dans les secteurs ruraux sous influence urbaine. L'incitation à la rénovation est nécessaire (via OPAH) mais pas suffisante, elle devra être accompagnée d'actions publiques de type curetages, stationnement, voire de réhabilitation de logements de maîtrise d'ouvrage publique (anciens bâtiments délaissés, ...). La qualité des logements existants laisse encore à désirer surtout dans les secteurs ruraux (HLM, communaux, locatifs privés, propriétaires occupants surtout personnes âgées et personnes défavorisées).

Le secteur locatif est un enjeu très fort car il répond à un besoin de mobilité des populations concernées et permet un renouvellement de la population et sa fixation sur le lieu de résidence à terme. Le confort des logements doit être développé dans toutes les communes (même les plus petites), le maintien d'une offre peu chère, une meilleure mobilisation de l'offre privée et un renforcement de l'offre publique (HLM diversifiées : appartements, villas, villes, communes rurales, neuf, réhabilitation / croissance maîtrisée sur les zones identifiées). Une attention particulière doit être faite sur le parc locatif social (mixité), composante importante du marché local sur Annonay.

Le secteur accession est un enjeu important pour la zone pour satisfaire la croissance des résidences principales (changement d'affectation / démolition / ...). Il implique de regarder :

- d'une part la question de la maîtrise foncière au niveau des POS et des PLU en considérant en amont la gestion de l'espace et le risque de déqualification paysagère,
- d'autre part les services minima à assurer à la population (renforcement de la densité des zones constructibles / Ouverture de terrains à la construction / réflexion au déblocage de terrains dans les communes rurales / ...).

## **4.3 – La culture**

*Sources :*

- *études diagnostics ARSEC Juillet et Mars 1996*
- *bilans des 2 CGD*
- *travail en commission et analyse des questionnaires distribués aux acteurs*

### **4.3.1 Le cinéma**

Ce territoire est pourvu en équipements de salles de cinéma mais de façon inégale : un ciné-théâtre à Tournon sur Rhône, un cinéma itinérant à Lamastre, deux salles au Chambon sur Lignon près de St Agrève, un cinéma sur Annonay, le Ciné-Molette à St Julien Molin Molette et un nouvel équipement à Bourg Argental. Aucune cinémathèque n'est recensée sur ce territoire.

Le ciné –théâtre de Tournon sur Rhône souffre d'une certaine concurrence des places de Valence avec entre autre l'arrivée du Pathé cinéma et de Saint Vallier avec son complexe. Le besoin de dynamiser l'activité et de moderniser l'équipement est certain. La restructuration de cet outils culturel est en court de réflexion à l'échelle communale tant d'un point de vue d'accueil du public (cinéma et salles de spectacles) que des conditions techniques d'accueil de spectacles de qualité.

Le Festival du premier film d'Annonay constitue depuis 20 ans un événement culturel de qualité permettant de valoriser cet art. En relation avec le festival du cinéma d'Annonay et en vue de renforcer

le développement de cet art en milieu rural, la MJC d'Annonay projette de créer un pôle image du Haut Vivarais (constitution d'un fond d'image, d'un centre de ressources sur le cinéma et l'image et le développement des pratiques amateurs en matière de cinéma et de vidéo en direction des jeunes). La MJC d'Annonay joue un rôle primordial sur ce territoire en matière d'action culturelle de par son soutien aux Arts de la rue, notamment avec le « Secteur des Arts de la Rue », précurseur en matière de diffusion culturelle, au spectacle vivant et au cinéma.

### **4.3.2 L'activité musicale**

L'École Départementale de Musique et de Danse de l'Ardèche est un établissement public d'enseignement artistique placé sous l'autorité administrative d'un Syndicat mixte départemental et dépend pour son contrôle pédagogique de la direction de la Musique et de la Danse du Ministère de la Culture. Pour son financement, elle regroupe les communes ardéchoises adhérentes, le Conseil Général de l'Ardèche, le Conseil Régional Rhône-Alpes et l'État.

Elle va aborder sa troisième année de fonctionnement. Un premier bilan fait apparaître une large adhésion des communes ardéchoises et des écoles municipales ou associatives qui constituent la base de l'enseignement musical en Ardèche.

Plus de la moitié des communes adhèrent au Syndicat mixte aux côtés du Conseil Général. 16 antennes sont aujourd'hui en place dont 9 sur le territoire Ardèche verte - Pilat avec 12 lieux de pratique.

- Boulieu-lès-Annonay/ Colombier-le-Vieux/ Lamastre/ Saint-Agrève/ Satillieu (La Louvesc, Quintenas, Saint-Alban-d'Ay)/ Serrières (Sablons/Félines)/ Tain / Tournon-sur-Rhône/ Vanosc/ Vernosc

Le Conseil Général souhaite soutenir à travers l'École Départementale, les pratiques d'ensemble et notamment les harmonies ou batteries fanfares réunies dans la Fédération Musicale de l'Ardèche.

#### **Les 5 objectifs de l'école départementale :**

- initier et favoriser les pratiques musicales et chorégraphiques collectives.
- renforcer les lieux d'enseignement sur l'ensemble du département.
- former des amateurs éclairés dans le domaine de la musique et de la danse avec un développement des pratiques amateur en partenariat avec la Fédération Musicale de l'Ardèche.
  - développer toutes les disciplines, formes et esthétiques musicales (orchestres symphoniques et d'harmonie, batteries fanfares, musique de chambre) mais aussi s'ouvrir à de nouvelles demandes musicales (jazz, rock, variétés, musiques amplifiées, informatique musicale, création contemporaine, musiques ancienne et baroque).
  - développer, à terme, un troisième cycle spécialisé, pour les élèves ardéchois souhaitant s'orienter vers une carrière professionnelle.

Outre sa mission d'enseignement, l'École Départementale de Musique et de Danse de l'Ardèche assure un rôle de diffusion et d'animation (auditions, concerts d'élèves, concerts de professeurs, master classes, concerts d'artistes invités).

Lieu de ressource, elle organise et accueille des stages et des résidences d'artistes. Elle établit des collaborations régulières ou ponctuelles avec d'autres partenaires : Fédération Musicale de l'Ardèche, Association des Parents d'élèves de l'École Départementale de l'Ardèche, Associations Musicales et lieux de diffusion du département.

### **4.3.3 L'activité théâtrale, le conte, les arts de la rue**

L'activité théâtrale se traduit surtout par l'existence de troupes amateurs adultes dans la plupart des communes rurales et la programmation de spectacles au théâtre d'Annonay. Elle est plus diffuse sur le territoire de la Vallée du Doux avec une incitation à la diffusion de spectacle de qualité en milieu rural

même si le théâtre de Tournon sur Rhône établit une programmation annuelle de qualité.

Les compagnies professionnelles s'orientent sur la création à partir de textes contemporains, et de diffusion dans le département et hors département. Cette création de nouvelles œuvres souffre cependant d'un manque de résidence d'artistes et de soutien financier.

Les professionnels du théâtre, implantés sur la zone géographique, représentent un potentiel dynamique important dans le domaine du théâtre et des arts de la rue, qu'un projet cohérent et fédérateur à l'échelle du territoire devrait contribuer à soutenir. On peut souligner le travail de troupe tel le Théâtre du Sycomore qui organise et présente des spectacles avec la compagnie amateur jeunes acteurs. Il anime des projets théâtre pour enfants et adolescents dans un cadre pédagogique adapté.

Situé au carrefour du théâtre et du spectacle vivant la Compagnie Archipel théâtre intervient sur de la création et de l'animations théâtrales (spectacles, stages, ...) mais également sur les domaines des la danse, la musique et la chanson. Elle souhaite développer son activité théâtrale sur le Nord Ardèche (formes théâtrales adaptées, stages, rencontre avec le public pour des répétitions, lectures...). Spectacles avec professionnels et amateurs sur un village...

Depuis une dizaine d'années, le développement des arts de la rue sur le Pays Annonéen à contribuer à développer des emplois liés aux métiers artistiques et culturels. On peut noter que pendant cette période environ 15 à 20 artistes du spectacle vivant sont venus s'installer sur le territoire du Pays Annonéen.

## **A/ Le conte**

L'Association, la forêt des Contes en Vocance, créé en 1990, est un acteur dynamique du développement local. Cette association a permis de développer la formation, l'animation et la diffusion artistique et culturelle sur le théâtre, la lecture publique et le conte auprès de la population locale, des scolaires, des touristes.

Aujourd'hui, son action est largement reconnue au niveau local, et dans les départements limitrophes.

## **B/ Les arts de la rue et le spectacle vivant dans les espaces publics et de proximité**

Le territoire bénéficie d'un vivier d'acteurs culturels variés qu'ils faut soutenir dans leur orientations. On compte entre autre :

Le Festival des Arts de la Rue d'Annonay, 15 ans d'existence...

Ce festival a permis d'encourager l'irrigation culturelle de tout un bassin de vie, de créer du développement social, économique autour de la culture grâce à la journée des mômes, au préambule de la saison.

Le SOAR, Secteur Ouvert des Arts de la Rue...

Le SOAR est né dans le cadre du CGD Pays Annonéen. Il est devenu un pôle de référence dans le domaine des arts de la rue et des spectacles vivants dans les espaces publics de proximité. Mise en difficulté pour des raisons financières et d'un changement d'orientation, la MJC d'Annonay qui portait le projet à préférer, se séparer du SOAR.

Aujourd'hui, L'APSOAR...en préfiguration

Grâce à l'engagement de l'équipe, à la volonté d'un collectif de bénévoles et le soutien de quelques collectivités, une nouvelle association a vu le jour depuis le premier trimestre 2003, l'Association de Préfiguration du Secteur Ouvert des Arts de la Rue.

Cette association a pour objet de faire perdurer l'action du SOAR et de renforcer son rôle de diffusion, d'aide à la création, à la formation, à l'action culturelle du spectacle vivant en milieu rural. Aujourd'hui, plusieurs communes se sont engagées à soutenir cette action culturelle. Le premier temps fort « Quelques p'Arts le Temps Fort » a eu lieu en Septembre 2003, il clôture la première phase de

réfiguration du projet global de l'APSOAR. Une nouvelle étape de l'APSOAR est en cours de programmation pour 2004, « Quelques-p'Arts...la saison », dans les communes d'Annonay, de Félines, de Bourg-Argental, de Vinzieux, de Thélis-la-Combe, de Boulieu, de Burdigues, de St Cyr, de Villevoiance et de Pailharès.

Equiblues, Festival unique en Europe, s'oriente vers la thématique western sur une semaine en août. On y retrouve des manifestations populaires avec l'équitation western, le rodéo, la country-music, des exposants, tout l'ouest américain est à Saint Agrève. L'objectif à terme serait d'établir une programmation plus large.

Le Festival International des Arts est un festival d'été" qui allie plusieurs pratiques culturelles : des concerts de musique, des expositions de photographies et de peintures avec des artistes européens reconnus. Ce festival organisé sur le plateau sud du territoire participe à la dynamique culturelle durant la saison touristique.

Les épicuriens de services ont une programmation annuelle de musique actuelle à travers la réalisation de concerts, soirées et spectacles. Leurs objectifs sont de faire connaître différents styles de musique financièrement accessible à tous, de faire découvrir les musiques de groupes locaux et régionaux et d'aider la diffusion des musiques actuelles ainsi qu'à la promotion de groupes. Ils s'inscrivent comme relais de l'antenne de printemps de Bourges à travers l'audition et la préparation de groupes pour le Printemps de Bourges.

Le Cabaret de Septembre avec la diffusion de spectacles d'humour fin août à l'occasion du Festival International des Humoristes. Une volonté affichée d'avoir un rayonnement sur le territoire qui a débuté dans le cadre du CGD Vallées du Doux et du Rhône moyen.

#### **4.3.4 Les manifestations culturelles**

Plusieurs manifestations sont régulièrement organisées sur le territoire Ardèche verte - Pilat avec entre autre : le Festival des Humoristes, Vochora, les Soirées d'Hélène, le Festival du Premier Film, le Festival de la Forêt des Contes, Les épicuriens de service (Fest'route 86) et Lamastrock (Lamastre en scène) avec des concerts tout au long de l'année, Le festival de Shakespeare, des spectacles de théâtre, Quelques p'Arts qui fait suite au Festival de la manche et au SOAR, conte, en partenariat avec les écoles, le Carrefour des Arts, et dans un autre domaine le Festival des Vieux Métiers.

Sur le bassin annonéen, la plupart des manifestations se déroulent au Printemps et en juin, et très peu pendant la période estivale ; à contrario la plupart des manifestations importantes de la Vallée du Doux se déroulent essentiellement pendant l'été avec un souci d'une grande décentralisation des manifestations. La coordination et la mise en valeur de l'existant permettraient peut-être d'envisager la programmation d'événements culturels de qualité tout au long de l'année.

Un rééquilibrage devra être fait pour organiser la programmation culturelle à l'échelle de l'Ardèche verte - Pilat.

Il est à noter :

- Que des structures, comme l'APSOAR, ont pour objectif d'amplifier leur action par la mise en place d'une saison toute l'année sur l'ensemble du territoire
- que des regroupements se font jour avec entre autre le Collectif des musiques amplifiées pour réfléchir et mettre en place une programmation répartie dans le temps et l'espace géographique ;
- que la plupart des manifestations culturelles et touristiques reposent sur une forte participation bénévole avec essoufflement et mobilisation en dents de scie des bénévoles associée à un certain vieillissement des bénévoles ;

La question se pose, pour les associations organisatrices, de la pérennité de certaines de leurs actions, en l'absence de personnel salarié et de structuration professionnelle.

### **4.3.5 Les lieux d'accueil et de diffusion**

La zone d'étude dispose d'un nombre limité de lieux d'accueil et de diffusion de qualité, mais possède des lieux potentiellement intéressants (d'artistes, ateliers, stages, spectacles).

#### **A/ Les lieux de diffusion, l'accueil, l'équipement**

Un point semble faire l'unanimité aussi bien de la part des élus que des socio-professionnels : le manque d'équipement des salles, voire leur inadéquation, rend très difficile la possibilité d'envisager des tournées de spectacles de théâtre, ainsi que la décentralisation de certains festivals dans de petites communes.

Les projets d'équipements en cours de réalisation devraient pallier certains manques. Cependant les lieux de diffusion ne répondent pas à la totalité de la demande. Des réflexions sont menées pour la mise en œuvre de lieux de diffusion itinérants, d'aménagement de pôles structurants adaptés ... mais ces premières orientations nécessitent d'être affinées.

Les principales salles de spectacles du territoire (accueil supérieur à 200 places) :

La Presqu'île sur Annonay (200 places), la Maison du Conte et du Bois à Villevoisance (200 places), le théâtre d'Annonay (650 places), le ciné-théâtre à Tournon sur Rhône (386 places pour la salle de spectacle / 189 + 95 places pour le cinéma et 350 places pour la salle Brassens).

De nombreuses salles polyvalentes, salles paroissiales permettent également la diffusion de spectacles en milieu rural mais les capacités d'accueil restent faibles et les conditions d'accueil ne sont pas toujours adaptées à l'accueil de spectacles. (Problème de sonorisation, accueil des artistes...). Il faut cependant nuancer cette analyse, car certains spectacles de type spectacle vivant ne sollicitent pas d'aménagements trop conséquents.

#### **B/ Les résidences d'artistes**

Depuis 10 ans, l'APSOAR, mène une politique d'aide à la création et à l'accueil en résidence d'artistes, 27 compagnies ont ainsi pu bénéficier de cet accompagnement.

Les résidences d'artistes reconnues au niveau de ce territoire sont peu répandues. Mais on peut tout de même citer la Compagnie Albedo à Boulieu, Les Baladins du Rire à Pailharès, le projet de la Résidence Ste Julie à St Julien-Molin-Molette. Ce concept est intéressant car il permet de développer l'accueil d'un réseau d'acteurs culturels.

### **4.3.6 Les acteurs et partenaires du développement culturel et social**

L'Ardèche verte - Pilat a la richesse d'un tissu associatif important qui s'investit dans le domaine culturel. A cela s'ajoute le renforcement de structures culturelles, sous forme associative, organisées et professionnelles.

Les principaux acteurs du développement culturel du territoire organisent également des activités en direction des publics jeune, scolaire, et publics en difficulté d'insertion. Plusieurs actions culturelles en direction de ces publics sont développées dans le cadre de certains dispositifs ou procédures contrats d'aménagement du temps de l'enfant, ateliers de pratique artistique, Contrat Ville Enfant Jeune (Annonay). Il est à noter un manque certain d'activités pour les pré-ados et adolescents.

Le centre culturel de Saint-Agrève, la MJC d'Annonay, l'APSOAR, les Bibliothèques Municipales, les Ecoles de Musique, la BDP Nord Ardèche et les bibliothèques relais, l'Association la Forêt des Contes (Villevoacance), l'association Côté Cour (Ardoix) sont les principaux partenaires d'actions et de projets de développement culturel, en direction de ces publics sur le territoire.

Un réseau de bibliothèques, relais de la BDP d'Ardèche et équipements structurants, couvre quasiment l'ensemble du territoire, grâce également à de nombreux bénévoles actifs.

La Maison de Pays de l'Ay au Doux dont les missions principales se tournent vers les Services aux habitants (centre de communication / boutique de produits artisanaux locaux / salle de conférence ...).

A Des initiatives et des projets novateurs dans plusieurs points du territoire, éléments pouvant contribuer à une dynamique globale.

L'exemple de l'APSOAR : cette expérience pilote, a été très bénéfique sur son territoire : intervention sur des secteurs variés (communes, quartiers..), mise en oeuvre d'actions multiples (stages, ateliers, rencontres, répétitions publiques, spectacles), dans des lieux variés (espaces publics, espaces privés, établissements scolaires, locaux associatifs..), de nombreux partenariats avec d'autres structures, un réseau de bénévoles, un réseau de professionnels..

La lecture publique avec le « Pays lecture » initié par le SIVOM Vivarais Lignon, véritable projet novateur et pilote, il pourrait non seulement servir d'exemple, mais être un des éléments moteurs à développer pour mener une action dans le domaine de la lecture publique sur l'ensemble du territoire, en lien avec le réseau des bibliothèques municipales et intercommunales, la BDP d'Ardèche et le milieu scolaire.

Afin de valoriser les acteurs économiques du territoire, la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay est porteur d'un projet d'édition d'un catalogue des acteurs culturels du territoire.

### **4.3.7 Le patrimoine**

#### **A/ Les patrimoines bâtis et culturels**

Le territoire dispose d'un patrimoine bâti et culturel relativement riche : Châteaux, donjons, églises fortifiées, maisons fortes du <sup>XIV</sup>e s au <sup>XVI</sup>e s, édifices romans (prieuré de Veyrines, églises romanes...). Un chantier de fouilles archéologiques à St Etienne de Valoux (canton de Serrières), temples, moulins, demeures vivaroises et artistes régionaux : Forot, Gimond, Vincent d'Indy, etc. Une histoire riche à identifier, conserver et valoriser.

Le patrimoine bâti ne fait pas l'objet d'un repérage précis, ni d'une mise en valeur à l'échelle du territoire (signalétique commune, chantiers de réhabilitation). Plusieurs sites patrimoniaux représentent des lieux potentiels d'animation et de diffusion et pourraient également constituer les éléments d'un réseau de lieux d'accueil (résidences d'artistes, ateliers, formations, spectacles...).

Cependant, des inventaires plus ou moins poussés ont été réalisés :

- le Syndicat Vivarais-Lignon a réalisé un inventaire de type Malraux sur les communes ardéchoises de son territoire en conventionnant avec les DRAC Auvergne et Rhône Alpes.
- Un inventaire a été réalisé à l'échelle de la Vallée du Doux sur le patrimoine bâti et naturel en lien direct avec les sentiers de randonnées. Actuellement, 503 fiches renseignées peuvent servir de base à un inventaire plus fouillé.

Le patrimoine industriel et technique du bassin d'Annonay se traduit par la présence d'activités et de savoir-faire traditionnels (papeterie, cuir, carrosserie). La Montgolfière, élément important du patrimoine technique, fait l'objet, chaque année, d'un rassemblement et d'une reconstitution historique.

"Le Mastrou", train du Haut Vivarais de Tournon à Lamastre, élément du patrimoine de cette région est en pleine restructuration et maintient une activité relativement stable. La réhabilitation du train et de son patrimoine bâti tout au long de la voie se développe avec la mise en œuvre d'une SEM dont le département de l'Ardèche est majoritaire. Le développement des produits culturels et touristique devra se faire en lien avec les acteurs du territoire. La nécessité de mise en réseau des acteurs culturels, touristiques associé à un travail avec les collectivités locales est impérative.

## **B/ Les musées**

Les musées de la zone ont pour la majorité des collections remarquables pas toujours mises en valeur. Ils connaissent tous des difficultés de fonctionnement (cf. chapitre musées plus haut). Une mise en réseau de ces acteurs permettrait d'appréhender différemment la valorisation de ces collections.

## **C/ Des notions de transversalité à trouver entre culture, tourisme, agriculture**

Plusieurs expériences conduites par des structures culturelles permettent de valoriser le patrimoine sous toutes ses formes.

Ex : « Quelques p'Arts...le Temps Fort » a permis de faire redécouvrir le patrimoine du village de Félines par une visite du village «un peu spéciale» organisée par une compagnie de théâtre. L'association Chantelermuze travaille sur l'histoire du Pays avec la réalisation d'une exposition thématique chaque année à travers un travail conséquent de recherche historique et la rédaction d'un livre témoin sur chaque exposition.

Cette mise en valeur de sites patrimoniaux, de lieux paysagers ou de l'histoire du Pays, constitue plusieurs pistes à explorer dans le cadre du Pays, pour valoriser, à la fois, un patrimoine et l'activité culturelle du territoire.

### **En conclusion :**

L'ensemble du territoire riche d'un potentiel important en plusieurs points, et qui possède des compétences professionnelles significatives souffre :

- d'un manque évident de coordination, de mise en cohérence et d'outils de communication qui contribueraient à développer une programmation culturelle à l'échelle de l'Ardèche verte - Pilat
- d'un manque de diffusion culturelle dans le temps et l'espace géographique, en direction de tous types de publics
- d'un manque d'articulation entre les atouts touristiques forts de cette région et les atouts culturels qui nuit à l'émergence d'une image attractive de la zone
- d'un manque de structuration des équipements existants
- d'un manque de formations adaptées

## **4.4 Les sports et loisirs**

Concernant les équipements sportifs et de loisirs, les communes se dotent progressivement d'équipements intercommunaux comme les salles de sports ou les terrains de jeux.

Il existe une bonne offre en matière de tennis et centres équestres. Deux golfs sont implantés sur le territoire. L'activité nautique se pratique également sur le Rhône. De nombreuses activités de sports et loisirs de plein air sont régulièrement pratiqués sur le territoire (randonnées, escalade,..).

En ce qui concerne, les sports de pleine nature, le Département de l'Ardèche s'engage à titre expérimental dans la création d'une « CDESI », Commission Départementale des Sites, Espaces et Itinéraires relatifs aux sports de nature.

Ce travail devra donner lieu à l'élaboration d'un plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature et s'inscrit dans une démarche de développement durable des territoires, en valorisant leur attractivité pour des loisirs et un tourisme intégré à l'environnement naturel.

L'ensemble des territoires et des Comités Départementaux de pratique sportive sera associé à la réflexion.

Le Pays pourra donc inciter au développement de ses activités de sport et de loisir dans le respect de l'environnement.

Les équipements en sports et loisirs publics devront faire l'objet d'un diagnostic précis en vue de l'élaboration d'un schéma d'implantation et d'amélioration.

## 4.5 La santé et les services aux personnes

### 4.5.1 La santé

Les principaux équipements se situent en majorité sur la ville d'Annonay : Centre Hospitalier, Clinique. On notera en mars 2003, la fermeture définitive de la clinique Ambroise Paré à Tournon (47 salariés). La zone d'attractivité de ces équipements dépasse les limites du Pays et traverse le Rhône.

Le besoin, déjà identifié au niveau national, en médecins spécialistes, se fait cruellement ressentir sur notre secteur.

Le réseau paramédical en milieu rural et urbain sera à conforter dans un court terme compte tenu de l'évolution de la part des personnes âgées et de la mise en œuvre de l'A.P.A.

### 4.5.2 La petite enfance

Le nombre insuffisant d'équipement d'accueil pour les jeunes enfants reste un problème majeur pour l'accès à l'emploi ; cette problématique doit être intégrée aux réflexions menées dans le cadre de l'intercommunalité mais aussi dans les réflexions des entreprises pour leurs salariés<sup>38</sup>.

Etat des lieux<sup>39</sup> : 1 600 places sont globalement proposées aux enfants de moins de 3 ans et se répartissent comme suit :

- **Crèches collectives /Haltes garderies** : 164 places

Boulieu-les-Annonay (45 places), Saint Agrève (41 places), Tournon sur Rhône (20 places), Lamastre (18 places), Annonay (40 places), et Bourg Argental

- **Crèches familiales** (assistantes maternelles à domicile) : 100 places

Annonay (80 places), Tournon sur Rhône (20 places)

Des projets de crèche/haltes garderies ont été enregistrées par le Conseil général de l'Ardèche novembre 2002 : Peaugres (20), Davézieux (20), Quintenas (20). Des discussions sont en cours sur le reste du territoire : notamment sur le plateau du Tournonais.

- **Assistantes maternelles** : 438 Assistantes Maternelles recensées<sup>40</sup> soient 1 304 places de garde disponibles.

Au regard du nombre de naissances recensées entre 1990 et 1999, le besoin estimé est de 1 800 places d'accueil<sup>41</sup>.

A ce jour, on peut considérer qu'il manque 200 places d'accueil sur le territoire.

<sup>38</sup> Service Public de l'Emploi, Diagnostic du bassin d'emploi Nord Ardèche 2002, plan d'action 2003, oct 2002

<sup>39</sup> Réalisé à partir des rencontres réalisées avec les UT Nord et Centre et la DSD au CG07 à faire confirmer par la CAF sans les cantons de Saint Agrève et Lamastre qui dépendent de l'UT Centre, et le canton de Bourg Argental.

<sup>41</sup> compte tenu de 1 000 naissances par an, d'un taux d'activité féminine de 60%, 600 enfants ont besoins d'un accueil par an sur 3 ans : 1 800

D'autre part, à l'instar d'autres territoires ruraux qui connaissent le même phénomène d'évolution démographique, des actions permettant la mise en réseaux des acteurs de la petite enfance pourraient être mis en œuvre (relais assistantes maternelle, ludobus et animations). Ces actions permettent de professionnaliser les assistantes maternelles, de les faire sortir de leur isolement en particulier en milieu rural mais aussi d'apporter une offre de services structurée aux familles.

### 4.5.3 Les personnes âgées

Source :

- Schéma Départemental en faveur des personnes âgées - CG 07, janvier 2001

Avec 21 727 personnes de + de 60 ans dont 7 747 personnes de + de 75 ans au recensement de 1999, le poids de cette population (+ de 60ans : 23,71%) bien qu'il soit inférieur à la moyenne départementale (+ de 60ans : 25,7 %) est supérieure à la moyenne Régionale (20%) et Nationale (21,3%).

Le Pays Ardèche verte – Pilat enregistre des indices de vieillissement très élevés pour les cantons de Lamastre (115), Saint Félicien (105) et Saint Agrève (98). Sur le canton de Satillieu (87) et la ville d'Annonay (88), on observe également des indices importants<sup>42</sup>.

Comme ailleurs, le taux de féminité du quatrième âge est important. Elles disposent des ressources les moins élevées et constituent la majorité des usagers des établissements.

L'aide aux personnes âgées, notamment pour les plus dépendantes d'entre elles, se caractérise par une grande diversité d'acteurs. On recense outre les collectivités publiques et les organisme de protection sociale, les gestionnaires d'établissements d'hébergement ou de services d'aides à domicile, et les praticiens de santé (médecins traitants, infirmiers, kinésithérapeutes,...).

L'Ardèche offre le taux d'équipement en places d'hébergement le plus élevé de la Région Rhône Alpes (6 577 places soit 236 places pour 1 000 personnes âgées de plus de 75 ans). Le Pays est relativement bien pourvu en terme d'établissements d'hébergement et dispose de 1 601 places qui se répartissent comme suit :

#### **A/ Les soins de longue durée : 295 places**

Annonay centre hospitalier (120), Tournon sur Rhône centre hospitalier (85), Lamastre hôpital local (46), Saint Félicien hôpital local (34), Saint Agrève hôpital de Moze privé (10).

#### **B/ Les maisons de retraite : 802 places**

Annonay centre hospitalier (80), Annonay 3 maisons privées (242), Lamastre hôpital local (66), La Louvesc hôpital local intercommunal (31), La Louvesc maison privée (50), Satillieu maison de retraite publique (66), Saint Agrève hôpital privé de Moze (70), Serrières hôpital local (69), Saint Félicien hôpital local (69), Tournon sur Rhône centre hospitalier (59).

#### **C/ Les logements foyers : 504 places**

Annonay 2 établissements publics (298), Boulieu les Annonay MAPA (28), Roiffieux public (28), Saint Félicien privé (20), Tournon sur Rhône privé (87), Vernosc les Annonay MAPA (23), Villevoce public (20).

<sup>42</sup> Indice de vieillissement pour la France : 60,5  
CDPRA Ardèche verte – Pilat / Charte de territoire novembre 2003

Des projets d'extension faible ou moyenne importance portés par des établissements existant en vue de s'adapter aux besoins locaux pourront être envisagés mais, pour le Conseil Général de l'Ardèche, les principaux efforts devront porter sur l'amélioration de l'existant (humanisation), la médicalisation (prise en charge de poly pathologies, troubles psychiques, handicapés). A ce propos, l'état des lieux réalisé en 2001 indique des difficultés de remplissage pour les établissements non médicalisés situés en zone excédentaire sur Annonay et son agglomération.

A cela s'ajoute différents services d'aide à la personne comme :

**a. Les services de soins des infirmiers à domicile : 119 places**

Annonay : Mutualité de l'Ardèche (21), Lamastre : CISSAD (32), Saint Agrève : Fédération ADMR (40), Tournon sur Rhône : Mutualité de l'Ardèche (26).

**b. Les services d'aide à domicile**

Les principales associations qui interviennent sur notre zone sont<sup>43</sup> :

- L'A.D.M.R. (Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural) pour les cantons de Serrières, Satillieu et Saint Félicien et le plateau du canton de Tournon sur Rhône,
- Le S.E.M.A.D. (Service d'Entraide et de Maintien à Domicile) pour le Bassin d'Annonay et la vallée de la Vocance,
- Le C.A.M.A.D. (Comité d'Aide et de Maintien à Domicile) pour la zone de Tournon sur Rhône,
- Le C.I.S.S.A.D (Centre Intercommunal de Soutien et Solidarité à Domicile) pour la zone de Lamastre.
- Le C.O.S.A. (Cercle d'Observation Sociale d'Annonay) association intermédiaire oeuvrant pour la réinsertion professionnelle et sociale de publics en difficulté, intervient également sur le Bassin d'Annonay pour assurer des missions d'aide à domicile.

Toutes ces structures oeuvrent dans le cadre de l'A.P.A<sup>44</sup> à domicile. En mai 2003, on comptabilise 661 dossiers A.P.A. validés sur la zone couverte par l'Unité Territoriale Nord (cantons d'Annonay, Tournon sur Rhône, Saint Félicien, Satillieu, Serrières). Certaines associations se sont engagées dans une démarche qualité de l'aide à domicile. Les efforts de structuration afin d'améliorer la qualité de la prestation sont à poursuivre. A noter que ces structures de type associatives sont gérées par des bénévoles et que certaines rencontrent de grosses difficultés.

Un C.L.I.C. (Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique) est présent sur la zone de Lamastre plus 2 communes du canton de Saint Agrève.

Des efforts de formation du personnel et des bénévoles, de mutualisation de compétences devront être menés.

Un renforcement de l'offre d'animation en direction des résidents et des personnes âgées vivant à domicile à l'image du dispositif « Culture Bleue<sup>45</sup> » pourrait être développé.

Par ailleurs, des réseaux de coordination gérontologique devront être soutenus au niveau local.

Ce secteur en pleine évolution représente un potentiel important pour le développement de l'emploi féminin en zone rural. D'ailleurs, le plan d'actions 2003 du Bassin d'Emploi Nord Ardèche prévoit une action de formation sur les métiers de l'aide aux personnes âgées à destination des demandeurs d'emploi et du personnel des établissements d'hébergement.

---

<sup>43</sup> Données fournies par l'Unité Territoriale d'Action Sociale Nord,

<sup>44</sup> APA : Aide aux Personnes Agées

<sup>45</sup> Réseau de bibliothèques pour personnes âgées, géré par la Bibliothèque Départementale de Prêt de l'Ardèche.

# B/ Forces et faiblesses du territoire

FORCES	FAIBLESSES
--------	------------

## SITUATION GENERALE

<b>Données de cadrage</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>. Proximité de grandes agglomérations urbaines</li> <li>. Situation géographique permettant d'utiliser les grands axes de communication de la Vallée du Rhône</li> <li>. Territoire attractif doté d'une croissance démographique modérée</li> <li>. Un esprit et une pratique intercommunale en évolution</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Accès routier parfois difficile aux arrières pays, relief mouvementé</li> <li>. Répartition inégale sur le territoire, EST en développement ; OUEST en déclin</li> <li>. Une population vieillissante et une population jeune en diminution</li> <li>. Perte de population dans les centres bourgs</li> <li>. Fortes inégalités entre les zones urbaines et rurales du point de vue des équipements, de l'activité économique, du logement</li> <li>. Des structurations intercommunales à des niveaux d'avancement très différents</li> </ul>

<b>Identité patrimoniale et paysagère</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>. Paysages de qualité attractifs et variés</li> <li>. Patrimoines riches et variés</li> <li>. Cadre de vie préservé et diversifié</li> <li>. Des activités agricoles et sylvicoles qui contribuent à la production de paysages diversifiés</li> <li>. Un réseau important de cours d'eau et l'existence de deux contrats de rivières.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Risque de déqualification paysagère du fait d'une urbanisation peu contrôlée</li> <li>. Une forte déprise agricole, progression de la forêt, fermeture des paysages</li> <li>. Des patrimoines et paysages non valorisés à leur juste valeur</li> <li>. Des qualités et quantités d'eau variables, des conflits d'usage</li> <li>. Le bassin versant du Doux non couvert par un contrat de rivière</li> </ul>

## ACTIVITE ECONOMIQUE

<b>Industrie, Artisanat, Commerce</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>. Forte tradition industrielle autour de l'industrie automobile, matériaux composites, textile, habillement, cuir, papier, agro alimentaire...</li> <li>. Tissu important de PME et TPE avec des savoirs faire reconnus et à fort potentiel de développement en sous traitance</li> <li>. Richesse de produits locaux, richesse artisanal vecteurs d'images pour les activités commerciales</li> <li>. Tissu commercial encore relativement présent sur l'ensemble du territoire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Une activité en déclin qui subit les conséquences de la conjoncture économique</li> <li>. Situation de fragilité face aux centres de décision situés hors du territoire</li> <li>. Des secteurs fragiles (ex. : le textile, ...)</li> <li>. Vieillesse des chefs d'entreprises, pb de maintien du tissu</li> <li>. Peu d'habitudes en matière d'échange d'informations entre les entreprises du Pays</li> <li>. Des difficultés de maintien du commerce et des services en milieu rural</li> </ul>

**FORCES****FAIBLESSES****Tourisme**

- . Une offre de loisirs existante
- . Une offre de paysages de qualité
- . un vivier d'acteurs touristique important
- . Un réseau de randonnées qui couvrira à terme la totalité du territoire
- . Des pôles touristiques de notoriété (Safari parc de Peaugres, Mastrou, Musée de l'Alambic, Ardéchoise...)
- . Fort potentiel autour du tourisme de découverte et de l'itinérance (vélo routes voies vertes / circuits routiers / toutes randonnées ...)
- . Un tourisme fluvial en plein développement
- . Proximité de 2 PNR
- . Des patrimoines d'une grande richesse (châteaux, ponts, églises, sites industriels, faune et flore, ...)
- . Un environnement propice aux demandes touristiques actuelles
- . Accroissement des hébergements de qualité à destination d'une clientèle en séjour
- . Une promotion et communication qui se structure
- . Des produits du terroir, une culture gastronomique reconnue, des vignobles avec très forte notoriété

- . Une offre de loisirs trop limitée aussi bien en fixe qu'en événementiel qui reste à structurer
- . Une mise en réseau des acteurs touristiques à conforter et renforcer
- . La gestion des réseaux reste à conforter et renforcer (entretien / développement / animation / promotion / offres / ...)
- . La baignade n'est pas présente sur tout le territoire et pas toujours possible à cause des problèmes d'étiage en été
- . Peu de loisirs récréatifs d'été du type Accrobranches, ou parcours de découverte
- . Peu d'événements sportifs à fort impact en dehors de l'Ardéchoise
- . Des patrimoines très dispersés et pas toujours connus et peu mis en valeur
- . Une capacité trop faible d'hébergement avec un faible taux d'occupation en hors saison
- . Des moyens de promotion et de communication trop faibles
- . La taxe de séjour est insuffisamment appliquée et une carte d'hôte à développer
- . Manque de structuration au niveau des acteurs
- . Des produits du terroir peu accessibles en dehors des marchés ou quelques points de vente dispersés

**Agriculture et filières associées**

- . Un potentiel de production de qualité avec :
  - des AOC (vin, fromage)
  - des filières : viande, lait, fruit, vin, châtaignes
  - des productions fermières en circuits courts,
- . Une activité qui permet le maintien des paysages ouverts
- . Un territoire qui attire les porteurs de projets agricoles et agri-ruraux
- . Fort potentiel pour la filière bois très présente en Nord Ardèche

- . Pression foncière
- . Difficultés de transmission des exploitations
- . Peu de valorisation et de qualifications des productions locales
- . Difficultés d'approvisionnement en eau
- . une gestion des paysages en perte de vitesse et qui s'amplifie avec le déclin de l'activité agricole
- . La filière bois : un secteur peu dynamique, vieillissant et en crise

<b>FORCES</b>	<b>FAIBLESSES</b>
---------------	-------------------

<b>Emploi, formation, insertion par l'économique</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>. Développement des formations en alternance avec les lycées locaux</li> <li>. Existence d'un réseau de professionnels mobilisés (charte pour l'emploi).</li> <li>. Formation professionnelle agricole qualifiante de proximité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Présence de populations en difficulté</li> <li>. Offre locale de formation supérieure restreinte</li> <li>. Sous qualification d'une partie de la population active et en particulier le public féminin, en difficulté de reconversion.</li> <li>. Inadéquation de l'offre et des besoins en formation</li> <li>. Manque de groupements d'employeurs,</li> <li>. Manque de structure d'insertion par l'économique</li> </ul>

<b>CADRE DE VIE</b>
---------------------

<b>Les déplacements et l'accessibilité du territoire</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>. Proximité de grands axes routiers (A7),</li> <li>. Présence en bordure du Rhône d'axes ferroviaires (fret)</li> <li>. Proximité avec gares de voyageurs dont gares TGV (Lyon, Valence)</li> <li>. Présence du Rhône, possibilité d'utiliser la voie navigable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Faiblesse des infrastructures routières à l'intérieur du Pays et de liaisons avec les grands axes (temps de parcours longs)</li> <li>. Des infrastructures routières sont un frein au développement des échanges commerciaux</li> <li>. Absence d'offre de transport collectif et de déplacements doux suffisant</li> <li>. les infrastructures ne sont pas toutes représentées sur le Pays (port à vocation industrielle, quais SNCF ...)</li> <li>. La signalétique directionnelle trop limitée et absente des endroits stratégiques</li> </ul>

<b>Technologies Information Communications</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>. Présence de tous les opérateurs de télécommunication aux portes du territoire (Vallée du Rhône)</li> <li>. Forte mobilisation de structures institutionnelles</li> <li>. Forte mobilisation des socioprofessionnels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Couverture de téléphonie mobile et liaisons numériques à haut débit très insuffisantes</li> <li>. France Telecom, seul opérateur à déployer tous les équipements nécessaires à l'internet haut débit sur le département de l'Ardèche</li> <li>. Faible usage des TIC dans la vie économique, et manque d'information et de communication auprès des entreprises</li> </ul>

FORCES	FAIBLESSES
<b>Logement</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>. Présence d'une demande importante pour la construction individuelle et le locatif,</li> <li>. Potentiel foncier pour la construction de logement,</li> <li>. Parc ancien encore important sur certains secteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. L'habitat locatif insuffisant et parfois de mauvaise qualité (anciens bâtiments délaissés, problème de stationnement.)</li> <li>. Loyers souvent chers en milieu urbain</li> <li>. Absence de réponse adaptée à des demandes spécifiques (accueil de nouveaux actifs, accueil de repreneurs d'activité, pers. âgées, étudiants, saisonniers, ...)</li> <li>. La ressource en logements vacants semble insuffisante en ville et dans les secteurs ruraux sous influence urbaine,</li> <li>. Une maîtrise foncière pas toujours développée qui ne permet pas le renforcement de la densité des zones constructibles</li> <li>. Fort développement des résidences secondaires viennent en concurrence du développement d'une offre locative</li> </ul>
<b>La culture</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>. Diversité d'acteurs culturels avec des compétences professionnelles significatives,</li> <li>. Une diffusion culturelle en milieu rural de plus en plus présente</li> <li>. Une bonne couverture de la Bibliothèque Dép. Prêt et de l'Ecole Dép. Musique.</li> <li>. Des musées labellisés « Musée de France ».</li> <li>. Une programmation culturelle riche en période estivale dans le sud du Pays et au printemps sur la zone d'Annonay.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Beaucoup de bénévolat avec un certain essoufflement et une mobilisation en dents de scie des bénévoles,</li> <li>. Peu de mise en cohérence et d'outils de communication</li> <li>. Un manque de structuration des musées (pas de schéma de développement culturel)</li> <li>. Un manque d'articulation entre les atouts touristiques forts de cette région et ses atouts culturels qui nuit à l'émergence d'une image attractive de la zone.</li> <li>. Une programmation culturelle à étaler dans le temps et dans l'espace géographique</li> <li>. Un manque de structuration des équipements existants</li> <li>. Un manque de formations adaptées</li> <li>. Un cinéma à développer</li> </ul>
<b>Sports et loisirs</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>. Tissu associatif dense</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Pas de coordination, pas de vision globale</li> <li>. Peu, voire pas d'événementiel sportif porteur hormis l'Ardéchoise en cyclotourisme</li> </ul>

<b>FORCES</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<b>La santé et les services aux personnes</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>. Présente un potentiel de développement économique</li> <li>. Un pôle hospitalier important sur Annonay</li> <li>. Un développement embryonnaire de service de gérontologie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Manque de structures d'accueil en particulier pour la petite enfance</li> <li>. Manque de coordination et d'animation,</li> <li>. Manque de services d'accueil dans les villages,</li> <li>. Services publics en difficulté dans les zones rurales</li> </ul>

# III/ LES ORIENTATIONS DE LA CHARTE A 10 ANS

*La construction d'un projet de territoire en marche...*

*... Ardèche verte - Pilat,  
« Un Pays d'accueil et d'ouvertures »*

## **3 PRE REQUIS :**

---

### **1 - Une solidarité affirmée entre les intercommunalités**

L'enjeu de la solidarité territoriale représente un fondement essentiel. C'est grâce à la solidarité entre collectivités que le pays peut devenir un espace fédérateur et vecteur de développement. Aussi, il s'agira de mettre en œuvre des dispositifs de péréquation au service des actions prioritaires. Des complémentarités devront être systématiquement recherchées entre les territoires les plus ruraux et les zones urbaines. L'équilibre quant à la répartition quantitative et spatiale des activités et des hommes devra être préservé. Ce pré requis pour être efficace dans son application demandera une approche transversale afin de prendre en compte les dimensions économiques, sociales, spatiales et environnementales des actions envisagées. Dans le respect des principes du développement durable, les mesures retenues dans la charte devront contribuer au développement économique en répartissant équitablement les fruits en particulier au bénéfice des populations les plus fragiles.

Sur ce sujet 4 thèmes d'intérêts majeurs seront traités en priorité : l'habitat et le logement, les déplacements dont l'accès aux Technologies de l'Information et de la Communication, le développement économique et la gestion de l'espace. Ils induisent une implication collective forte et transversale et sont de nature à répondre aux enjeux de l'équilibre local.

### **2 - Une taille critique pour devenir référent sur les orientations stratégiques définies à différentes échelles**

Cette solidarité territoriale devra se structurer pour être à même de s'exprimer d'une seule voix afin de porter de manière plus efficace les différents projets de développement, d'être un interlocuteur auprès de l'Etat sur les questions d'aménagement du territoire, de transport, de maintien ou restructuration des services publics par exemple.

La taille critique du Pays devra concourir à échanger avec les territoires limitrophes mais aussi à se positionner pour certains domaines d'activités sur la sphère régionale, nationale voire internationale.

A cet égard, le mécanisme de consultation de la population à travers le Conseil Local de Développement et les commissions thématiques sera régulièrement sollicité pour participer aux réflexions et pour parvenir à un consensus.

### **3 - Des interactivités avec les territoires limitrophes**

Conscient des liens et des communautés d'intérêts qui existent entre l'Ardèche verte – Pilat et les territoires limitrophes que sont :

- le Nord de la Drôme des Collines,
- le Sud de Rhône Pluriel et le Parc Naturel Régional du Pilat,
- la Haute Loire avec le canton de Tence,
- le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche,
- la Vallée de l'Eyrieux,
- l'agglomération valentinoise.

Le Pays souhaite travailler avec ces partenaires et voisins afin de construire un développement partagé dans le respect de l'identité respective et l'autonomie de chaque territoire. Ce travail de collaboration, déjà existant avec le Parc Naturel Régional du Pilat, la Haute Loire et la Drôme des Collines, sera systématisé dès lors qu'il sera question de projets d'aménagement lourds. Par ailleurs, des actions communes ciblées sur des thématiques, comme le tourisme, la culture, le développement industriel, pourront être mises en place. La démarche mise en œuvre à travers Rhône Alpes Sud sera sans aucun doute un support pour développer des partenariats de part et d'autre du Rhône.

## **5 GRANDS ENJEUX**

---

### **1- Rendre le pays attractif et accueillant,**

Le Pays dont le développement a été essentiellement endogène depuis de nombreuses générations doit aujourd'hui développer son sens de l'hospitalité et organiser l'accueil. En effet, sa position géographique particulièrement intéressante au carrefour de grandes agglomérations et d'axes d'échanges internationaux, l'évolution du tissu économique local avec la baisse de l'activité industrielle, le développement du tourisme de proximité, la qualité de son cadre de vie, l'amènent peu à peu à accueillir de nouvelles populations et activités. Aussi, l'ensemble des actions qui seront menées devra systématiquement intégrer cette dimension d'accueil et s'adapter aux besoins exprimés par ces nouvelles populations « *rur-urbaines* ».

A ce titre, la communication doit être au cœur du projet de développement du Pays afin de promouvoir l'identité du Pays Ardèche verte - Pilat. Le Pays existe de par sa configuration géographique, son bassin de vie et son histoire. Sa géographie accidentée a donc créé au fil du temps des identités et des sentiments d'appartenances différents. Aujourd'hui, le Pays Ardèche verte - Pilat doit encourager en priorité des actions à l'échelle de son territoire pour conforter cette identité commune, tout en préservant les spécificités et caractères forts de chacun de ses secteurs.

### **2- Maintenir l'existant en soutenant les acteurs en place**

Il s'agira d'apporter un appui aux acteurs physiques ou autres qui par leur activité, leur engagement, leur volonté contribuent au développement et à la vitalité du Pays Ardèche verte - Pilat. Pour certains secteurs d'activité en difficulté une politique volontariste sera mise en œuvre afin de maintenir l'existant en particulier dans les zones les plus rurales et ainsi répondre aux besoins de toute la population.

### **3- Développer l'innovation et l'émergence de nouvelles filières**

Comme par le passé où de nombreux inventeurs ont permis le développement industriel de la région, le Pays s'attachera à accompagner l'innovation par l'accueil de porteurs de projets mais aussi en aidant les entreprises existantes à explorer de nouvelles filières. Les grosses industries seront soutenues dans le développement de bureau d'étude ou de pôles de recherche appliquée.

Seront favorisés les modes de production et de consommation économes en ressource et socialement responsables conformément aux engagements internationaux de la conférence de Rio. Un important travail de prospection sera mené à partir des ressources locales que sont le bois, et l'agriculture. Le développement des services à la personne sera intégrer dans les réflexions sur les nouvelles filières.

### **4- Anticiper et préparer les reconversions économiques**

Compte tenu des fragilités économiques identifiées, le Pays doit se mettre en ordre de marche pour anticiper et préparer les reconversions économiques via la mise en œuvre d'un système de veille économique performant et d'un accompagnement adapté et qualifié des entreprises et salariés.

### **5- Mener une politique d'aménagement concertée en préservant la qualité paysagère**

Accompagner un développement équilibré afin de ne pas compromettre le cadre de vie et le potentiel de notre territoire est un véritable enjeu. L'espace représente une richesse pour le Pays et nécessite à ce titre une politique volontariste de préservation. Le développement enregistré peut entraîner de graves dysfonctionnements et des effets irréversibles en terme d'aménagement du territoire avec la déstructuration de nos villages (villages dortoirs), la perte de vitesse de l'activité agricole et la fragilisation de l'emploi en milieu rural, la dégradation de nos espaces urbains du fait d'un développement anarchique, et bien sûr la concurrence contre-productive entre les différents pôles de développement de notre territoire.

## **4 AXES STRATEGIQUES**

---

### *AXE 1 : Un pays acteur de son développement économique*

---

#### **1 - Renforcer l'attractivité en proposant un environnement propice au développement de l'activité économique dans tous les secteurs d'activités** (industriel, artisanal, commercial, agricole, touristique et culturel)

La situation préoccupante du tissu industriel, les besoins à court terme de reprise dans l'artisanat, le commerce et l'agriculture, la désertification des zones les plus rurales, nécessitent une politique d'accueil offensive afin de favoriser l'implantation d'activités nouvelles et la diversification. C'est pourquoi l'ensemble des acteurs du territoire souhaite agir pour renforcer la diversité de l'économie :

- en impulsant la création, la transmission et la reprise d'activités,
- en déclinant une politique d'accueil adaptée,
- en intervenant sur la maîtrise foncière et immobilière,

pour permettre le maintien des activités agricoles, artisanales et commerciales en zone rurale et urbaine.

Il s'agira également de contribuer à l'adaptation et la qualité des outils de production. Des outils marketing de promotion économique seront développés à travers des actions de prospection.

Le Pays Ardèche verte - Pilat doit optimiser le développement des entreprises en leur proposant un environnement propice à leur essor à travers : la qualification des espaces d'activité par le développement des services et l'organisation de l'offre en logement locatif.

## **2 - Mener une politique volontariste d'accompagnement afin de dynamiser le tissu économique existant dans tous les secteurs d'activités** (industriel, artisanal, commercial, agricole, touristique et culturel)

La richesse de notre territoire repose sur la diversité de ses activités économiques avec des savoir-faire reconnus dont il faudra s'attacher à favoriser leur rayonnement. La valorisation des productions locales (démarche qualité, circuits courts, ...) sera recherchée en particulier à travers le soutien de démarches collectives.

Dans ce contexte, les objectifs du Pays Ardèche verte - Pilat sont :

- d'apporter un soutien à l'industrie, aux PME/PMI et TPE par le développement de synergies entre activités en favorisant la mise en réseau et l'échange d'expériences pour faciliter un ancrage au territoire,
- de renforcer l'attractivité du commerce et de l'artisanat aussi bien en milieu rural qu'urbain,
- de développer de l'activité touristique de qualité comme facteur d'attractivité et de rayonnement du territoire,
- de conforter l'économie agricole afin de permettre le développement d'une agriculture durable,
- de soutenir l'économie sylvicole et la filière bois.

## ***AXE 2 : Un pays acteur de l'évolution de son environnement***

---

### **1 – Valoriser et préserver les patrimoines existants**

La qualité environnementale du Pays Ardèche verte - Pilat contribue indéniablement à son attractivité. Cet atout n'a pas fait jusqu'à présent l'objet d'une politique concertée et coordonnée permettant l'identification et la préservation du patrimoine bâti, des sites et milieux naturels remarquables. L'intégration réglementaire dans les futurs documents d'urbanisme des préoccupations environnementales et paysagères sera la base de cette démarche transversale visant à assurer une gestion quantitative et qualitative des paysages, naturels, agricoles et urbains (architecture liée à l'habitat, l'industrie et le commerce). Il s'agira de s'inscrire dans une démarche de développement durable sans compromettre la qualité de vie des générations futures.

Il est important d'aboutir rapidement à une planification de la gestion de l'espace afin de pouvoir valoriser les patrimoines bâtis, naturels, culturels à travers une politique culturelle, touristique et agricole concertée. Dans ce cadre, il s'agira de d'encourager et soutenir les manifestations événementielles permettant la promotion du territoire, valorisant les savoir-faire et les productions.

## **2 – Mener une politique de gestion et d’entretien**

A cette première étape d’identification et de valorisation devra s’adosser une véritable politique de gestion et d’entretien en s’appuyant sur les acteurs en place que sont les agriculteurs, forestiers, propriétaires et utilisateurs. Des programmes de gestion concertée seront élaborés et des outils concrets seront mis en œuvre à travers des démarches tels les Plans Locaux de Gestion de l’Espace.

Par ailleurs, le Pays sera attentif à l’évolution des ressources en eau, enjeu majeur du territoire pour ces dix prochaines années. Il aura pour objectif de créer un lieu d’échange sur la réduction de la production des déchets en particulier auprès des acteurs économiques pour lesquels un travail de mise en cohérence de leur traitement est nécessaire.

### *AXE 3 : Un pays acteur du développement de son cadre de vie et de ses services à la population*

---

#### **1 – Contribuer à un aménagement de l’espace plus cohérent**

La question de l’aménagement du territoire est une problématique fondamentale pour le Pays Ardèche verte - Pilat.

Le Pays a l’ambition de mettre en œuvre une politique de l’habitat à son échelle afin de répondre aux enjeux sociaux, économiques et spatiaux. Il se tournera de manière volontariste vers la création de logements locatifs. Cette offre sera diversifiée (logements privés, locatif intermédiaire, logements sociaux) pour répondre aux besoins des populations et plus particulièrement permettre l’accueil de nouveaux actifs sur le territoire.

Le Pays participera activement à la définition des politiques de planification avec les collectivités et acteurs compétents, par la mise en œuvre d’une politique de réserve foncière, dans la conception d’équipements structurants et en menant une politique d’urbanisme commercial adossée aux actions de redynamisation du commerce et de l’artisanat.

#### **2 – Favoriser le désenclavement du territoire**

La question des déplacements constitue un enjeu fondamental pour le territoire car elle participe très directement de la qualité de vie des habitants et de l’accès pour tous aux fonctions urbaines et biens collectifs. Aujourd’hui, le développement du territoire est pénalisé par l’absence d’un réseau routier performant. Aussi le Pays doit devenir force de propositions sur la question récurrente d’amélioration des transports et des déplacements.

Il s’agira dans les 10 prochaines années de mener un travail prospectif visant à améliorer :

- les dessertes industrielles et les capacités logistiques en s’appuyant sur les potentiels existants et leurs combinaisons (routier, fluvial, ferroviaire),
- les transports collectifs destinés à la desserte locale et à la connexion au réseau régional.

Des solutions innovantes devront être proposées sur le registre du transport collectif en vue d’améliorer la mobilité de certaines populations. La diversification des modes de déplacements (piétons, pistes cyclables, etc.) sera recherchée.

### **3 – Apporter une meilleure offre en matière de services, de culture et de loisirs**

La qualité du cadre de vie est un atout qui contribue à renforcer l'attractivité du Pays tant en terme économique qu'en terme social. Il s'agit de concilier développement et besoins des habitants en veillant à intégrer toutes les franges de la population plus particulièrement les personnes en insertion sociale et professionnelle ainsi que les personnes handicapées. La politique du Pays doit viser à améliorer l'espace de vie de chaque génération avec cependant des publics cibles car plus sensibles (petite enfance, jeunes, personnes âgées). Aussi, il convient d'anticiper et prendre en compte les besoins croissant des populations en matière de services, y compris en milieu rural, afin de faire face aux demandes variées.

Le Pays s'engage à mener une politique d'équité sociale, en facilitant l'accès aux services pour les populations rurales, en prenant en compte les publics fragilisés, en accompagnant des initiatives en matières d'insertion. Le secteur de la santé sera soutenu en particulier pour des initiatives menées à destination des personnes âgées.

Le Pays favorisera le développement structuré des activités sportives et de loisirs. Il participera à la création d'activités nouvelles en privilégiant les activités de pleine nature.

Le développement d'une offre culturelle sur tout le territoire sera réalisé par un accompagnement de la création et de la diffusion artistique et culturelle.

## ***AXE 4 : Un pays, acteur de son progrès :***

---

### **1 – Favoriser le développement des nouvelles Technologies**

La présence de réseaux et de services à haut débit sera à terme un facteur essentiel de l'attractivité des territoires. Pour cela, il est essentiel de se mobiliser dès à présent.

Désenclaver le territoire Ardèche verte - Pilat en matière de télécommunications (téléphonie mobile et Internet haut débit), en s'inscrivant pleinement dans la dynamique engagée par les structures institutionnelles et socioprofessionnelles est l'objectif du Pays.

### **2 - Améliorer les outils de formation et les apports de compétences**

Le Pays sera force de proposition sur la formation et la qualification en lien avec les besoins identifiés. Ce travail sera mené en articulation avec le Comité Emploi Formation Rhône Alpes (COEFRA) afin de renforcer la qualification des ressources humaines et de mieux les articuler avec les perspectives de l'emploi local.

Une politique plus ambitieuse en matière d'enseignement supérieur devra être menée par la recherche de partenariat avec les pôles universitaires régionaux,

Un réseau de compétences en matière d'études, de recherche et d'innovation devra être mis en œuvre afin que le Pays se donne les moyens de se projeter dans l'avenir et de construire son développement futur. De même que des dispositifs d'évaluation des actions menées devront être régulièrement actionnés afin de réaliser des bilans intermédiaires et de réorienter si besoins le travail.

La force du territoire et son dynamisme viendra de sa capacité à s'organiser collectivement aussi il s'agira de développer des réseaux de coopération autour de projets communs dans tous les domaines.

Une compétence qui actuellement fait défaut au territoire est celle de la communication. Elle devra être au cœur du projet de développement du Pays, afin de promouvoir les projets auprès des élus locaux, des membres du Conseil Local de Développement, des structures institutionnelles, de la population dans son ensemble mais aussi de façon plus ciblée des acteurs économiques

### **3 – Améliorer la performance environnementale**

Il s'agira de concilier développement économique et préservation d'un environnement de qualité. Pour ce faire l'utilisation des énergies locales et renouvelables sera encouragée, l'efficacité énergétique sera développée dans les différents secteurs d'activité.

# **IV/ Les Objectifs d'intervention prioritaires à 5 ans**

*La construction d'un projet de territoire en marche...*

*... Ardèche verte - Pilat,  
« Un Pays d'accueil et d'ouvertures »*

## **3 PRE REQUIS :**

---

- 1 - Une solidarité affirmée entre les intercommunalités**
- 2 - Une taille critique pour devenir référent sur les orientations stratégiques définies à différentes échelles**
- 3 - Des interactivités avec les territoires limitrophes**

## **5 GRANDS ENJEUX :**

---

- 1- Rendre le pays attractif et accueillant,**
- 2- Maintenir l'existant en soutenant les acteurs en place**
- 3- Développer l'innovation et l'émergence de nouvelles filières**
- 4- Anticiper et préparer les reconversions économiques**
- 5- Mener une politique d'aménagement concertée en préservant la qualité paysagère**

## **4 AXES STRATEGIQUES**

---

**AXE 1 : Un pays acteur de son développement économique**

---

**AXE 2 : Un pays acteur de l'évolution de son environnement**

---

**AXE 3 : Un pays acteur du développement de son cadre de vie et de ses services à la population**

---

**AXE 4 : Un pays, acteur de son progrès :**

---

# **AXE 1 : Un pays acteur de son développement économique**

## **1 - Renforcer l'attractivité en proposant un environnement propice au développement de l'activité économique dans tous les secteurs d'activités** (industriel, artisanal, commercial, agricole, touristique et culturel)

La situation préoccupante du tissu industriel, les besoins à court terme de reprise dans l'artisanat, le commerce et l'agriculture, la désertification des zones les plus rurales, nécessitent une politique d'accueil offensive afin de favoriser l'implantation d'activités nouvelles et la diversification.

### **↳ Impulser la création, la transmission et la reprise d'activités**

Quelque soit le domaine d'activité, une anticipation des besoins de reprise d'activité auprès des cédants devra être menée en parallèle d'un soutien et d'un accompagnement auprès des créateurs et des repreneurs d'entreprises. Les dispositifs de soutien existants comme la Plate-Forme d'Initiative Locale devront être confortés, renforcés ou créés afin de structurer d'avantage cet accompagnement et prolonger le suivi.

### **↳ Décliner une politique d'accueil adaptée en intervenant sur :**

#### **- La maîtrise foncière et immobilière,**

Il s'agira de rechercher une cohérence dans le développement des espaces d'activités à l'échelle du Pays et de structurer une offre foncière et immobilière adaptées aux besoins des entreprises. Dans ce registre, la question des friches industrielles devra être abordée. Les projets d'implantation d'espaces d'activités devront être réalisés avec le souci de l'équilibre territorial.

Cette recherche de maîtrise foncière et immobilière devra également être activée pour permettre le maintien des activités agricoles, artisanales et commerciales en zone rurale.

#### **- L'offre locative/habitat,**

L'accueil de jeunes entreprises est bien souvent mis en difficulté du fait de la faiblesse de l'offre locative. Le dispositif sur la création et reprise d'activités devra systématiquement intégrer la thématique logement dans son accompagnement.

#### **- L'adaptation et la qualité des outils de production,**

Un soutien spécifique devra être mené pour les activités artisanales et commerciales en lien avec les opérations collectives. Des interventions sur la capacité des outils de production au regard des adaptations nécessaires pour répondre à des opportunités économiques pourront être réalisées (exemple : filière agroalimentaire).

#### **- Les outils marketing de promotion économique,**

Il s'agira de mettre en place une promotion économique concertée à travers des plans de communication et des actions de prospection.

### **↳ Développer les services aux entreprises,**

La qualification des espaces d'activité par le développement de services (hôtellerie, guichet bancaire, restauration, ...), l'accessibilité au haut débit voire à la téléphonie mobile pour certains sites, seront autant d'éléments qui permettront d'améliorer l'environnement économique du Pays et son attractivité.

### ↳ Impulser la diversification et la création d'activités nouvelles,

La prise en compte de nouveaux besoins comme par exemple le maintien des personnes âgées à domicile sera un des moteurs pour impulser la création d'activités nouvelles. De même, des initiatives dans le domaine culturel, des nouvelles formes de travail (le télétravail, la diversification d'activités...) peuvent être un véritable potentiel de développement en zone rurale.

## **2 - Mener une politique volontariste d'accompagnement afin de dynamiser le tissu économique existant dans tous les secteurs d'activités** (industriel, artisanal, commercial, agricole, touristique et culturel)

La richesse de notre territoire repose sur la diversité de ses activités économiques avec des savoir-faire reconnus dont il faudra s'attacher à favoriser leur rayonnement. Pour les filières fragilisées, un réseau d'alerte et de prévention devra être mis en œuvre afin d'accompagner la reconversion et favoriser l'émergence de nouvelles filières.

La valorisation des productions locales (démarche qualité, circuits courts, ...) sera recherchée en particulier à travers le soutien de démarches collectives.

### ↳ Soutenir l'industrie, les PME/PMI et TPE,

Un vivier d'entrepreneurs tire sa force de la diversité des entreprises (grands groupes, PME PMI, multiples filières, tissu commercial, artisanal et agricole) mais souffre d'une concurrence de plus en plus internationale, de centres de décisions bien souvent externes au territoire. De plus, des contraintes pèsent sur les activités et notamment les TPE et PME, liées à la fiscalité et à la mise en place des 35 heures. On note également un manque d'échange entre les différentes entreprises et activités complémentaires. Le confortement de ce tissu économique passera en priorité par le développement de synergies entre activités en favorisant la connaissance, la mise en réseau et l'échange d'expériences pour faciliter un ancrage au territoire.

Un système adapté d'accompagnement des entreprises, orienté sur la prévention et l'anticipation des difficultés économiques, pourrait être envisagé à l'échelle du territoire. L'objectif serait d'anticiper les mutations économiques quelles soient positives ou négatives.

Des compétences et savoir-faire seront à valoriser et à développer au sein de certaines filières.

### ↳ Commerce – Artisanat : renforcer le maillage du territoire,

L'activité commerciale et artisanale constitue un enjeu fort pour le Pays Ardèche verte – Pilat en particulier du point de vue de l'attractivité du territoire et de la qualité de vie aussi bien en milieu rural qu'urbain. En lien avec les Opérations Collectives de Redynamisation, une politique active devra être menée afin de maintenir une offre équilibrée sur tout le Pays. Des actions d'animation et de promotion seront soutenues. Certaines filières artisanales pourront faire l'objet d'un accompagnement spécifique (bâtiment, alimentaire en lien avec le développement agricole et industriel, ...).

### ↳ Soutenir le développement de l'accueil touristique comme facteur d'attractivité et de rayonnement du territoire,

Le développement de l'activité touristique représente un enjeu important pour l'Ardèche verte - Pilat tant en terme de qualité de vie que d'emploi. La présence de grands centres urbains aux portes de ce territoire constitue un « réservoir » important de clientèle de proximité pour le développement des courts séjours. La proximité immédiate de deux Parcs Naturels Régionaux des Monts d'Ardèche et du Pilat en fait également un territoire bien positionné dont il faut tirer partie. Cette situation « d'entre deux parcs » implique la définition d'une image de marque pour ce territoire.

Aujourd'hui, cette activité doit être confortée à travers une politique de tourisme durable, misant sur la qualité, la diversité et l'accessibilité à l'offre.

Le marché du tourisme et les pratiques de consommation étant en constante évolution, le Pays doit savoir anticiper et s'adapter aux changements, et pour cela, se doter d'une véritable stratégie globale de développement touristique.

Dans ce contexte, dans les 10 ans à venir, la volonté claire du Pays Ardèche verte - Pilat est de soutenir et développer l'activité touristique comme facteur de dynamique économique et de rayonnement à l'échelle locale, régionale voire internationale.

Les grands axes d'une stratégie de développement touristique pour le Pays Ardèche verte - Pilat se déclinent ainsi :

- Valoriser la diversité de l'offre pour la rendre accessible aux habitants et aux clientèles de proximité,
- Développer, organiser et structurer l'offre touristique,
- Agir et communiquer autour d'un tourisme durable

### ↳ **Maintenir et développer une agriculture durable,**

Le soutien à l'installation et à la transmission d'exploitations devra être articulé avec la mise en place des conditions de sa rentabilité. Ceci passera par une meilleure appropriation de la valeur ajoutée et un développement des outils de formations continues en lien avec les territoires.

Le développement des filières de transformation des produits sur place pourra garantir un meilleur retour local de la valeur ajoutée créée. Une attention particulière devra être portée sur la diversification de l'activité (agritourisme) et sur le rôle et la reconnaissance de l'agriculture en matière de gestion de l'espace.

Cette reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture devra permettre de valoriser les services non marchands rendus par l'agriculteur à la société, en entretenant à moindre coût les espaces et ainsi d'assurer la pérennité des exploitations.

Le territoire affirme sa volonté de travailler sur le développement de produits agricoles de qualité, avec le développement de la traçabilité des produits, dans le respect des pratiques environnementale. Cette orientation est confortée par l'adéquation actuelle de l'offre et la demande

Des circuits courts de commercialisation, s'appuyant entre autres sur les bassins stéphanois et valentinois, à proportion importante de consommateurs à fort pouvoir d'achat, seront encouragés. Ils permettront de mieux garantir la qualité et la traçabilité des produits. Ils généreront des liens entre les productions du territoire, la distribution (commerces de proximité) et les consommateurs.

### ↳ **Soutenir la filière bois,**

La dynamisation de la filière fait partie des objectifs du Pays car elle est susceptible de créer des emplois, de « marquer » le territoire, de participer à une meilleure gestion de l'espace et à une amélioration paysagère.

Il conviendra d'encourager les innovations et expérimentations de nouvelles utilisations du bois pour rechercher de nouveaux débouchés pour ses activités et soutenir l'économie locale de transformation du bois en partenariat avec les territoires limitrophes qui ont intégré cette problématique.

## AXE 2 : Un pays acteur de l'évolution de son environnement

Les différents aspects environnementaux devront être réfléchis globalement (patrimoines bâtis, naturels, culturels et gestion des activités humaines et qualité de vie et gestion de l'eau pour ne citer que les principaux thèmes).

### **1 – Valoriser et préserver les patrimoines existants**

Fondée sur un environnement relativement préservé, la qualité de vie est fortement ressentie par les habitants du Pays. Le développement économique, l'apparition de zones d'activités, l'arrivée de nouvelles populations a provoqué des développements différenciés entre les secteurs. Affirmer l'identité et l'image du Pays Ardèche verte - Pilat par la mise en valeur des paysages, des patrimoines et du caractère des villages devra permettre de trouver un équilibre entre développement et préservation de l'environnement.

Quelque soit la caractéristique du territoire (urbaine ou rurale) les enjeux sont ici de participer à :

- la préservation et à la valorisation des patrimoines urbains ou ruraux en gardant un équilibre sur le territoire et en s'adaptant aux nouvelles exigences des populations et de la société,
- l'amélioration et à la valorisation de l'environnement et du cadre de vie,
- l'amélioration de la qualité paysagère.

#### **↳ Valoriser les patrimoines bâtis, naturels, culturels... à travers une politique culturelle, touristique, et agricole,**

Le Pays pourra participer à l'identification des principaux éléments de son patrimoine bâti et ethnographique, qu'il soit rural ou urbain. Des actions ponctuelles de restauration ou de valorisation pourront être soutenues en encourageant les activités culturelles et touristiques liées. Une mise en valeur de certains espaces à enjeux patrimoniaux pourra être envisagée.

#### **↳ Identifier et préserver les sites et milieux naturels remarquables**

Le Pays Ardèche verte - Pilat est composé d'espaces naturels et de paysages riches et variés. Il est aujourd'hui nécessaire de reconnaître, de préserver et de valoriser ces espaces, tant pour offrir un cadre de vie accueillant, que pour répondre à des enjeux d'équilibre écologique et permettre une gestion des risques (incendie, crues, ...).

#### **↳ Soutenir les manifestations événementielles ayant pour objet de promouvoir l'identité du territoire,**

Il s'agira d'encourager l'organisation d'événements dont l'envergure est à l'échelle du Pays (festivals, manifestations, événements sportifs,...) contribuant à promouvoir et valoriser l'identité du territoire : le patrimoine naturel, culturel et paysager, les savoir-faire et les productions attachés au territoire. Ces événements permettront de développer l'image de l'Ardèche verte – Pilat à l'extérieur tout en ayant un ancrage auprès de la population locale. Le Pays doit être identifié comme territoire d'accueil de qualité, en lien avec les identités des deux parcs naturels régionaux limitrophes.

## 2 – Mener une politique de gestion et d’entretien

Un des enjeux pour les collectivités du Pays est de parvenir à organiser le phénomène de périurbanisation pour certains secteurs, de mieux maîtriser les formes urbaines et de développer des outils permettant de gérer les espaces agricoles, forestiers et naturels.

Pour cela, il faudra reconnaître et valoriser le rôle de gestionnaires de l’espace de certains acteurs (agriculteurs, forestiers, propriétaires, utilisateurs,...) et établir des programmes de gestion concertés (rivières, forêts, sentiers,...).

### ↳ **Avoir une approche spatiale de notre territoire permettant la mise en place de politiques de gestion concertée.**

Le Pays Ardèche verte – Pilat devra mettre en œuvre en s’appuyant sur les collectivités locales une politique spatiale sur son territoire en définissant les vocations des différents espaces (pour la partie Annonéenne sur la base des travaux effectués par le Schéma de COhérence Territoriale). Il devra s’inscrire dans une démarche de développement durable. Cette approche devra associer en phase opérationnelle les professionnels de l’agriculture, les propriétaires forestiers, les propriétaires terriens, mais aussi les différents usagers afin d’aller vers une gestion concertée de l’espace. Elle permettra d’appréhender en amont les multiples usages des espaces et de mieux comprendre l’ensemble des enjeux.

### ↳ **Développer un urbanisme de qualité respectueux de son environnement.**

Le Pays Ardèche verte - Pilat souhaite renforcer le maillage des bourgs et des villages. Dans ce sens tout ce qui concourt à la dynamisation, à la revitalisation de ces bourgs en temps que lieux de vie pourra être soutenu. Le Pays sera attentif à l’utilisation prioritaire des matériaux locaux, à l’intégration des techniques, formes et aspects esthétiques architecturaux du territoire, tant au niveau des rénovations que des constructions neuves.

### ↳ **Reconquérir des sites par l’installation de nouvelles activités (touristiques, agricoles, ...).**

Dans certains cas, il faudra rechercher des alternatives à la forêt. Le Pays pourra soutenir occasionnellement des actions de reconquête permettant la valorisation paysagère, ou la prévention des risques (incendie, crues, ...).

### ↳ **Etre attentif à l’évolution des paysages et mener une politique équilibrée et diversifiée.**

Dans ce cadre, la reconnaissance du rôle de l’agriculture dans la gestion de l’espace au niveau du territoire Ardèche verte - Pilat est un véritable enjeu, essentiel pour la qualité de vie des habitants. Il s’agira donc de protéger et valoriser des espaces agricoles qui répondent aux nouvelles attentes des citoyens.

Parallèlement, face à la progression de la forêt et au morcellement du foncier privé, l’enjeu sera de mettre en œuvre une stratégie sylvicole poursuivant des objectifs de gestion de la qualité de la ressource, de sa mobilisation et de sa valorisation. Il conviendra d’encourager par ailleurs le maintien des feuillus représentatif de l’écosystème forestier local et de conserver des espaces ouverts.

### ↳ Offrir un lieu d'échanges sur la question de la gestion des déchets,

En lien étroit avec les opérateurs de la filière, le Pays encouragera la réflexion sur la réduction de la production des déchets et surtout sur la mise en cohérence de leur traitement. Une attention particulière sera portée aux déchets provenant des activités économiques dans l'objectif de réduire les nuisances et les pollutions.

### ↳ Permettre une réflexion collective sur la politique de l'eau,

Seule une partie du Pays est couverte par des « contrats de rivière ». L'absence de procédure pour le bassin versant du Doux est une difficulté pour le territoire pour sa gestion et son entretien. Aussi, il conviendra de favoriser les échanges d'expériences entre les différents bassins couverts ou non par un contrat de rivière, afin d'impulser une réflexion collective sur l'amélioration de la qualité des eaux (approvisionnements et rejets), la quantité, les besoins en prélèvement, les risques hydrauliques, etc.

## *AXE 3 : Un pays acteur du développement de son cadre de vie et de ses services à la population*

---

### **1 – Contribuer à un aménagement de l'espace plus cohérent**

#### ↳ Développer une offre locative satisfaisante et diversifiée,

Le pays a l'ambition de mettre en œuvre une politique de l'habitat à son échelle. Afin de répondre aux besoins et de rééquilibrer le parc existant, les collectivités du Pays devront se lancer de manière volontariste vers la création de logements locatifs en général (logements sociaux, locatifs privés, rénovation, constructions neuves). L'augmentation du nombre de logements devra se faire en lien avec le développement économique du territoire. Seront également à intégrer le respect du principe de la mixité sociale et la recherche de nouvelles formes urbaines adaptées à l'identité et aux contraintes géographiques. Pour les parties les plus urbanisées, la mise en œuvre d'un Plan Local de l'Habitat sera nécessaire afin de trouver une réponse collective aux besoins et enjeux sociaux, économiques et spatiaux.

Une attention particulière sera apportée à des publics spécifiques : jeunes, personnes âgées, saisonniers. Une action volontariste vers la création de logements locatifs liés à l'accueil de jeunes chefs d'entreprises souvent mis en difficulté du fait de la faiblesse de l'offre sera menée.

#### ↳ Participer à la définition des politiques de planification avec les collectivités et acteurs compétents,

##### - dans la conception d'équipements structurants,

Le Pays doit être interlocuteur pour tout projet conséquent d'implantation d'une nouvelle activité en partenariat avec les communes et EPCI qui le composent. L'équilibre territorial devra être recherché.

Les besoins et les complémentarités ainsi que les évolutions nécessaires des équipements existants seront identifiés. Une réflexion, le cas échéant, sur l'opportunité de création de nouveaux équipements,

pourra être conduite. Dans cette optique, le Pays s'attachera à faire un état des lieux des infrastructures sur l'ensemble du territoire dans différents domaines afin de déterminer les actions à mener pour définir des pôles structurants forts à maintenir, conforter, renforcer, réorienter ou créer.

Pour exemple :

- les équipements permettant l'accueil des activités et pratiques culturelles pas toujours adaptées (configuration des lieux, plages horaires, répartition géographique, fonctionnement, ...)
- les équipements tournés vers les pratiques sportives et les loisirs,
- les services à la population : crèches, maisons d'accueil pour personnes âgées, pôles santé, pôles services publics, ....

- en se dotant d'une politique de réserve foncière

La mise en œuvre d'une politique foncière concernant les espaces à bâtir (habitat, zones d'activités, équipements publics) tout autant que les espaces naturels dédiés à l'agriculture, à la sylviculture ou à des activités de loisirs devra être envisagée afin d'accompagner les politiques d'aménagement des collectivités, de réguler le marché et de protéger certains espaces.

- en menant une politique d'urbanisme commercial adossée aux actions de redynamisation du commerce et de l'artisanat.

Une réelle politique d'urbanisme commercial devra être mise en œuvre à l'échelle de tout le Pays. Elle permettra d'intervenir de manière concertée sur les aménagements urbains et ruraux qui sont nécessaires au développement de l'appareil commercial et artisanal. Il s'agira de traiter des friches commerciales, du stationnement, de la signalétique, des aménagements qualitatifs, des marchés de plein air, des aménagements nécessaires au maintien du dernier commerce ou la création d'un commerce de proximité.

## **2 – Favoriser le désenclavement du territoire**

↳ **Devenir force de propositions sur la question récurrente d'amélioration des transports et des déplacements,**

Du fait du relief qui induit des routes étroites et tortueuses, le développement du territoire est pénalisé par l'absence d'un réseau routier performant. La question des transports sur le Pays et au delà sur le Département de l'Ardèche est récurrente. Le Pays devra faire du lobbying auprès des structures compétentes pour ouvrir le territoire, tout en préservant son environnement.

Une priorité sera faite sur un travail prospectif concernant :

- la liaison avec les accès autoroutiers,
- le désenclavement d'Annonay,
- la décongestion de la traversée de Tournon sur Rhône.

↳ **Améliorer les dessertes industrielles et les capacités logistiques en s'appuyant sur les potentiels existants et leurs combinaisons (routier, fluvial, ferroviaire),**

Alors que toute la franche Est du Pays Ardèche verte - Pilat est située en bordure du Rhône et des voies ferroviaires destinées au fret, aucune infrastructure ne permet de valoriser ce potentiel. Une

réflexion sur l'implantation d'une zone multimodale à vocation économique s'appuyant sur la combinaison du fluvial, ferroviaire et routier en vue d'améliorer la desserte de l'arrière pays pourra être soutenue.

On constate par ailleurs que l'activité logistique est peu développée. Aussi le Pays s'attachera à définir des actions qui permettront le renforcement de ce pôle indispensable au développement économique.

#### ↳ **Améliorer les transports collectifs destinés à la desserte locale et à la connexion au réseau régional,**

L'objectif serait d'aller vers une politique globale des déplacements par la mise en œuvre d'une desserte équitable associée à une solidarité territoriale.

Il s'agit de permettre la possibilité de déplacement de chacun, quelque soit sa situation sociale, physique ou géographique. Actuellement l'absence d'une offre de transport collectif sur certaines zones constitue un réel handicap pour leur développement, le maintien d'une population âgée et des jeunes. Le Pays soutiendra la mise en place de solutions de transports collectifs, des expérimentations sur le « transport à la demande » ou le « co-voiturage ».

#### ↳ **Diversifier les modes de déplacements (piétons, pistes cyclables, etc.),**

La première réponse au problème des transports est souvent donnée par l'aménagement de réseaux financièrement lourds et qui ne sont pas du ressort du Pays. D'autres possibilités peuvent aujourd'hui être étudiées et précisées dans le cadre du CDPRA.

Au delà des transports dit classiques, le Pays devra s'attacher à trouver des solutions alternatives qui pourraient s'inscrire dans le développement des pratiques douces (les vélos routes, les voies vertes, le rollers ...) pouvant toucher différentes cibles. Le Pays s'attachera à promouvoir des moyens de déplacements différents en développant des aménagements permettant de répondre au désenclavement des milieux urbains de notre territoire. Le développement de solutions alternatives à la voiture devra être étudié en particulier pour résoudre des problèmes de congestion routière et traversées urbaines dangereuses.

### **3 – Apporter une meilleure offre en matière de services, culturelle et de loisirs**

#### ↳ **Mener une politique d'équité sociale,**

- en facilitant l'accès aux services pour les populations rurales,

Aujourd'hui on constate que l'offre de services est inégalement répartie sur le territoire et se concentre dans les zones les plus urbanisées. Ce déséquilibre tend à s'accroître alors que c'est l'enjeu du maintien du lien social et d'une certaine forme d'égalité entre les habitants qui est posé. Dans ce contexte le Pays souhaite pouvoir apporter des réponses en terme d'organisation, de répartition et de développement des services à la population sur le territoire afin de permettre un accès qui soit le plus égalitaire possible pour l'ensemble des habitants.

- en prenant en compte les publics fragilisés,

Il s'agit de lutter contre les phénomènes d'exclusion sociale à travers des politiques de prévention et d'insertion auprès des publics fragilisés du territoire que sont les personnes handicapées, les bénéficiaires du RMI, les jeunes non qualifiés, etc. L'intervention du Pays pourra se faire autour de l'organisation et la structuration de politiques d'accueil et d'animation à destination de ces publics.

- en accompagnant des initiatives en matière d'insertion et plus particulièrement d'insertion par l'économique,

Le Pays Ardèche verte – Pilat connaît un certain nombre de phénomènes d'exclusion et de fragilisation des populations. Face à cette situation dont la prise de conscience est progressive, les moyens d'actions restent limités. L'objectif du Pays sera d'arriver progressivement à améliorer les conditions d'accès à l'emploi des personnes en difficulté notamment au moyen des dispositifs d'insertion sociale et économique. Il s'agira d'intervenir sur la mobilité des demandeurs d'emploi, de permettre le développement de nouveaux outils d'insertion associant le plus possible le milieu économique mais aussi les collectivités en particulier sur la problématique d'entretien de l'espace, de restauration du patrimoine ou des déchets.

### ↳ Développer des services adaptés et en nombre suffisant s'adressant aux différentes générations,

Le secteur de la petite enfance, et en particulier le développement des modes de garde, est très attendu car il constitue une réponse réelle au développement de l'emploi féminin.

### ↳ Appuyer le secteur de la santé en particulier à destination des personnes âgées,

Le Pays pourra impulser la création de pôles santé regroupant plusieurs professions en particulier afin d'apporter des réponses de proximité dans le cadre du maintien des personnes âgées à domicile. Des réseaux de coordination gérontologique devront être soutenus au niveau local.

### ↳ Favoriser un développement structuré des activités sportives, culturelles et de loisirs,

Le Pays encouragera le développement des pratiques sportives, culturelles et de loisirs dans leur grande diversité en favorisant l'accès au plus grand nombre, à tous les publics, à tous les niveaux de pratique. Cette politique s'appuiera sur la promotion et la valorisation de l'offre existante et le renforcement de la formation tant au niveau technique que pédagogique.

Le Pays participera à la création d'activités nouvelles en privilégiant les activités de pleine nature en lien direct avec la découverte du territoire et sa valorisation. Une attention particulière sera portée sur la corrélation entre pratiques et respect environnemental (patrimoines bâti, naturels, ...).

Le Pays poursuivra sa participation à la politique de développement et de coordination de la randonnée.

Le Pays soutiendra le développement de l'offre d'animation en direction des personnes âgées vivant à domicile ou en établissement.

## ↳ Accompagner la création et la diffusion artistiques et culturelles sur tout le territoire,

Le Pays veillera à une diffusion culturelle des différentes pratiques auprès de tous les publics, en arrosant tous les secteurs géographiques des territoires urbains et ruraux. Sa volonté est de faciliter la coordination, l'accessibilité, la diversité, la régularité et l'équilibre culturel sur le territoire.

Le développement des activités culturelles de proximité (lecture, musique, cinéma, danse, théâtre, photographie, exposition, ...) fera l'objet d'une attention particulière dans la mesure où elles participeront à l'épanouissement de la population locale et touristique sur l'ensemble du territoire.

Le Pays souhaite encourager et faire connaître le travail de ses acteurs : la création artistique sur le territoire, la valorisation des potentiels du territoire - culturel, industriel, artisanal, naturel, ... - seront prioritaires. L'accueil d'artistes en résidence sur le Pays sera renforcé en coordination avec les partenaires que sont l'Etat (DRAC), la Région Rhône Alpes et le Département (Affaires culturelles).

## *AXE 4 : Un pays, acteur de son progrès :*

---

### **1 – Favoriser le développement des nouvelles Technologies**

La présence de réseaux et de services à haut débit sera à terme un facteur essentiel de l'attractivité des territoires au même titre que les principales infrastructures de transport (rail, routes, autoroutes...) et de distribution d'énergie. Réseaux structurants du développement de la société de l'information et des futures créations d'emplois, ces réseaux de télécommunication à haut débit représenteront un nouveau facteur discriminant, notamment pour les territoires ruraux. Pour cela, il est essentiel de se mobiliser dès à présent pour réfléchir sur ce nouvel enjeu fort d'aménagement.

Il y a quelques années, l'Ardèche verte - Pilat a pris conscience d'une possible fracture entre les territoires, avec le service de téléphonie mobile. Son déploiement s'est limité aux zones rentables.

Aujourd'hui, la fracture territoriale se présente de manière encore plus aiguë avec le développement de la première offre haut débit grand public : l'ADSL. Lancée fin 2001, elle s'est déjà imposée comme la norme professionnelle d'échange d'information et d'accès à Internet. Une seconde fracture numérique se dessine avec le très haut débit (de 10 à 100Mbits/s).

Désenclaver le territoire Ardèche verte - Pilat en matière de télécommunications (téléphonie mobile et Internet haut débit), en s'inscrivant pleinement dans la dynamique engagée par les structures institutionnelles et socioprofessionnelles est l'objectif du Pays.

Il s'agira de :

- Structurer le territoire en proposant un schéma de desserte à l'échelle du territoire Ardèche verte - Pilat,
- Favoriser et accompagner un développement rapide des TIC sur le territoire en améliorant la couverture territoriale en téléphonie mobile, en développant les usages des TIC, en favorisant leur utilisation auprès de l'ensemble des acteurs du territoire, en accédant très rapidement à une première offre de haut débit (ADSL), en irriguant en très haut débit les principaux bassins de vie et les pôles économiques structurants.

## **2 - Améliorer les outils de formation et les apports de compétences**

### **↳ Etre force de proposition sur la formation et la qualification en lien avec les besoins identifiés,**

Le dynamisme sur la création et le maintien d'activités devra servir au renforcement de la diversification de l'emploi et de la formation dans le Pays. Il s'agit de trouver une meilleure adéquation entre l'offre de main d'œuvre et les besoins des entreprises.

Aussi, les objectifs sont :

- de permettre aux entreprises de trouver des compétences indispensables à leur développement et d'organiser leurs formations sur le territoire,
- de proposer des formations adaptées au contexte local qui soient un levier pour l'installation et la transmission d'entreprise en matière agricole et artisanale.
- d'offrir des perspectives de formation et d'emplois aux actifs et demandeurs d'emploi du Pays Ardèche verte - Pilat,
- de proposer d'avantage d'emplois de proximité afin de lutter contre le phénomène de « résidentialisation ».

Le développement de ce territoire s'appuie en grande partie sur l'investissement de représentants de la société civile impliqués dans des réseaux associatifs. Des formations/actions adaptées à des problématiques locales pourront être mises en place.

### **↳ Doter le Pays d'une politique plus ambitieuse en matière d'enseignement supérieur,**

Etant donné la faiblesse de l'offre post bac sur le secteur, le Pays ne pourra s'engager que progressivement pour développer ce domaine en lien avec les pôles universitaires régionaux (Valence, Saint Etienne, Lyon). Il s'agira de soutenir les formations post bac en les adaptant aux besoins réels de l'économie du Pays tout en répondant aux aspirations des jeunes et éviter ainsi leur exil.

En second lieu, il faudra actionner le tissu économique local afin de créer des partenariats avec des formations de 3<sup>ème</sup> cycle (DESS, Ingénieurs,...).

### **↳ Développer un réseau de compétences en matière d'études, de recherche et d'innovation,**

- Le soutien et le conseil aux entreprises pourront faire l'objet d'interventions spécifiques en coordination avec les partenaires économiques.

- Pour certains secteurs d'activité, il faudra impulser une dynamique de recherche/incubateur afin d'accompagner les entreprises dans leur mutations industrielles. Le Pays Ardèche verte –Pilat devra se positionner de façon à soutenir des coopérations avec des centres de recherche et bureaux d'études en lien avec les activités économiques locales. A ce titre des partenariats pourront être établis avec l'ESISAR (Ecole Supérieure d'Ingénieurs en Systèmes Industriels Avancés) basée à Valence, école qui repose sur une forte imbrication entre formation initiale des jeunes ingénieurs, activités de recherche et le transfert de technologie vers les entreprises.

- Le pays veillera à ce que des compétences soient mobilisées régulièrement pour réaliser des expertises sur des thématiques précises afin de permettre l'aide à la décision. Une démarche d'évaluation sera mise en œuvre comme instrument au service du pilotage du développement du territoire.

## ↳ Développer des réseaux de coopération autour de projets communs,

- Sur la question de la création et reprise d'activité d'entreprises, un des éléments de réussite repose sur la mise en réseau et la collaboration qui pourra être développée entre les différentes structures en charges de cette dimension.
- Il s'agira, en lien avec les dispositifs existants (COEFRA) d'établir un partenariat entre l'ensemble des acteurs des filières professionnels, de l'emploi, de la formation et de l'insertion afin d'anticiper sur l'évolution des besoins de qualification, de formation et de repérer les potentiels du territoire en matière de développement de l'emploi.
- Le Pays participera à la mise en réseau des professionnels du tourisme, des OTSI, des pôles touristiques, des villages de caractères, en liaison avec toutes les activités du territoire (culture, agriculture, artisanat, industriel,...)
- Coordonner et mettre en réseau les acteurs sociaux liés à la petite enfance, aux jeunes et aux personnes âgées.
- Les acteurs du monde sportif et des loisirs ne bénéficient pas d'une lisibilité précise à l'échelle du territoire. Le Pays orientera son action vers la promotion et la valorisation des activités existantes, des infrastructures et des moyens mis en œuvre pour conduire des actions de mutualisation et une optimisation des activités et équipements existants. L'objectif sera d'impulser les échanges sur les pratiques et les expériences en renforçant la mise en réseau. Elle devra permettre une coordination afin de décliner les activités et les pratiques sur l'ensemble du territoire afin d'atteindre un équilibre sur l'ensemble du territoire (en lien avec les pratiques culturelles).
- A l'instar des acteurs du monde sportif et des loisirs, le réseau culturel ne jouit pas non plus d'une lisibilité précise à l'échelle du périmètre d'étude. Il faut cependant noter la formalisation de réseaux sous forme associative dans certains domaines d'activités culturelles. D'autres moins formels se sont renforcés au cours de ces 5 dernières années. Ces échanges construits sont à renforcer afin de permettre une approche culturelle territoriale concertée.
- Développer les réseaux associatifs : le Pays Ardèche Verte - Pilat possède un tissu associatif riche et varié. Ils existent déjà mais ils apparaissent souvent circonscrit et ne couvrent pas la totalité du territoire. C'est pourquoi l'un des objectifs sera de les renforcer et de les interconnecter. Dans cette optique il apparaît important de renforcer les passerelles entre les structures publiques et privées d'échelles diverses (Education Nationale / clubs / associations / ...). Elle pourra également permettre une mutualisation des ressources (humaines et matérielles).

## ↳ Inscrire la communication au cœur du projet de développement du Pays,

Tout au long des dix prochaines années, le Pays doit s'orienter vers une communication permanente et régulière. Les outils devront se décliner en plusieurs points et en fonction des publics visés et des objets. Le Pays veillera à expliquer son action en s'appuyant sur les structures et acteurs locaux, les personnes ressources et relais d'opinion. Même si les modalités de communication restent à définir, les outils pourraient se décliner de la manière suivantes : lettre d'information pour les décideurs, journal d'information pour le grand public, appel à projets pour des actions ciblées, participation à des manifestations, éductours, ...

3 Objectifs :

- Sensibiliser l'ensemble de la population et des acteurs de l'Ardèche verte Pilat à une nouvelle dynamique initiée par le CDPRA (suite aux contrats globaux de développement),
- Impliquer des personnes pour participer aux différentes commissions (et en particulier commissions économiques, TIC, vie locale / service à la population),
- Informer sur la Charte de développement durable à 10 ans.

### **3 – Améliorer la performance environnementale**

#### **↳ Concilier développement économique et préservation d'un environnement de qualité,**

Le Pays encouragera toute initiative permettant des améliorations environnementales au sein des entreprises. Il facilitera la réalisation d'études préalables, les actions de sensibilisation auprès du tissu économique. Il soutiendra des investissements en faveur de l'environnement en s'appuyant sur les mesures existantes.

#### **↳ Encourager l'utilisation des énergies locales et renouvelables, développer l'efficacité énergétique dans les différents secteurs d'activité,**

Le Pays, avec le soutien de ses partenaires, mettra en place des procédures incitatives favorisant l'économie d'énergie et l'utilisation d'énergies renouvelables. Cette incitation pourra prendre la forme d'audits, de conseils, d'informations et de sensibilisation auprès de larges publics mais également d'aides spécifiques dans les procédures opérationnelles qui seront déclinées dans le contrat.

Le pays portera une attention particulière à la filière bois-énergie. Un soutien sera apporté à la structuration de cette filière en vue de devenir une ressource locale renouvelable dynamique vecteur de développement d'activité économique et d'entretien de l'espace territorial.

Ce soutien s'oriente vers la mise en place de plan de développement et de structuration, de recherche et d'implantation de nouvelles techniques, de mobilisation de partenaires et de promotion.

Dans cette même logique le Pays pourra accompagner la réflexion sur le développement des éoliennes. Il sera particulièrement attentif sur :

- l'implication de la société civile dans la réflexion et l'élaboration de tout projet,
- l'intégration des enjeux paysagers, écologiques et économiques du territoire.